

Commune de La Feuillie

PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION VOLUME 1

ELABORATION du PLU :

Prescrite le : 20.03.2015

Arrêtée le : 05 07 2017

Approuvée le



POS publié le 14 Juin 1983 et approuvé le 17 février 1986

Révision approuvée le 10 novembre 1989

1^{ère} modification approuvée le 13 décembre 1995

2^{nde} modification approuvée le 9 juin 2006

3^{ème} modification approuvée le 15 juin 2009

CACHET DE LA MAIRIE

SOMMAIRE

1. CONTEXTE INTERCOMMUNAL, PLANIFICATION ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE

2. ANALYSE DES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

3 - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

4 – LA REPONSE AUX BESOINS ET SYNTHESE Atouts / Faiblesses

Art L101-1 du Code de l'urbanisme ***Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :***

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Article L151-4 ***Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.***

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricole, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durable au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

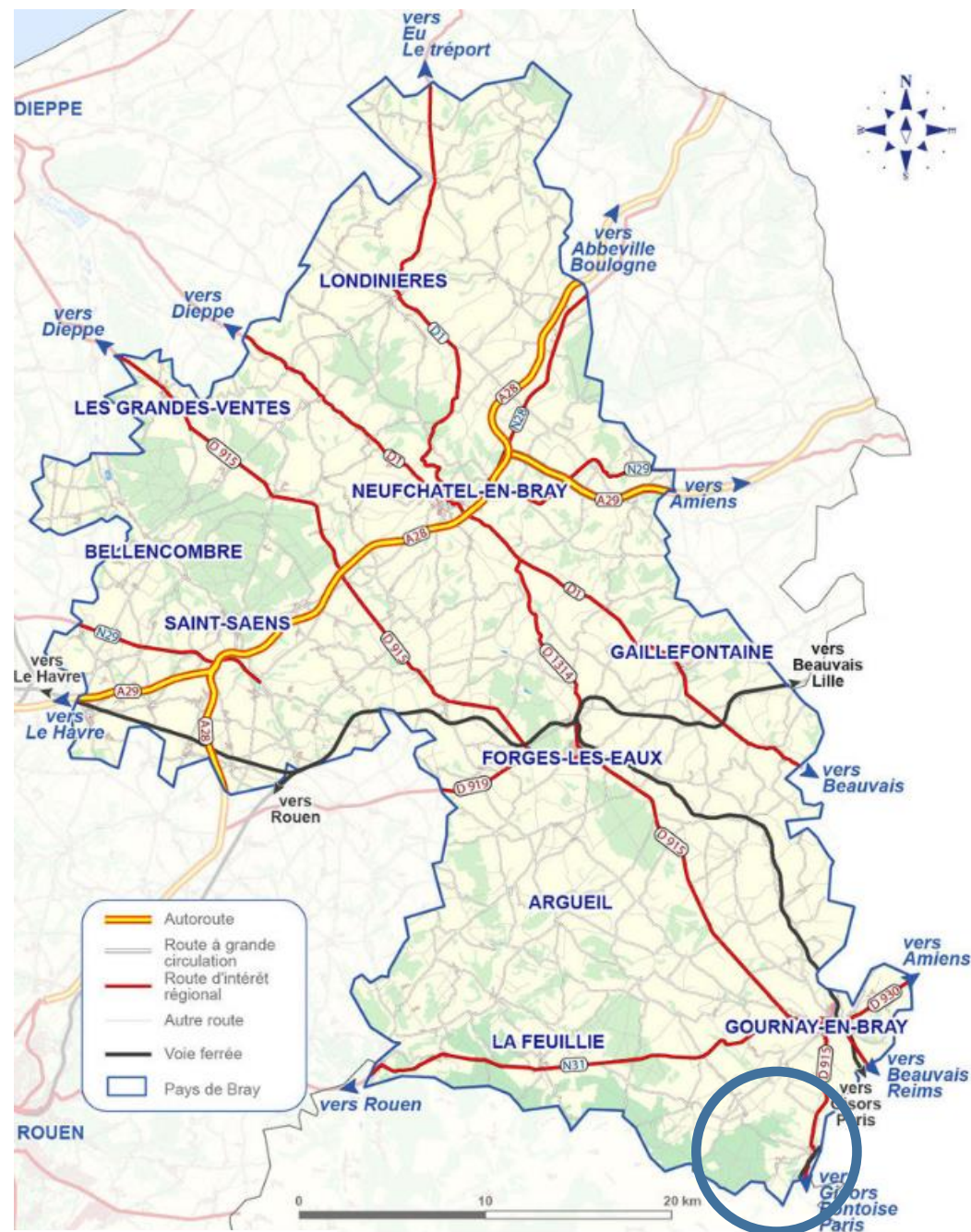
Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

1.CONTEXTE INTERCOMMUNAL, PLANIFICATION ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE

1.1 La commune dans son contexte

La commune se situe sur la limite Nord du Pays de Lyons, sur un axe majeur de communication qu'est la RN31 reliant Rouen à Beauvais, entre l'agglomération Rouennaise à 34 km à l'Ouest et Gournay-en-Bray à 17 km à l'Est.

Elle bénéficie d'une bonne situation géographique avec les grands axes routiers à proximité (RN31, A28, RN15, RD6014 et RD915) permettant d'être reliée rapidement aux grandes agglomérations ou villes voisines: Rouen, Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux, Gournay-en-Bray, Gisors, Les Andelys, Dieppe, Val-de-Reuil-Louviers, Beauvais, Evreux, Vernon, Paris.

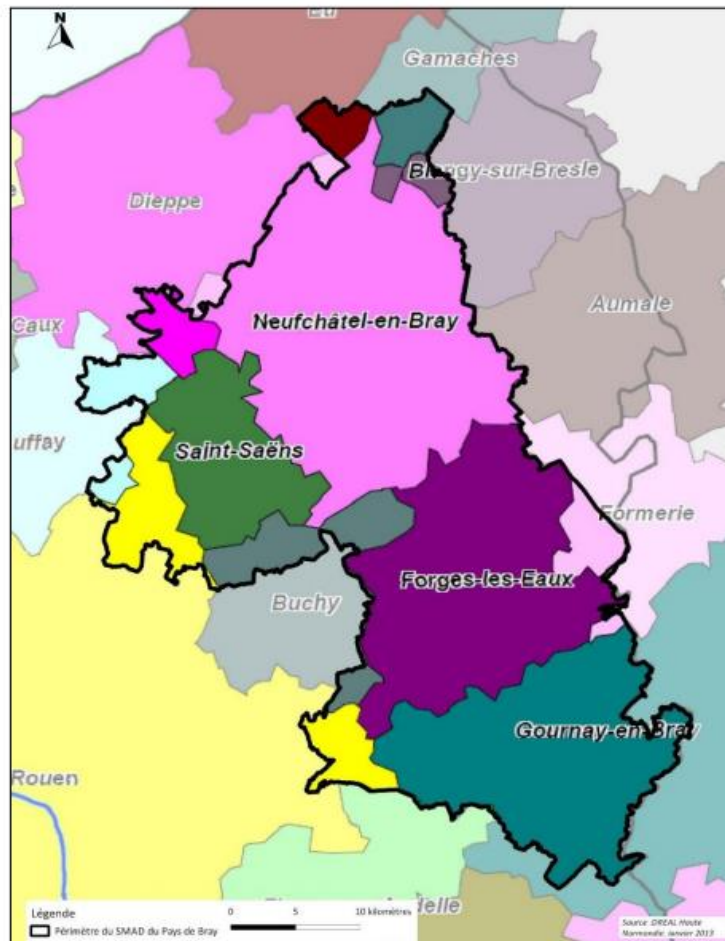


1.2 Lieux de vie et d'emploi

La commune de LA FEUILLIE avec ses **1299 habitants (INSEE 2012)** est une commune **de très grande superficie (3976 hectares)** localisée à l'Est du département de Seine Maritime. D'après l'INSEE; il s'agit d'une **commune multipolarisée** (dont plus de 40% des actifs travaillent dans plusieurs aires urbaines : Rouen / Gournay / Nord de la grande couronne parisienne)

Le découpage établi par le syndicat du Pays de Bray identifie la commune comme appartenant au **bassin de vie de Gournay en Bray** (plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants)

Selon l'INSEE, par la présence de nombreux services à la population, la commune peut être **qualifiée de pôle de service intermédiaire**

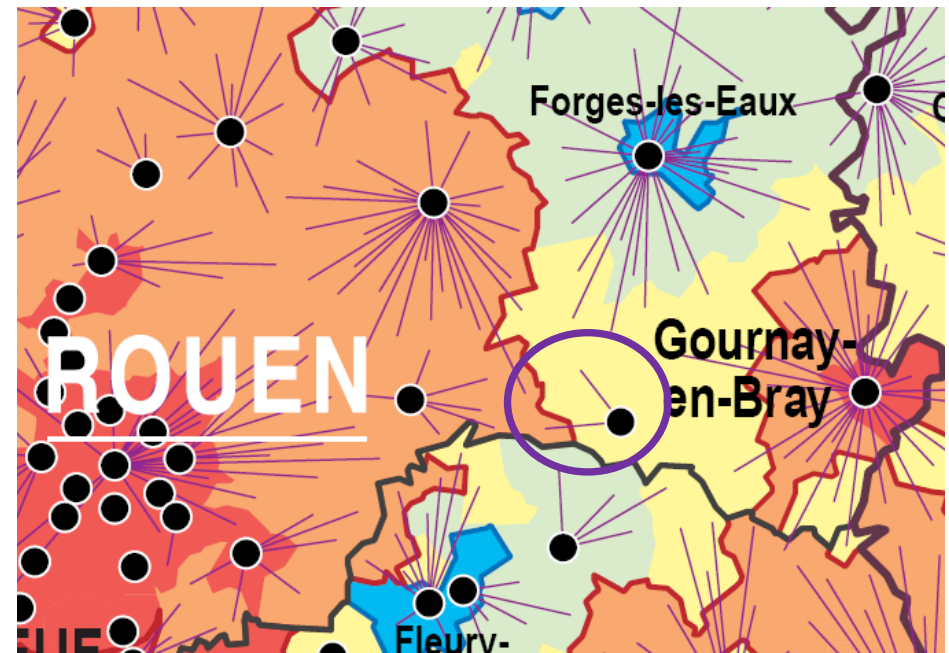


PETR Pays de Bray **Figure 10 : Les bassins de vie du Pays de Bray**

ORGANISATION TERRITORIALE DES SERVICES

- **Pôle de services intermédiaires ou commune bien équipée**
Pôle de services intermédiaires (commune exerçant par les équipements de sa gamme intermédiaire une attraction sur les habitants d'au moins une autre commune) ou **commune bien équipée** (possédant 9 équipements ou plus parmi les 16 caractérisant cette gamme*). **Soit 4 054 communes**
- **Aire d'influence des pôles de services intermédiaires**
 Chaque commune est reliée par un trait au pôle de services intermédiaires fréquenté habituellement.

Carte des territoires vécus de L'INSEE (2002)



ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EMPLOI

Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)

Espace à dominante urbaine

Aires urbaines (définition simplifiée)

- **Pôles urbains (354 pôles représentant 3 100 communes)**
 Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus.
- **Couronnes périurbaines (10 808 communes)**
 Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.
- **Communes multipolarisées (4 122 communes)**
 Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

1.3 L'intercommunalité

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de BRAY

Le Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray (périmètre administratif) regroupe les communautés de communes suivantes:

- communauté de communes des quatre Rivières,
- communauté de communes du Pays Neufchâtelois (23 communes),
- communauté de communes Saint-Saëns-Porte de Bray (15 communes),
- communauté de communes du Canton de Londinières (17 communes),
- communauté de communes du Bosc d'Eawy (15 communes).

Le PETR couvre 124 communes (122 dans le département de Seine-Maritime et 2 dans l'Eure), soit une superficie de plus de 1 360 km² pour 63 615 habitants (en 2010).

Les actions menées par cet organisme sont déclinées en fonction de la Charte de territoire, validée en 2000

Les compétences du PETR :

- **Médiateur**, pour **négoier collectivement des fonds sur des projets d'intérêt commun** tels que la modernisation des commerces et entreprises artisanales, la sauvegarde du petit patrimoine, la valorisation des paysages ou encore le développement d'une filière randonnée.
- **Animateur de ces projets collectifs** pour faire en sorte qu'ils réussissent et profitent à un maximum de bénéficiaires dans le Pays
- **Accompagnateur des collectivités locales**, des associations et des acteurs du territoire qui visent à développer l'accueil, le cadre de vie, le développement économique et/ou à sauvegarder et valoriser les potentialités locales
- **Prospecteur** afin de faire la **promotion du territoire à l'extérieur** mais également d'anticiper des évolutions, de société ou réglementaires, et d'aider ses membres à les anticiper et s'y adapter au mieux.



PETR Pays de Bray



PETR Pays de Bray :

Figure 2 : Localisation des communes et communautés de communes du Pays de Bray

La communauté de communes des 4 rivières

La Feuillie appartient à la **communauté de communes des Quatre Rivières** créée au 1^{er} janvier 2017.

Siège	Goumay-en-Bray
Communes	53
Président	Eric PIARD
Date de création	1 ^{er} janvier 2017
Code SIREN	200069730

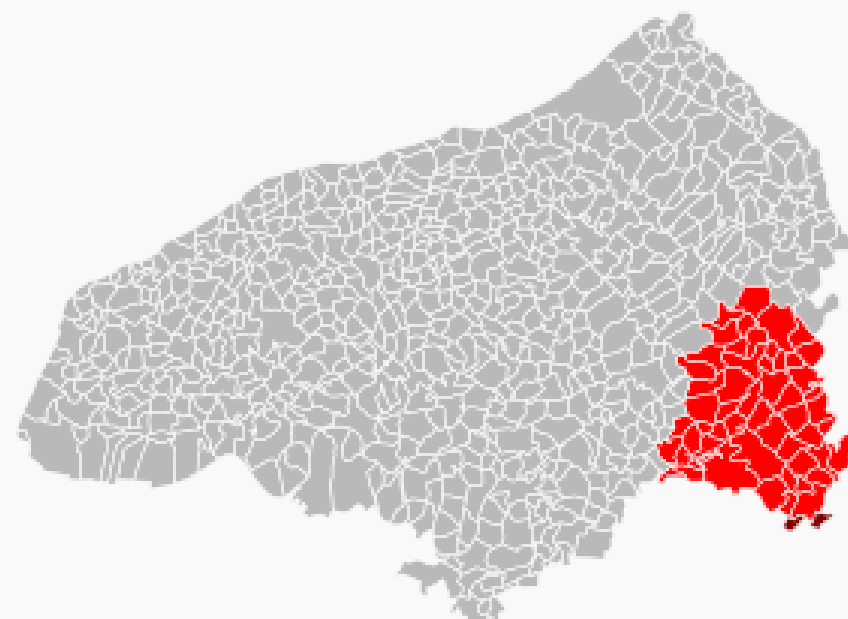
Démographie

Population	30 199 hab. (2014 ¹)
Densité	49 hab./km ²

Géographie

Superficie	611,67 km ²
------------	------------------------

Localisation



Autres

Le SYMAC

Le **SYndicat Mixte** d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon a pour objet l'étude, l'aménagement et l'entretien des bassins versant de l'Andelle, du Crevon et du Héron et des rivières de l'Andelle, Héronnelles, du Crevon sur le territoire des collectivités adhérentes. Le SYMAC, créé en 2000, regroupe 55 communes réparties sur 400 kilomètres carrés.

La commune appartient pour une partie de son territoire (à l'Est) au **syndicat de bassin versant de l'Epte**

Le **SIEOM du Pays de Bray** est en charge de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères et des déchets recyclables. Il gère également 3 déchetteries situées à Gournay, La Feuillie et Serqueux.

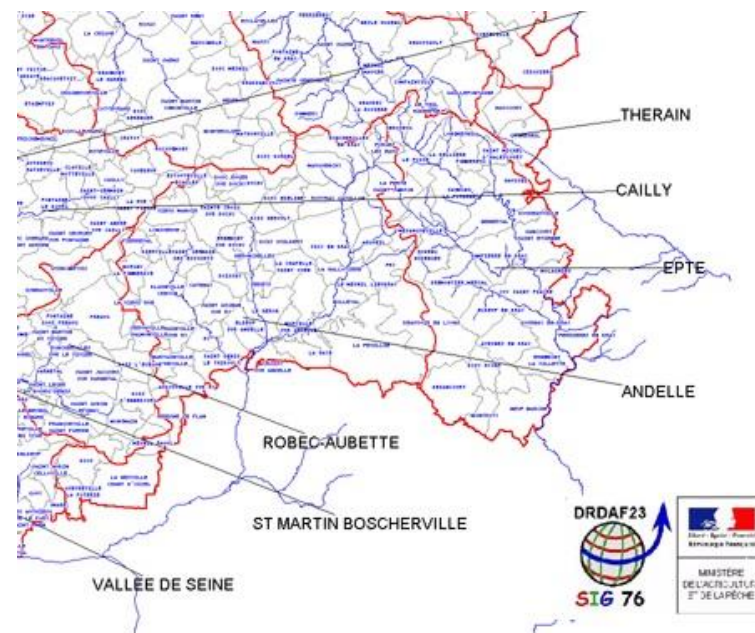
Le syndicat de Transport Scolaire de la Région de La Feuillie et de gestion de la salle Omnisport

Le syndicat est constitué de 16 communes : Beauvoir en Lyons, La Chapelle Saint Ouen, Croisy sur Andelle, Elbeuf sur Andelle, La Feuillie, Fry, La Hallotière, La Haye, Hodeng-Hodenger, Mesnil-Lieubray, Morville sur Andelle, Nollevall, Le Héron, Lorleau et Fleury-la-Forêt.

Il a en charge la gestion du transport scolaire des élèves vers l'école maternelle et primaire de La Feuillie, le collège de La Feuillie et le lycée de Forges les Eaux.

Il gère également la salle omnisports de La Feuillie qu'il peut mettre à la disposition des associations sportives par le biais d'une convention.

Le **Syndicat SIAEPA du Bray Sud** est en charge de l'eau potable et de l'assainissement. La commune appartient pour une partie de son territoire au syndicat d'eau de la Haye



Toutes les Données sont tirées en l'état, sans garantie particulière. En dépit des efforts et diligences mis en oeuvre pour en vérifier la fiabilité, la DRDAF23 n'est
soit exemptée d'erreurs, notamment de localisation, d'identification ou d'actualisation ou inspection.

1.4 Les documents de planification territoriale

La Directive Territoriale d'Aménagement de la Seine (DTA) :

Le projet n'est pas concerné par la DTA car la commune de La Feuillie ne rentre pas dans son périmètre

Le SCOT du Pays de Bray

Par arrêté inter-préfectoral en date du 5 octobre 2014, le périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du pays de Bray a été publié. Ce périmètre comprend les 7 communautés de communes regroupant 124 communes, dont 2 sont situées dans le département de l'Eure et 122 dans le département de la Seine- Maritime.

Conformément à la délibération prise en comité syndical du 12 avril 2016, les objectifs généraux du SCOT poursuivis pour le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Bray sont de :

- doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques d'urbanisme et d'aménagement des collectivités du pays ;
- conforter la cohésion du territoire , construire un projet de territoire fondé sur les principes du développement durable ;
- favoriser un développement équilibré et respectueux de l'identité rurale brayonne ;
- maîtriser l'étalement urbain et assurer l'utilisation économe des espaces naturels et des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ;
- assurer la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti brayon, des sites, des paysages et des milieux naturels ordinaires et patrimoniaux, notamment associés à la Boutonnière ;
- conforter le rôle et la complémentarité des pôles majeurs et des bourgs ;
- définir les grandes orientations en matière de développement économique ;
- assurer l'articulation avec les schémas d'aménagement numérique de manière à favoriser un développement numérique du pays harmonieux ;
- prendre en compte les besoins de mobilité en considérant les spécificités rurales du territoire ;
- intégrer dans les réflexions les interactions possibles avec les territoires voisins.

Un Diagnostic Territorial a été réalisé en préalable de la prescription du SCOT. Il permet d'obtenir une compréhension des atouts/faiblesses de ce territoire.

La commune de La Feuillie, dans le cadre des typologies d'habitat est classée parmi les communes à l'habitat rural et secondaire

En l'attente de l'approbation du SCOT du Pays de Bray si le PLU de la commune de La Feuillie prévoit une ouverture à l'urbanisation telle qu'exposée ci-dessus, et est arrêté après le 31/12/2016, une demande de dérogation devra être déposée auprès du Préfet de la Seine-Maritime.

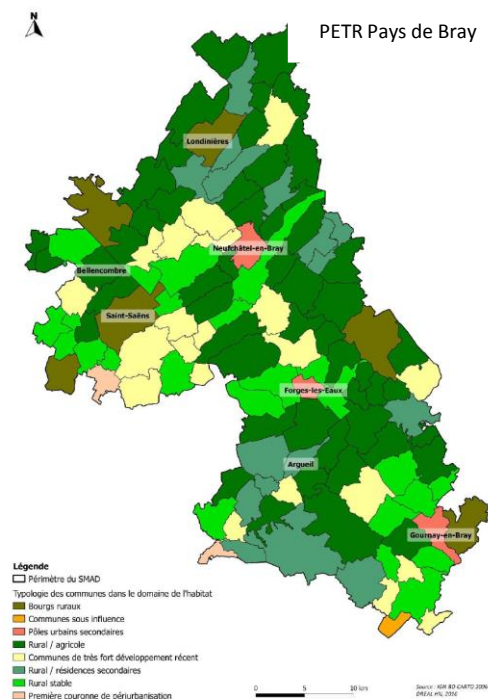
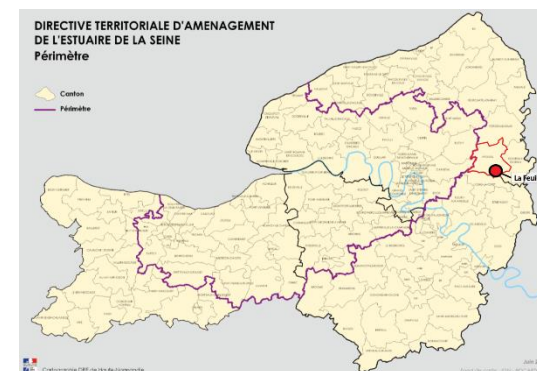


Figure 47 : Typologie des communes du territoire dans le domaine de l'habitat

La Charte Paysagère du Pays de Bray

La commune est concernées par la Charte Paysagère du Pays de Bray. La Feuillie est en effet signataire de cette charte avec les autres collectivités du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement du Pays de Bray.

Ce document expose des éléments de diagnostics et des enjeux reliant d'une manière ou d'une autre le paysage à une thématique de l'aménagement : Identité et culture, environnement et biodiversité, urbanisme et habitat et enfin économie.

La Charte expose un plan d'actions regroupé en 4 axes principaux :

- ❖ Economie, emploi et paysage
- ❖ Valorisation de l'espace et de l'environnement
- ❖ Vie locale de qualité
- ❖ Animation et communication

Les communes signataires s'engagent à mettre en œuvre ce plan d'action afin de renforcer la qualité et l'identité visuelle du territoire. fiche thématique "Paysage & Economie" du diagnostic de cette Charte.

Les infrastructures routières constituent des occasions de découverte du paysage

Cependant les routes favorisent un développement d'équipements urbains pas toujours respectueux du paysage (station-service, panneaux publicitaires...)

Le tableau suivant présente les actions de la Charte Paysagère du Pays de Bray. Les actions envisagées dans le cadre du projet de territoire figurant au PLU devront encourager la concrétisation de ces actions

Axe de la Charte	Actions
1. Economie, Emploi et Paysage	Développer l'emploi et les services liés à l'environnement
	Rechercher les intérêts convergents avec l'agriculture
	Sauvegarder le bâti rural avec les professionnels et artisan locaux
	Promouvoir les énergies renouvelables en accord avec le paysage
2. Valorisation de l'Espace et de l'Environnement	Agir pour l'environnement et la conservation des paysages Accompagner le volet paysager des projets d'infrastructure brayons Inciter à l'utilisation de techniques alternatives pour l'assainissement pluvial des projets d'infrastructures brayons Utiliser des espaces à proximité des infrastructures comme vergers conservatoires
	Montrer les paysages brayons en les faisant découvrir au travers d'équipements spécifiques
	Poursuivre la mise en valeur des panoramas et la "Route des Paysages" Compléter le plan brayon de randonnée
3. Vie Locale de Qualité	Aménager le paysage des communes Promouvoir et développer les documents d'urbanisme appropriés Elaborer le Schéma de Cohérence Territoriale du Bray Subventionner des études paysagères et d'environnement préalables à des documents d'urbanisme Accompagner des documents d'urbanisme orientés sur la qualité du paysage par une assistance technique
	- Aider à l'aménagement des villages et centres bourgs - Inciter à la plantation de haies locales publiques - Favoriser l'intégration de la signalétique interne des collectivités - Intégrer dans le paysage les points d'apport volontaire -. Décerner le label de qualité brayonne
4. Animation et Communication	Communiquer sur la Charte Animer, piloter, évaluer la Charte et ses résultats

Le Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Haute Normandie et ses déclinaisons locales (Plan Climat Energie Territorial)

Le SRCAE présente la situation et les objectifs régionaux dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie ainsi que leurs perspectives d'évolution aux horizons 2020 et 2050. Les PCET sont mis en place à l'échelle des collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

Ces documents fixent la contribution de la région et des échelons inférieurs à l'atteinte des objectifs européens du paquet climat dits "3 x 20" avec :

- La réduction de 20% les consommations énergétiques d'ici 2020
- La réduction de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020
- La part des énergies renouvelables portées à 23% de la consommation d'énergie d'ici à 2020

Le SRCAE de la région Haute-Normandie a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 21 mars 2013.

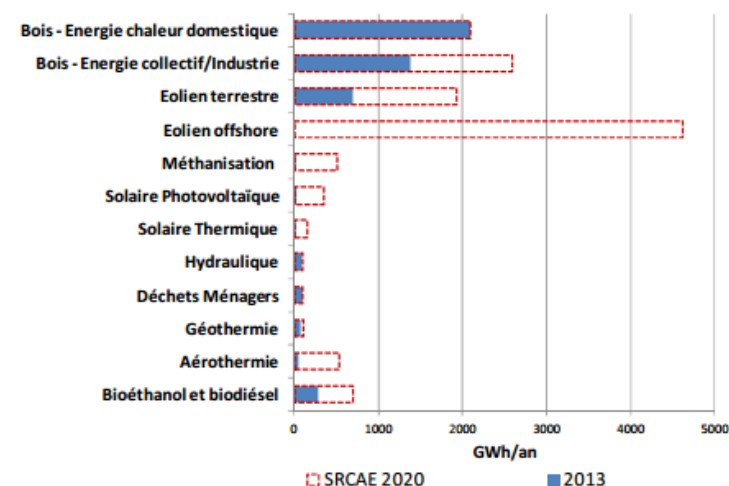
Ces documents peuvent guider les collectivités à se fixer des objectifs sur le moyen et long terme.

Objectifs du SRCAE par rapport à 2005 dans les transports de voyageurs	
Consommation d'énergie finale 2020	-23 %
Emissions de GES en 2020	-27 %
Emissions de GES en 2050	-75 %
Emissions de PM10 en 2020	-44%
Emissions de NOx en 2020	-59%

- Réfléchir dans le PLU à
 - « l'obligation » de desserte par les transports en commun des principaux générateurs de déplacements,
 - un accès facilité aux modes doux, à des parkings à vélo sécurisés, des aires de covoiturage et de stationnement, etc.

Figure 24 : Scénario SRCAE : Objectif de développement des énergies renouvelables

Source : Energies Demain



Objectifs du SRCAE par rapport à 2005 dans le bâtiment (résidentiel + tertiaire)	
Consommation d'énergie finale 2020	-17%
Emissions de GES en 2020	-30 %
Emissions de GES en 2050	-83 %
Emissions de PM10 en 2020	-55%
Emissions de NOx en 2020	-39 %

- Réfléchir dans le PLU à
 - La filière bois (notamment pour les opérations collectives)
 - L'aérothermie
 - La méthanisation
 - Des aménagements de quartiers durables

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Haute Normandie

Contexte règlementaire :

La Trame verte et bleue (TVB) est un outil de préservation, de régénération, voire de constitution d'un réseau de continuités écologiques. Elles sont composées de réservoirs de biodiversités reliés à des corridors écologiques offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. La TVB diffère des autres réglementations d'espaces protégés tels que les sites Natura 2000 et les espaces naturels sensibles dans le sens où cet outil n'a pour but que d'être incitatif.

C'est une politique volontariste initiée par les lois Grenelles à partir de 2009 et menée sur l'ensemble du territoire Français. La loi Grenelle II définit plus précisément la Trame Verte et Bleue au niveau national tout en lui donnant une portée règlementaire à l'échelle régionale sous la forme des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE).

Les articles L.371-1 à 3 du code de l'environnement traitent des TVB et imposent la réalisation de ces SRCE aux régions

La loi Grenelle 2 inscrit également les notions de continuité écologique dans le code de l'urbanisme selon les articles L.110, L.121-1, L.122-1, L.123-1 et suivants.

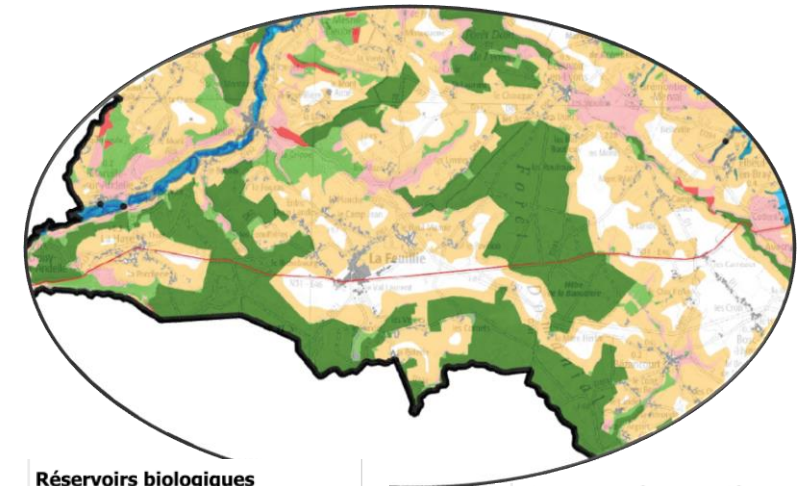
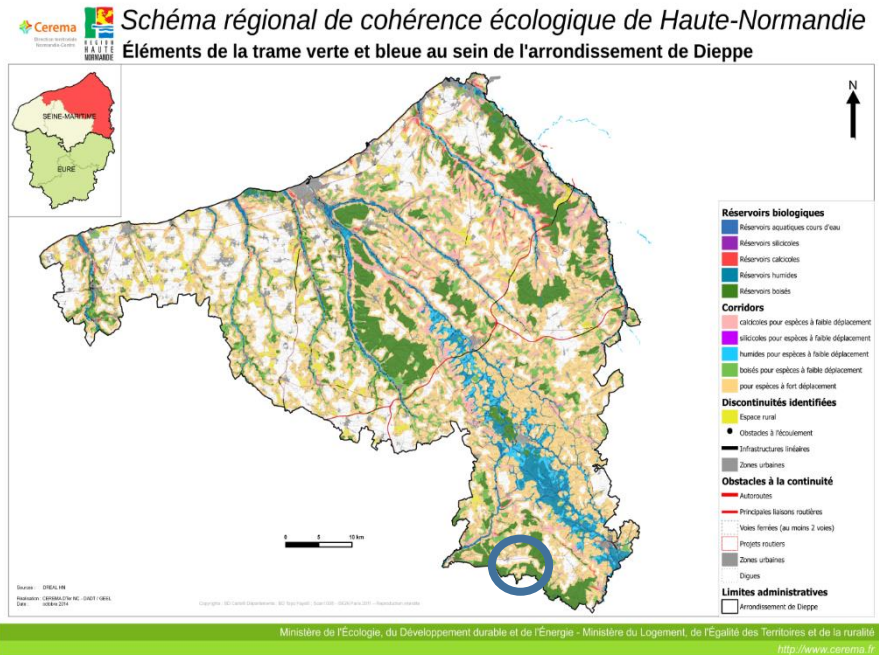
Le SRCE a été approuvé par le Conseil Régional de Haute Normandie le 13 octobre 2014 et adopté par arrêté du 18 novembre 2014.

Plus localement, les projets d'aménagement de La Feuillie peuvent être sensibles aux problématiques des TVB.

Orientation à mettre en œuvre à l'échelle de la commune

Le SRCE cherche :

- à limiter la consommation de l'espace pour préserver les zones agricoles et naturelles (zones agricoles et les lisières forestières notamment)
- Préserver et reconstituer les ceintures vertes du villages et des hameaux



Le SDAGE Seine Normandie

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un instrument de planification institué par la loi sur l'eau de 1992.

Il fixe pour une période de six ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux (article L.212-1 du code de l'environnement). Le SDAGE Seine Normandie couvre un périmètre regroupant le bassin de la Seine et les cours d'eau situé sur la côte Normande.

Le SDAGE vise l'atteinte du bon état écologique pour 62% des rivières (contre 39% actuellement) et 28% de bon état chimique pour les eaux souterraines.

Le Comité de bassin Seine-Normandie réuni le 5 novembre 2015 sous la présidence de François SAUVADET, a adopté le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) 2016-2021 et émis un avis favorable sur le programme de mesure.

Le SDAGE 2016-2021 compte 44 orientations et 191 dispositions qui sont organisées autour de grands défis comme :

- la diminution des pollutions ponctuelles ;
- la diminution des pollutions diffuses ;
- la protection de la mer et du littoral ;
- la restauration des milieux aquatiques ;
- la protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;
- la prévention du risque d'inondation

Les dispositions législatives confèrent au SDAGE sa portée juridique dans la mesure où les décisions administratives dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendu compatibles dans un délai de trois ans avec ses orientations et dispositions.

Il convient de s'assurer lors de l'élaboration du projet que ce dernier prenne bien en compte les objectifs du SDAGE

Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de Seine Maritime (PDEMA)

La loi 92-6646 du 13 juillet relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement oblige chaque département à être couvert par un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

Ce document prévoit les objectifs suivants :

- Réduction de la production et de la nocivité des déchets
- Organisation du transport des déchets et améliorer son efficacité
- Valorisation des déchets par le recyclage et le réemploi en tant que matériel réutilisable ou ressource énergétique

Ce plan ambitionne une réduction de la quantité des déchets collectés de l'ordre de 20kg/hab/an en 2014 et de 60kg/hab/an en 2019.

Il convient pour le syndicat en charge des déchets de prendre en compte et de mettre en œuvre le PDEDMA.

1.4 L'analyse de la morphologie urbaine

Quelques rappels historiques

Mentionnée sous la forme Foilloie en 1285, une feuillie est en dialecte normanno-picard une hutte de branchage avec leurs feuilles, d'où son nom de « feuillée ».

1289 : Première mention du manoir royal de La Feuillie-en-Lyons fréquemment utilisé par Philippe le Bel et ses enfants. Il y séjourna 27 fois (séjours attestés) pendant son règne (1286-1314). Il y a fait installer l'un des tout premiers haras du royaume.

XIV^e siècle: La Feuillie devient une paroisse. > construction de l'église Ste Eustache

Jusqu'au XVI^e siècle, les défrichements continuent, de nombreux hameaux se constituent > 29 sont aujourd'hui habités

1560 : Charles IX remplace le manoir et le remplace par le château de Richebourg, dont le pavillon de chasse est démoli en 1826. Il en reste aujourd'hui le porche d'entrée, une tour de guet et un bâtiment de ferme

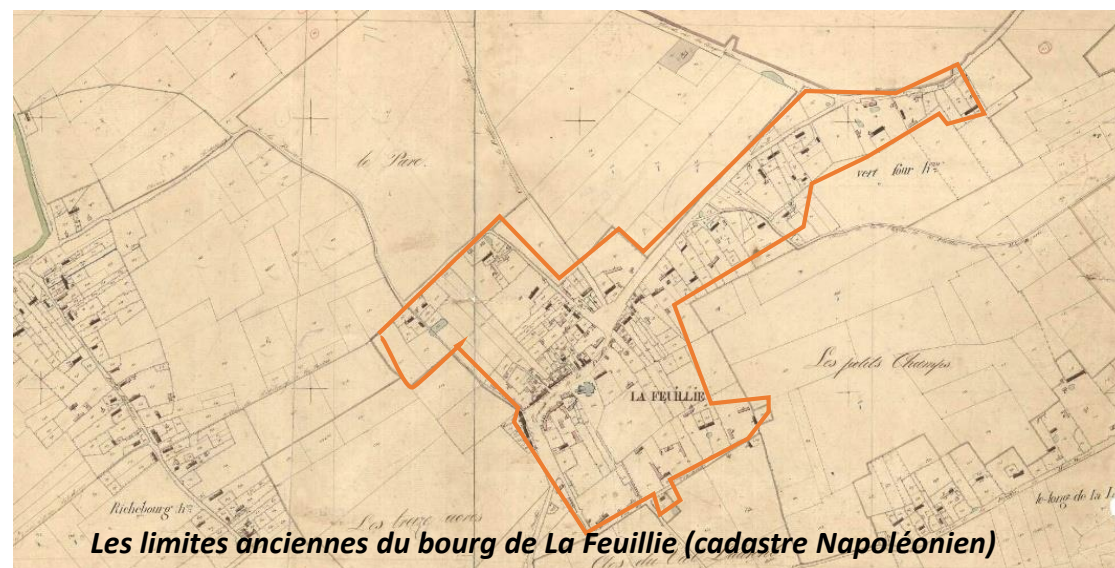
Un village implanté dans les landes... Avec ses nombreux hameaux



Un village implanté dans une clairière avec ses nombreux hameaux (carte de Cassini)



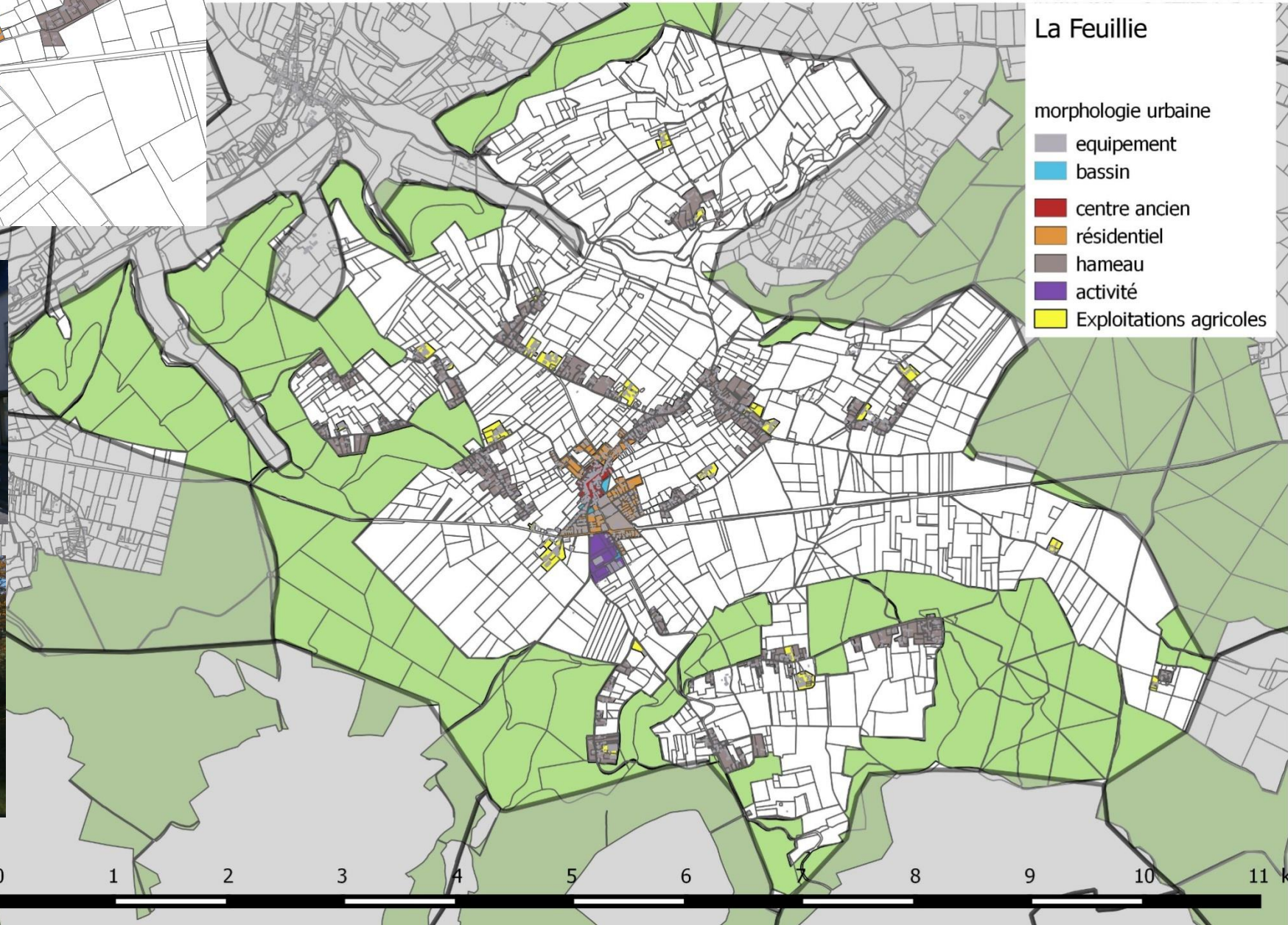
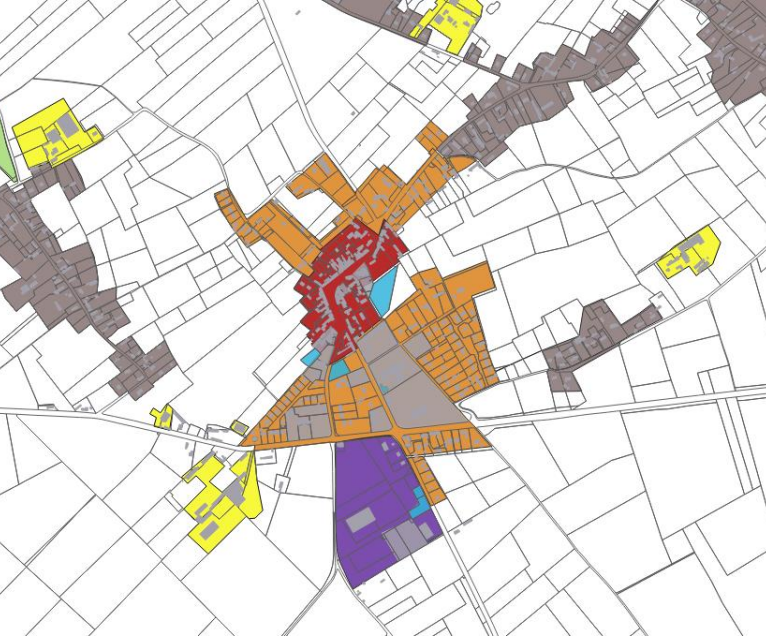
Une trame urbaine déjà visible sur les cartes d'Etat Major



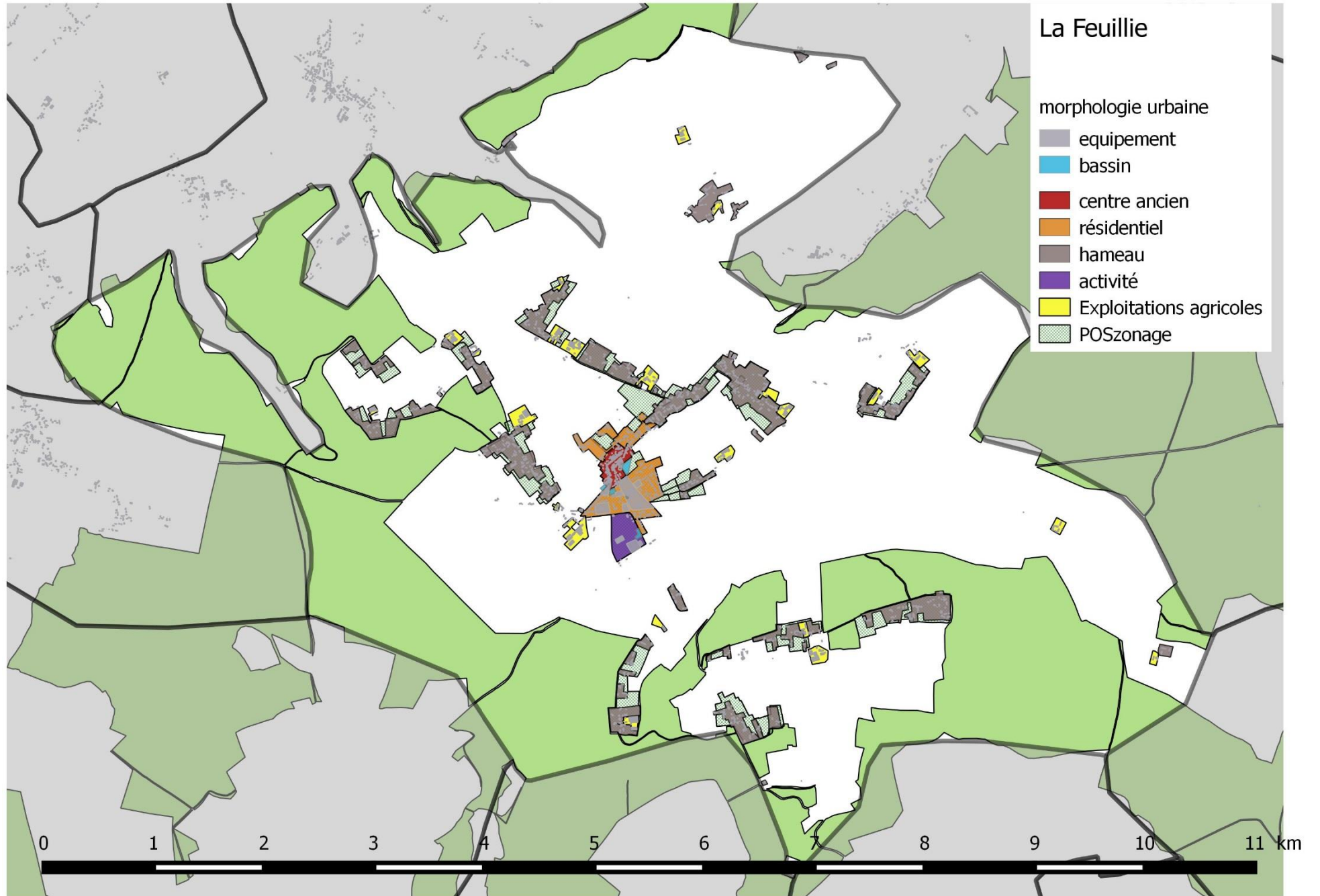
Les limites anciennes du bourg de La Feuillie (cadastre Napoléonien)

Un tissu urbain caractérisé :

- Par un tout petit périmètre central ancien
- Un tissu résidentiel peu développé autour du centre ancien
- De très nombreux hameaux avec de grandes parcelles



Analyse du POS : un POS très consommateur d'espace naturel et agricole :
en vert clair : les parties classées en U ou NB/NA/ localisées sur des terres agricoles, des vergers...



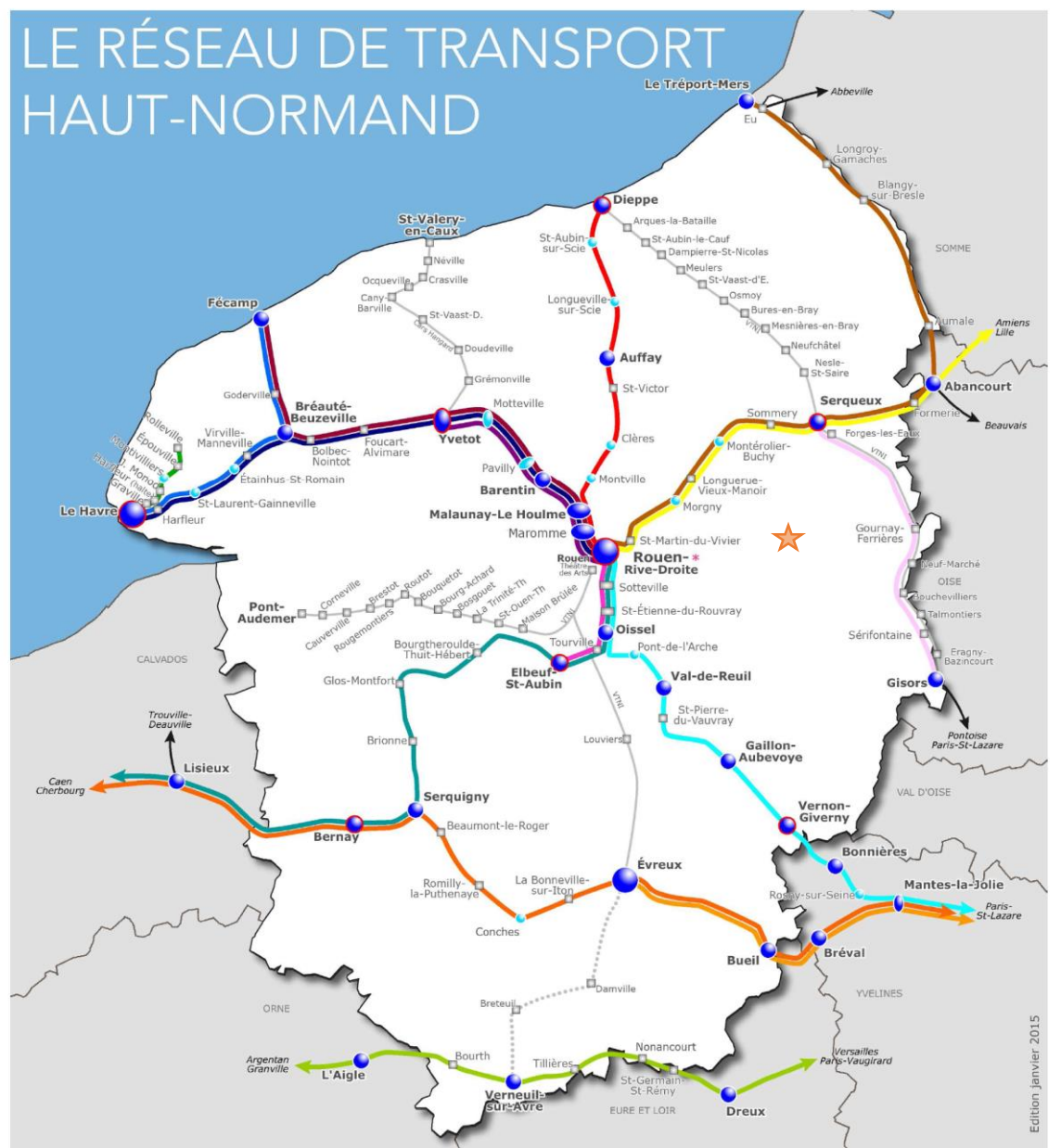
1.6 LES DEPLACEMENTS

Les gares les plus proches de La Feuillie se trouvent à :

- Forges-les-Eaux (16.82 kilomètres),
- Serqueux (18.64 kilomètres), LIGNE ROUEN-AMIENS-LILLE
- Gisors (32 kilomètres) LIGNE VERS PARIS.

Aires de covoitages :

Malgré la présence de la RN31, la commune ne compte pas d'aire officielle de covoiturage



- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Rouen - Bernay - Caen L'Aigle - Verneuil-sur-Avre - Dreux - Paris Caen - Bernay - Evreux - Paris Evreux - Bueil - Paris Rouen - Val-de-Reuil - Vernon - Paris Le Havre - Yvetot - Rouen Yvetot - Barentin - Rouen Elbeuf - Oissel - Rouen Dieppe - Rouen | <ul style="list-style-type: none"> Rouen - Amiens - Lille Fécamp - Bréauté - Rouen Rolleville - Montvilliers - Le Havre Le Tréport - Abancourt - Rouen Serqueux - Gisors | <ul style="list-style-type: none"> Gares avec vente et information Espaces ou guichets "Atoumod" Gares avec une distribution automatique Autres points d'arrêts Boutique SNCF présente dans la commune |
| <ul style="list-style-type: none"> ----- Lignes bus Région Ligne bus Région (ne circule que certains jours seulement) | | |



Accessibilité par les transports en commun :

➤ Ligne 73 (Rouen/GOURNAY) Ligne du département

4 départs dans la journée en direction de Rouen (dont 2 le matin)

4 départs dans la journée en direction de Gournay (mais pas le matin)

➤ Transport scolaire en direction du lycée de Forges les Eaux

➤ Transport scolaire en direction du collège de La Feuillie depuis les communes riveraines

➤ Transport scolaire pour les primaires (les hameaux de La Feuillie sont desservis et les communes de La Haye, Fleury La Forêt, Lorleau)

Les tarifs des lignes seinomarines :

- Billet unique : 2€
- les enfants (- de 10 ans) : 1€
- la carte 10 trajets : 12€
- les pass seniors (65 ans et plus) : 30€
- le pass mensuel : 40€
- le pass trimestriel : 100€
- le pass jeunes (moins de 26 ans) : 130€
- Ticket gratuit pour les accompagnateurs de personnes à mobilité réduite

Le Département de Seine-Maritime déploie sur ses lignes régulières le système billettique atomod. La carte Atomod est un support multimodal unique et sans contact.

Elle permet aux voyageurs haut-normands de charger leurs titres de transports sur une carte unique : abonnement train-TER, transports urbains, bus régionaux et départementaux, etc.

Pour connaître, en quelques secondes, toutes les possibilités de déplacements :



Bureau Département des Transports Seine-Maritime, 10 rue de la République, 76000 Rouen

ROUEN	VASCŒUIL										GOURNAY-EN-BRAY									
	JOURS		UN AU SAM	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN
ROUEN / Halle Routière	8:30	8:15	11:30	11:30	12:15	13:15	13:15	13:15	13:15	13:15	16:20	16:20	17:15	17:45	18:20	18:20	18:25	18:25	18:15	18:15
ROUEN / Gare SNCF	8:35	8:20	11:30	11:34	12:20	13:19	13:19	13:20	13:20	13:20	16:20	16:41	17:21	17:51	18:24	18:24	18:30	18:42	18:20	18:20
ROUEN / Beauvilliers	8:37	8:22	11:36	11:36	12:22	13:21	13:21	13:22	13:22	13:22	16:22	16:43	17:23	17:53	18:26	18:26	18:30	18:44	18:24	18:24
ROUEN / Boudry	8:38	8:24	11:37	11:37	12:24	13:22	13:24	13:24	13:24	13:24	16:24	16:46	17:25	17:55	18:28	18:28	18:40	18:46	18:40	18:40
ROUEN / Saint-Hilaire	8:41	8:26	11:38	11:38	12:26	13:23	13:23	13:26	13:26	13:26	16:26	16:48	17:27	17:57	18:30	18:30	18:42	18:48	18:30	18:30
DARNETAL / Marie	8:48	8:33	11:43	11:43	12:33	13:28	13:28	13:33	13:33	13:33	16:33	16:55	17:34	18:04	18:37	18:37	18:48	18:55	18:37	18:37
ST JACQUES SUR DARNETAL / Fréquentin	8:52	8:37	11:45	11:45	12:37	13:33	13:33	13:37	13:37	13:37	16:37	17:00	17:38	18:06	18:39	18:39	18:50	18:57	18:39	18:39
SERVAVILLE SALONVILLE / La Hémaridère Rebas 31	9:00	8:45	11:49	11:53	12:49	13:38	13:38	13:43	13:43	13:43	16:43	17:06	17:44	18:12	18:45	18:45	18:58	19:07	18:49	18:49
SERVAVILLE SALMONVILLE / Ecole	9:03	-	11:46	-	-	-	-	-	-	-	13:48	13:49	17:15	-	18:01	18:19	-	-	19:03	-
SERVAVILLE SALMONVILLE / Ecole	9:03	-	11:46	-	-	-	-	-	-	-	13:48	13:49	17:15	-	18:01	18:19	-	-	19:03	-
BOIS L'ÉVEQUE / Marie	-	8:47	11:51	-	12:47	-	-	-	-	-	15:52	15:52	17:19	-	18:20	18:32	-	-	19:09	-
BOIS L'ÉVEQUE / Les Hauts Champs	-	8:48	11:52	-	12:48	-	-	-	-	-	15:53	15:53	17:20	-	18:21	18:33	-	-	19:10	-
BOIS L'ÉVEQUE / Le Manoir	-	8:49	11:53	-	12:49	-	-	-	-	-	15:54	15:54	17:21	-	18:24	18:34	-	-	19:11	-
BOIS D'ENNEBOURG / Marie	-	8:52	-	-	12:52	-	-	-	-	-	15:57	-	-	-	18:57	18:57	-	-	19:13	-
BOIS D'ENNEBOURG / La Fourche	-	8:54	-	-	12:54	-	-	-	-	-	15:59	-	-	-	18:59	18:59	-	-	19:15	-
EPHEVILLE / Centre	-	10:00	11:57	-	13:00	-	-	-	-	-	16:05	17:27	-	18:26	19:05	19:05	-	-	19:20	-
AUDOUVILLE SUR RY / La Thi	-	10:03	12:00	-	13:03	-	-	-	-	-	16:08	17:30	-	18:29	19:08	19:08	-	-	19:23	-
PERRUEL / Marie	-	10:04	12:01	-	13:04	-	-	-	-	-	16:09	17:31	-	18:30	19:09	19:09	-	-	19:24	-
AUDOUVILLE SUR RY / Hameau des Lessaux	-	10:04	12:01	-	13:04	-	-	-	-	-	16:09	17:31	-	18:30	19:09	19:09	-	-	19:24	-
AUDOUVILLE SUR RY / Église Ecole	-	10:06	12:03	-	13:06	-	-	-	-	-	16:11	17:33	-	18:31	19:11	19:11	-	-	19:26	-
MARTINVILLE ÉPÉVILLE / Centre	9:08	10:11	12:08	11:56	11:56	13:11	13:41	13:41	13:41	13:41	16:16	17:38	17:54	18:15	19:15	19:01	-	-	19:31	19:31
GRANVILLE SUR RY / Marie	9:11	10:14	12:11	-	13:14	-	-	-	-	-	16:14	17:36	17:41	18:08	19:18	19:18	-	-	19:34	20:01
RY / Bourg	9:14	10:17	12:14	-	13:17	-	-	-	-	-	16:17	17:39	17:44	18:13	19:21	19:21	-	-	19:37	20:03
RY / Bourg	9:17	10:20	12:17	-	13:20	-	-	-	-	-	16:20	17:42	17:47	18:16	19:24	19:24	-	-	19:25	19:37
ST DENIS LE THIBOUT / Villers	9:28	10:24	12:21	11:59	11:59	13:14	13:44	13:44	13:44	13:44	16:24	17:46	17:51	18:19	19:28	19:28	19:04	-	-	19:28
VASCŒUIL / Anseine Gare	-	-	-	-	13:24	-	-	-	-	-	16:24	-	-	18:19	-	19:28	-	-	19:27	-
VASCŒUIL / Château	-	-	-	-	13:24	-	-	-	-	-	16:24	-	-	18:19	-	19:28	-	-	19:27	-
VASCŒUIL / RN 31	-	-	-	-	13:24	-	-	-	-	-	16:24	-	-	18:19	-	19:28	-	-	19:27	-
ELBEUF SUR ANDELLE / Marie	-	-	12:01	12:01	13:46	13:46	-	-	-	-	18:01	-	-	18:00	-	19:00	-	-	19:30	-
ELBEUF SUR ANDELLE / Hameau de la Capelle	9:25	12:20	12:43	13:48	14:25	14:25	14:25	14:25	14:25	14:25	17:56	18:03	18:25	18:48	19:30	19:30	19:30	19:30	19:30	20:14
LA HAYE / Marie	-	-	12:06	12:06	13:53	13:53	-	-	-	-	18:08	-	-	18:08	-	19:13	-	-	19:13	-
LA FEUILLIE / Marie	-	-	12:13	12:13	13:58	13:58	-	-	-	-	18:13	-	-	18:13	-	19:18	-	-	19:18	-
BOIS LYONS / Les Carreaux	-	-	12:21	12:21	14:06	14:06	-	-	-	-	18:21	-	-	18:21	-	19:26	-	-	19:26	-
AVESNES EN BRAY / Carrefour RD102/21	-	-	12:24	12:24	14:09	14:09	-	-	-	-	18:24	-	-	18:24	-	19:29	-	-	19:29	-
GOURNAY EN BRAY / Ancienne Piscine	-	-	12:28	12:28	14:13	14:13	-	-	-	-	18:28	-	-	18:28	-	19:33	-	-	19:33	-
GOURNAY EN BRAY / Place d'Armes	-	-	12:35	12:35	14:20	14:20	-	-	-	-	18:35	-	-	18:35	-	19:40	-	-	19:40	-

GOURNAY-EN-BRAY	VASCŒUIL										ROUEN									
	JOURS		UN AU SAM	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN	UN AU VEN
GOURNAY EN BRAY / Place d'Armes	8:20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7:10	7:10	12:55	12:55	14:40	-	-	-	-	-
GOURNAY EN BRAY / Ancienne Piscine	8:23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7:13	7:13	12:58	12:58	14:43	-	-	-	-	-
AVESNES EN BRAY / Carrefour RD102/21	8:28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7:18	7:18	13:03	13:03	14:48	-	-	-	-	-
BOIS LYONS / Les Carreaux	8:33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7:23	7:23	13:08	13:08	14:53	-	-	-	-	-
LA FEUILLIE / Marie	8:41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7:31	7:31	13:16	13:16	15:06	-	-	-	-	-
LA HAYE / Marie	8:47	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7:37	7:37	13:22	13:22	15:12	-	-	-	-	-
ELBEUF SUR ANDELLE / Hameau de la Capelle	8:52	-	8:28	8:27	8:48	7:10	7:42	7:42	9:30	12:30	13:27	13:27	14:50	15:17	16:00	-	-	-	-	-
ELBEUF SUR ANDELLE / Marie	-	-	8:31	8:31	8:48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VASCŒUIL / RN 31	8:54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7:44	7:44	-	-	13:29	13:29	-	-	15:19	-
VASCŒUIL / Anseine Gare	-	-	8:39	8:33	-	-	-	-	-	-	7:45	8:30	9:35	10:30	12:35	-	-	-	13:30	14:35
PERRUEL / Marie	-	8:33	-	-	-	7:15	-	-	-	-	7:45	8:30	9:35	10:30	12:35	-	-	-	13:30	14:35
AUDOUVILLE SUR RY / La Thi	-	8:40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ST DENIS LE THIBOUT / Villers	8:58	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7:48	7:48	-	-	13:33	13:33	-	-	15:23	-
RY / Bourg	-	8:56	8:38	8:38	8:48	7:18	-	-	-	-	7:48	8:33	9:38	10:33	12:38	-	-	-	13:33	14:38
RY / Bourg	-	8:59	8:41	8:41	8:51	7:21	-	-	-	-	7:51	8:36	9:41	10:36	12:41	-	-	-	13:36	14:41
GRANVILLE SUR RY / Marie	-	8:44	8:46	8:46	-	7:26	-	-	-	-	7:56	8:41	9:46	10:41	12:46	-	-	-	13:41	14:46
MARTINVILLE ÉPÉVILLE / Centre	7:01	-	8:48	-	-	7:30	7:51	7:51	8:00	8:45	9:50	10:45	12:50	13:36	13:45	14:50	15:26	16:45	18:18	
AUDOUVILLE SUR RY / Hameau des Lessaux	-	8:55	-	-	-	7:37	-	-	-	-	8:07	8:52	9:57	10:52	12:57	-	-	-	13:52	14:57
AUDOUVILLE SUR RY / Église Ecole	-	8:56	-	-	-	7:38	-	-	-	-	8:08	8:53	9:58	10:53	12:58	-	-	-	13:53	14:58
MARTINVILLE ÉPÉVILLE / Centre	8:47	7:51	-	-	-	7:43	-	-	-	-	8:13	8:58	10:03	10:58	13:03	-	-	-	13:58	15:03
BOIS D'ENNEBOURG / Marie	-	8:53	7:50	-	-	7:45	-	-	-	-	8:15	-	-							

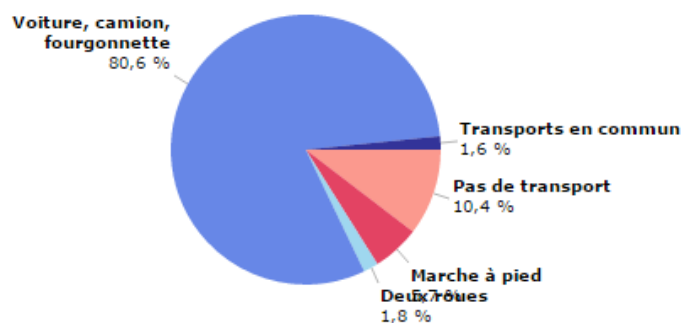
ANALYSE DES DEPLACEMENTS

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2012	%	2007	%
Ensemble	509	100,0	494	100,0
Travaillent :				
<i>dans la commune de résidence</i>	161	31,6	145	29,4
<i>dans une commune autre que la commune de résidence</i>	348	68,4	349	70,6
<i>située dans le département de résidence</i>	225	44,2	223	45,1
<i>située dans un autre département de la région de résidence</i>	71	13,9	87	17,6
<i>située dans une autre région en France métropolitaine</i>	52	10,2	39	7,9
<i>située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)</i>	0	0,0	0	0,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2012	%	2007	%
Ensemble	507	100,0	477	100,0
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	356	70,2	339	71,1
<i>Au moins une voiture</i>	451	89,0	426	89,3
1 voiture	232	45,8	230	48,2
2 voitures ou plus	219	43,2	196	41,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Une forte dépendance à la voiture particulière pour les migrations domicile travail

environ 80% des déplacements se font en voiture

alors que ... 30% des emplois sont occupés par des habitants de la commune

Des transports en communs à promouvoir !

ANALYSE DES DEPLACEMENTS : LES MIGRATIONS ALTERNANTES

CODGEO	commune de résidence	DCLT	commune d'emploi	Nombre de Flux en 2012
76263	La Feuillie	76263	La Feuillie	152
76263	La Feuillie	76312	Gournay-en-Bray	52
76263	La Feuillie	76540	Rouen	20
76263	La Feuillie	76276	Forges-les-Eaux	20
76263	La Feuillie	27151	Charleval	16
76263	La Feuillie	76451	Mont-Saint-Aignan	12
76263	La Feuillie	76260	Ferrières-en-Bray	12
76263	La Feuillie	27226	Étrépagny	12
76263	La Feuillie	60057	Beauvais	12
76263	La Feuillie	76599	Saint-Léger-du-Bourg-Denis	8
76263	La Feuillie	76412	Martainville-Épreville	8
76263	La Feuillie	76429	Le Mesnil-Esnard	8
76263	La Feuillie	76322	Le Grand-Quevilly	8
76263	La Feuillie	76377	Isneauville	8
76263	La Feuillie	76295	Gaillefontaine	8
76263	La Feuillie	76146	Buchy	8
76263	La Feuillie	60690	Villers-sur-Trie	4
76263	La Feuillie	93070	Saint-Ouen	4
76263	La Feuillie	76591	Saint-Jacques-sur-Darnétal	4
76263	La Feuillie	76548	Ry	4
76263	La Feuillie	27493	Romilly-sur-Andelle	4
76263	La Feuillie	27454	Perruel	4
76263	La Feuillie	75109	Paris 9e Arrondissement	4
76263	La Feuillie	27417	Morgny	4
76263	La Feuillie	76426	Mésangueville	4
76263	La Feuillie	27394	Martot	4
76263	La Feuillie	76396	Longuerue	4
76263	La Feuillie	76277	Le Fossé	4
76263	La Feuillie	60333	Lachapelle-aux-Pots	4
76263	La Feuillie	76338	La Hallotière	4
76263	La Feuillie	27332	Heudebouville	4
76263	La Feuillie	27284	Gisors	4
76263	La Feuillie	95252	Franconville	4
76263	La Feuillie	27246	Fleury-sur-Andelle	4
76263	La Feuillie	76245	Eslettes	4
76263	La Feuillie	76231	Elbeuf	4
76263	La Feuillie	76178	Cléon	4
76263	La Feuillie	95127	Cergy	4
76263	La Feuillie	60136	Cempuis	4
76263	La Feuillie	76142	Brémontier-Merval	4
76263	La Feuillie	76108	Bois-Guillaume	4
76263	La Feuillie	76100	Blainville-Crevon	4
76263	La Feuillie	27066	Bézu-la-Forêt	4
76263	La Feuillie	76093	Bézancourt	4
76263	La Feuillie	76067	Beauvoir-en-Lyons	4
76263	La Feuillie	27022	Aubevoye	4

CODGEO	commune de résidence	DCLT	commune d'emploi	2012 Nombre de Flux
76263	La Feuillie	76263	La Feuillie	152
76352	La Haye	76263	La Feuillie	12
76676	Sigy-en-Bray	76263	La Feuillie	10
27664	Le Tronquay	76263	La Feuillie	9
27151	Charleval	76263	La Feuillie	8
76067	Beauvoir-en-Lyons	76263	La Feuillie	8
76338	La Hallotière	76263	La Feuillie	8
76540	Rouen	76263	La Feuillie	8
76107	Bois-Guilbert	76263	La Feuillie	5
76201	Croisy-sur-Andelle	76263	La Feuillie	5
76429	Le Mesnil-Esnard	76263	La Feuillie	5
76535	Roncherolles-en-Bray	76263	La Feuillie	5
27048	Beauficel-en-Lyons	76263	La Feuillie	4
27245	Fleury-la-Forêt	76263	La Feuillie	4
27373	Lorleau	76263	La Feuillie	4
27377	Lyons-la-Forêt	76263	La Feuillie	4
27496	Rosay-sur-Lieure	76263	La Feuillie	4
76025	Argueil	76263	La Feuillie	4
76043	Auzebosc	76263	La Feuillie	4
76048	Avesnes-en-Bray	76263	La Feuillie	4
76124	Bosc-Hyons	76263	La Feuillie	4
76292	Fry	76263	La Feuillie	4
76312	Gournay-en-Bray	76263	La Feuillie	4
76571	Sainte-Croix-sur-Buchy	76263	La Feuillie	4
76672	Serqueux	76263	La Feuillie	4
27284	Gisors	76263	La Feuillie	3
31058	Belbèze-de-Lauragais	76263	La Feuillie	3

152 habitants de La Feuillie travaillent sur leur commune de résidence en 2012

Pour les autres communes d'emplois des actifs de La Feuillie, il s'agit essentiellement de Gournay en Bray, Rouen, Forges Les Eaux, Charleval; Mont Saint Aignan, Etrepagny, Beauvais

En outre, sur les 305 emplois offerts à La Feuillie en 2012, 153 résident hors communes (ils habitent dans les communes environnantes).

LES DEPLACEMENTS

Le stationnement

Un stationnement mutualisé dans le centre ville entre les différentes fonctions urbaines (commerces et équipements)

La place du centre bourg bénéficie de 63 places mutualisée pour les équipements et les commerces du bourg dont :

- 16 à la pharmacie
- 20 à la poste
- 27 au centre dont 1 personnes en situation de handicap

Les stationnements publics de la commune de La Feuillie se composent également de :

- CMS:4+ 1pour personnes en situation de handicap
- Derrière mairie:8 +1 pour personnes en situation de handicap
- foyer rural:15
- ancienne perception:12
- derrière église:34 + 1place mobilité réduite devant l'église
- collège :10
- 15 à l'école maternelle dont 1 pour personnes en situation de handicap
- 18 à l'école élémentaire
- 15 à la salle de sport
- place verte:8
- cimetière:11 + 1 pour personnes en situation de handicap
- 7 places à la gendarmerie
- route de Morville:4
- square patin:
 - 3 places devant commerce kebab
 - 9 places dont 2 pour les médecins et 1 personnes en situation de handicap

Le rapport de présentation du PLU : établit *un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public* et des possibilités de mutualisation de ces capacités.



Une commune avec de nombreuses places de stationnement dispersées dans le centre bourg.

Une étude du CAUE a été réalisée afin d'étudier une rationalisation des places localisées en centre bourg

Une borne de recharge de véhicules électriques se situe derrière la mairie.

LES DEPLACEMENTS : projet d'aménagement de la RN31

Cette opération relève d'une maîtrise d'ouvrage de la commune de La Feuillie qui en a confié la maîtrise d'oeuvre au bureau d'études Ingetec.

Entre 2015 et 2017, les 3 carrefours de la RN31 ont été étudiés par le BET Ingetec dans le cadre d'un avant projet concerté avec la DIRNO

Par courrier en date du 01 février 2017, la collectivité a transmis pour avis, le dossier d'avant-projet relatif à l'aménagement des carrefours de la route nationale 31 dans le cadre de la construction d'un centre commercial et d'une zone d'activité sur la commune de La Feuillie (76).

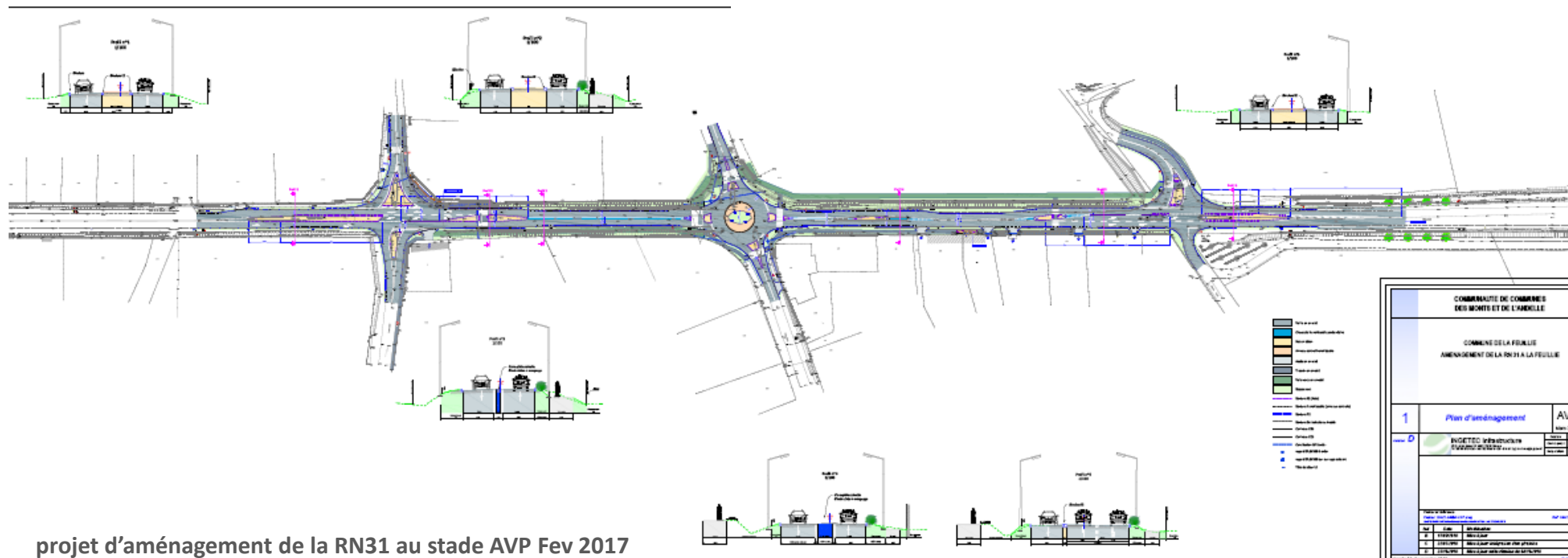
Le dossier a été transmis à l'inspecteur général des routes qui a émis son avis en date du 23 mars 2017. Le directeur interdépartemental des routes a émis un avis favorable sur le dossier d'avant-projet et a invité à prendre en compte l'ensemble de mes remarques ainsi que celles émises par l'inspecteur général des routes.
(courrier du 04 04 2017)

L'étude d'opportunité et d'Avant-Projet de la requalification de la RN31 au niveau de la traverse e de la Feuillie a pour objectif de de finir les aménagements a réaliser pour répondre aux objectifs suivants.

- Sécuriser la circulation routière et particulièrement les intersections ;
- Maintenir un niveau de fluidité du trafic routier satisfaisant ;
- Limiter l'impact des aménagements sur l'environnement proche (riverains, paysage...)
- Améliorer la circulation douce en bordure de la RN31
- Assurer une liaison entre les rives de la RN31 ;

Les principes d'aménagement retenus sont les suivants :

- Réduction des voies de circulation à 3.25m en ligne droite ;
- Aménagement d'un giratoire de rayon extérieur de 15.00m franchissable pour les convois exceptionnels ;
- Pose de bordures type T2 en bordure de chaussée ;
- Création d'ilots sur chaussée pour sécuriser les carrefours ;
- Reprise de la signalisation horizontale et verticale ;
- Aménagements de cheminements doux en parallèle de la RN31 ;
- Création de traversées piétonnes aux intersections ;
- Aménagement des espaces publics avec création d'espaces verts et cheminements piétons.



1.7 Fonctionnement des équipements

➤ *La Feuillie, une commune regroupant **de nombreux services pour les communes environnantes***

❖ *Collège : une occupation maximum*

Effectif 2015 : 345 élèves pour une capacité d'accueil de 300 élèves initialement > 4 algecos ont été installés

Possibilité d'ouverture de 2 classes « provisoires »

❖ *Ecole (RPI avec La Haye, Lorleau, Fleury La Forêt)*

MATERNELLE : 65 élèves (3 classes : PS : 20 - MS : 22 - GS : 23 élèves)

PRIMAIRE : Les effectifs à la rentrée 2015 sont 26 CP, 21 CE1, 20 CE2, 25 CM1, 24 CM2, soit 116 élèves.

La restauration des scolaires a lieu dans la salle polyvalente

❖ *Nombreux équipements sportifs et associatifs*

- Salle du Foyer Rural / maximum 230 personnes
- Salle des Feuilles d'Or / maximum 60 personnes
- Depuis 1995, Complexe sportif "Yves Belière" avec Salle couverte, Terrain de Football, et Terrain de tennis (projet d'un salle annexe à la salle de sport)

- Un besoin de locaux associatifs et d'une bibliothèque

❖ *Présence d'une poste et d'un Centre Médico social*

❖ *Gendarmerie et caserne de pompiers*

❖ *EHPAD Résidence Noury : 61 lits*



❖ *Cimetière : 1140 emplacements*

Pas de besoin foncier

❖ *Un seul médecin mais projet de maison médicale dans l'ancienne trésorerie*

❖ *Office de tourisme*



1.8 Analyse Economique

- **Un nombre d'emplois en augmentation** 305 emplois sur la commune en 2012 (+17/2007)
- **60 entreprises sur la commune** (dont la moitié sont dans les services et les commerces)
- **509 actifs sur la commune**

avec un taux de chômage plus faible que la moyenne départementale (9,8% à La Feuillie en 2012 contre 14,2% pour le département)

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2012	2007
Nombre de chômeurs	55	36
Taux de chômage en %	9,8	6,8
Taux de chômage des hommes en %	9,4	5,1
Taux de chômage des femmes en %	10,1	8,6
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,9	61,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013

	Nombre	%
Ensemble	60	100,0
Industrie	6	10,0
Construction	17	28,3
Commerce, transports, services divers	30	50,0
dont commerce et réparation automobile	12	20,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	7	11,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

EMP T5 - Emploi et activité

	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	305	288
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	509	494
Indicateur de concentration d'emploi	59,9	58,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	54,7	54,8

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2012	%	2007	%
Ensemble	305	100,0	288	100,0
Salariés	226	74,1	211	73,5
dont femmes	153	50,3	129	44,9
dont temps partiel	75	24,5	59	20,5
Non-salariés	79	25,9	76	26,5
dont femmes	30	9,8	30	10,3
dont temps partiel	6	2,0	4	1,4

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de travail.

Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi

Commune de La Feuillie (76263)

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2012

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	509	100,0	19,1	48,9
Salariés	416	81,7	21,6	51,7
Non-salariés	93	18,3	7,5	36,6

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Les principaux établissements de la commune

Raison sociale	Enseigne
BOULANGERIE PATISSERIE ROMANO	
MPL IMPORT ET EXPORT	
BBM 76	
DELACOUR ET FILS	
NAUTIKA	
WALLECAN GERALDINE	COIFFURE WALLECAN
BUTEL CLAUDE	
CARON JACQUES	
COOLS MICHEL	
LIMARE TONY	
BAILLIVET ALAIN	CLUB DU LANDEL
DUPONT FLORENCE	FLO'RE AVENEL
SARL AMNIA	QUATRE SAISON

Taux de création d'établissements en 2014

	La Feuillie	C.C des Monts et de l'Andelle	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Industrie	20,0 %	21,7 %	9,1 %	9,3 %
Construction	13,3 %	14,6 %	15,7 %	15,5 %
Commerce	33,3 %	13,6 %	13,3 %	13,4 %
Services	14,3 %	14,2 %	13,2 %	13,4 %
TOTAL	17,9 %	14,9 %	13,2 %	13,3 %

Source : INSEE, SIRENE (champ des activités marchandes hors agriculture)

Les commerces de proximité

La commune compte quelques services à la personnes dans son centre ville :

- 1 esthéticienne,
- 2 coiffeurs,
- 1 bar PMU, presse, et 1 superette gérée par un jeune couple
- pharmacie, cabinet médical,
- restaurant rapide,
- dépannage de petit matériel
- boulangerie,
- 1 superette (gérée par une personne proche de la retraite),
- 2 bouchers,
- 1 assureur,
- 1 auto école *
- 1 cabinet d'infirmier
- 1 notaire

Le long de la RN31, il existe une station de lavage

Un projet de Supermarché accompagné d'une station service et d'un Drive est à l'étude. Cet équipement répondra à un besoin pour la population.

Le supermarché et la station service les plus proche se situent à une quinzaine de kilomètres (Perriers Sur Andelle). Il existe d'ailleurs **une pénurie de station service sur la RN31** entre Darnetal et Gournay en Bray.

On remarquera **une absence de distributeur de billet sur la commune de La Feuillie**. Un projet de supermarché prévoit cet équipement pour répondre au besoin de la population de La Feuillie et des communes environnantes.

Sur la commune de La Feuillie *:

- ❖ 22 locaux ont été recensés et localisés,
- ❖ 1 polarité commerciale de centre-bourg a été identifiée,
- ❖ 77 % des locaux avec vitrine sont regroupés en polarité.



Une zone artisanale en cours de constitution :

Les entreprises suivantes sont installées ou en cours d'installation

- récupération de métaux,
- commerce de pièces agricoles
- Garage automobile etc

> La commune doit répondre aux besoins des nombreux artisans qui souhaiteraient s'installer sur cette commune idéalement située le long de la RN31 et disposant de services et commerces pouvant répondre aux besoins des entrepreneurs.

Données mairie – juin/octobre 2015

2.2 Superficie Agricole Utilisée (SAU)

Superficie totale de La Feuillie: 3 976 hectares.

	2000 (Source RGA)	2010 (Source RGA)	2014 (Source CA76)
SAU communale	2 122 ha	Non disponible (ND)	2 100 ha (déclaration PAC)

La commune s'étend sur une superficie totale de 3 976 hectares, dont **2 100 ha sont utilisés par l'agriculture en 2014 (soit 53 % du territoire)**. Sur la commune, les espaces boisés représentent également une superficie d'environ 1 500 ha (38 % du territoire). Ces données mettent en évidence le caractère rural de la commune.

2.3 Occupation du sol

Quelles évolutions majeures constate-t-on ?

	1979	1988	2000	2010
Superficie des exploitations	2 036	1 832	1 917	1 967
Terres labourables	778	860	1 132	1 236
Superficie toujours en herbe	1 256	970	782	729
Superficie fourragère principale	1 543	1 243	1 059	ND

Source : RGA

3 Exploitations agricoles

3.1 L'évolution

	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	74	58	34	20
SAU moyenne des exploitations	28	32	56	98
Nombre d'exploitations professionnelles	37	28	20	ND
SAU moyenne des exploitations professionnelles	46	56	91	ND

Source RGA

ND*= Résultat non disponible au moment de la réalisation de l'enquête ou non communicable pour des raisons de secret statistique.

3.2 Etat des lieux en 2015

L'analyse agricole réalisée par la Chambre d'agriculture, en juillet 2015, met en évidence les évolutions intervenues depuis 2010 :

- On dénombre :
 - 20 exploitations ayant leur siège à LA FEUILLIE,
 - 1 site secondaire (le siège de l'exploitation est hors du territoire communal) : GAEC des Mimereux,
 - 2 exploitants retraités ayant conservé des surfaces : Odile et Cécile Cottar,
 - 1 activité cidricole à titre secondaire : Pascal Leclerc
 - 1 pension de chiens : Vitacanine.

- Enfin, environ 1 540 hectares (soit plus de 70 % des surfaces agricoles communales) sont exploités par des agriculteurs ayant leur siège sur LA FEUILLIE. Les exploitants venus de l'extérieur ont leur siège sur des communes avoisinantes en Seine-Maritime et dans l'Eure : 19 agriculteurs de Seine-Maritime exploitent des terres à LA FEUILLIE ; leur siège est situé à NOLLEVAL, BEAUVOIR EN LYONS, FRY, LA HAYE, LE MESNIL LIEUBRAY, etc. Nous ne disposons pas de ce détail d'information pour les agriculteurs qui viennent de l'Eure.

Cette donnée a un impact non négligeable sur les distances parcourues par les agriculteurs et sur la circulation des engins agricoles lors de la traversée de la commune.

4.3 L'élevage

L'élevage reste une activité très importante sur LA FEUILLIE :

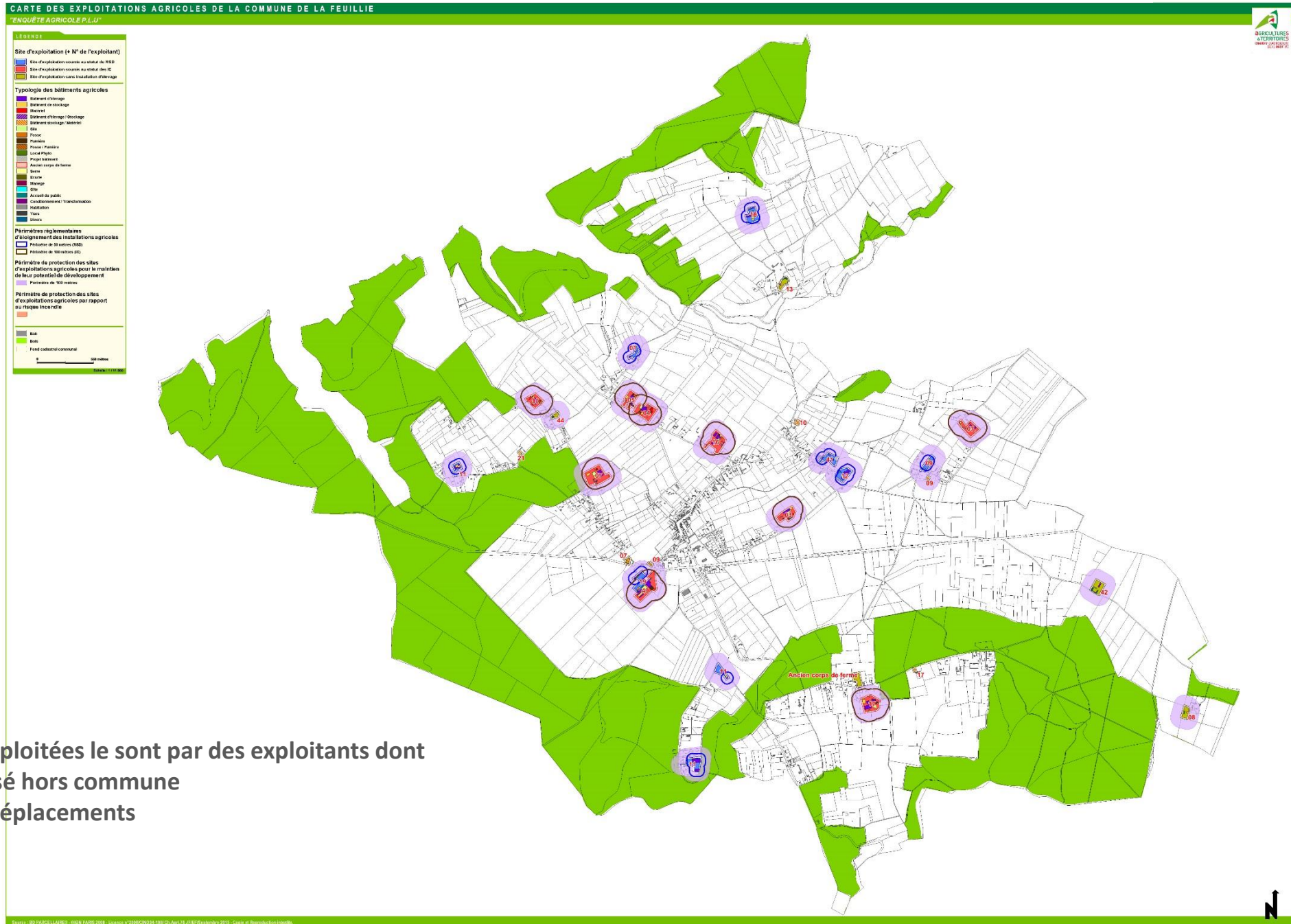
- 6 sites accueillent un troupeau de vaches laitières
- 4 sites accueillent un élevage de bovins/viande
- 4 sites accueillent des élevages mixtes (vaches laitières + bovins/viande)
- 3 sites accueillent des chevaux

A ce jour, sur la commune de LA FEUILLIE, 8 exploitations relèvent du régime des installations classées (EARL Caron et Fils, GAEC Levistre, SCEA Monfray,

Un tissu agricole très développé :

- 2100 ha utilisés par l'agriculture (PAC) Soit 53% du territoire
- 20 sièges d'exploitation (en rouge)...
- Des parcelles à classer en zone Agricole dans le PLU

L'activité agricole : des périmètres de réciprocité réglementaires et recommandés autour des installations agricoles où il convient de veiller à la non urbanisation future



30% des terres exploitées le sont par des exploitants dont le siège est localisé hors commune
> Impact sur les déplacements

L'élevage selon l'enquête agricole

- 6 sites accueillent un troupeau de vaches laitières
- 4 sites accueillent un élevage de bovins/viande
- 4 sites accueillent des élevages mixtes (vaches laitières + bovins/viande)
- 3 sites accueillent des chevaux

Nombre d'exploitations selon l'enquête agricole

	1979	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	74	58	34	20
SAU moyenne des exploitations	28	32	56	98
Nombre d'exploitations professionnelles	37	28	20	ND
SAU moyenne des exploitations professionnelles	46	56	91	ND

Source RGA

- 20 exploitations ayant leur siège à LA FEUILLIE,
- 1 site secondaire (le siège de l'exploitation est hors du territoire communal) : GAEC des Mimereux,
- 2 exploitants retraités ayant conservé des surfaces : Odile et Cécile Cottar,
- 1 activité cidricole à titre secondaire : Pascal Leclerc
- 1 pension de chiens : Vitacandin.

Conclusion de l'enquête agricole menée par la chambre d'agriculture 76

7.1 Conclusion

Le maintien et le développement des exploitations agricoles de LA FEUILLIE sont conditionnés :

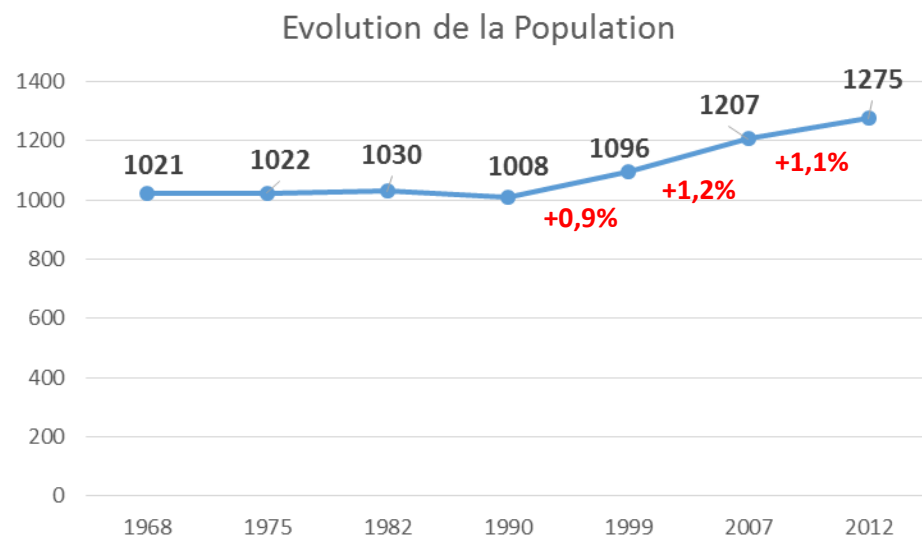
- au respect de marges de recul par rapport aux sites d'exploitation de la commune dont la vocation d'élevage est bien marquée,
- à la protection des terrains attenants aux sièges d'exploitation ou proches de ces derniers,
- à l'absence de création de nouvelles habitations à proximité des corps de ferme existants dans la mesure où elles créent des contraintes supplémentaires préjudiciables au maintien et au développement de l'activité agricole. Elles sont source de conflits de voisinage entre les résidents et les exploitants³,
- au développement de la commune en continuité des zones déjà urbanisées,
- à la préservation des voies assurant la circulation agricole et la desserte des parcelles.

2. ANALYSE DES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

2.1 Une croissance démographique soutenue depuis 1990

Une croissance de 1% par an depuis 1990 (croissance moyenne Seine Maritime +0,1% par an)

Une commune attractive ...un solde migratoire largement positif



LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Ensemble	358	395	471	482	530	579	613
Résidences principales	293	306	357	368	431	477	507
Résidences secondaires et logements occasionnels	50	73	75	92	81	82	71
Logements vacants	15	16	39	22	18	20	35

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0.0	+0.1	-0.3	+0.9	+1.2	+1.1
due au solde naturel en %	-0.3	-0.9	-1.0	-0.5	-0.1	-0.6
due au solde apparent des entrées sorties en %	+0.3	+1.0	+0.7	+1.4	+1.3	+1.8
Taux de natalité (‰)	11.2	9.3	8.8	9.9	13.3	10.9
Taux de mortalité (‰)	13.8	18.2	18.7	14.7	14.0	17.3

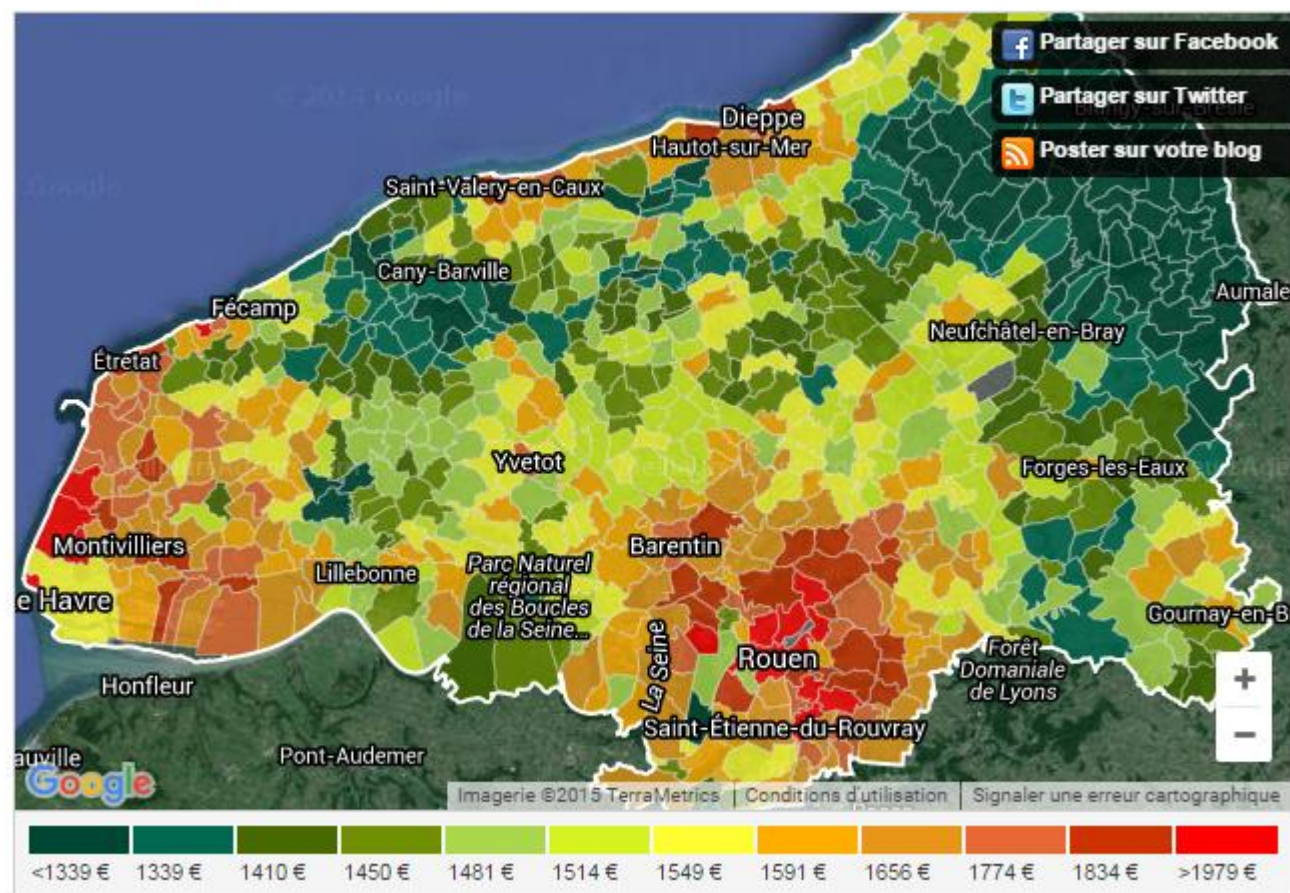
2.2 Une commune attractive car ...

- **Des prix de l'immobilier assez faible en comparaison des communes limitrophes**

(Ces prix plus faibles qu'ailleurs sont l'incidence d'une relative distance par rapport aux pôles d'emploi)

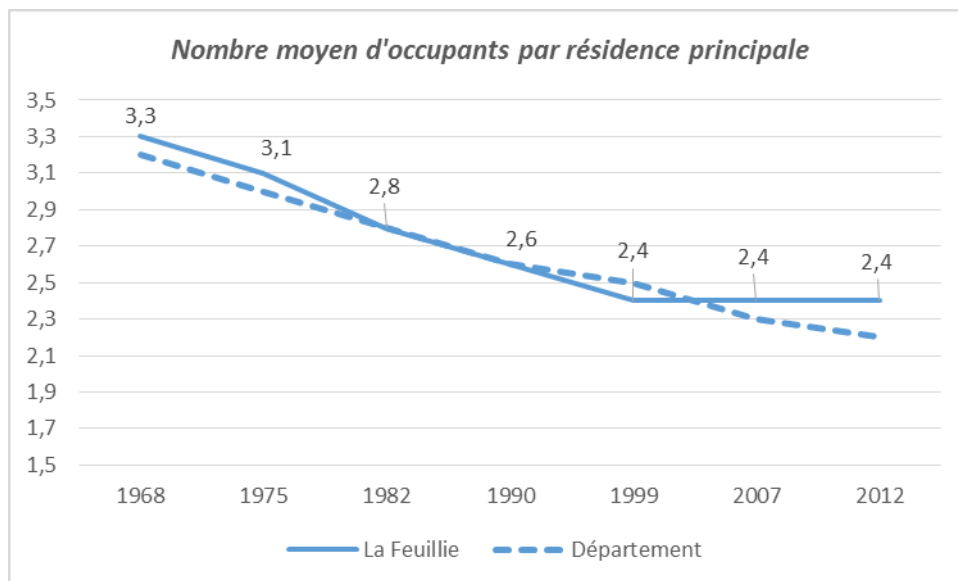
- **Présence de nombreux services à la population (collège, commerces, services...)**

Carte des prix immobiliers à Seine-Maritime (76)



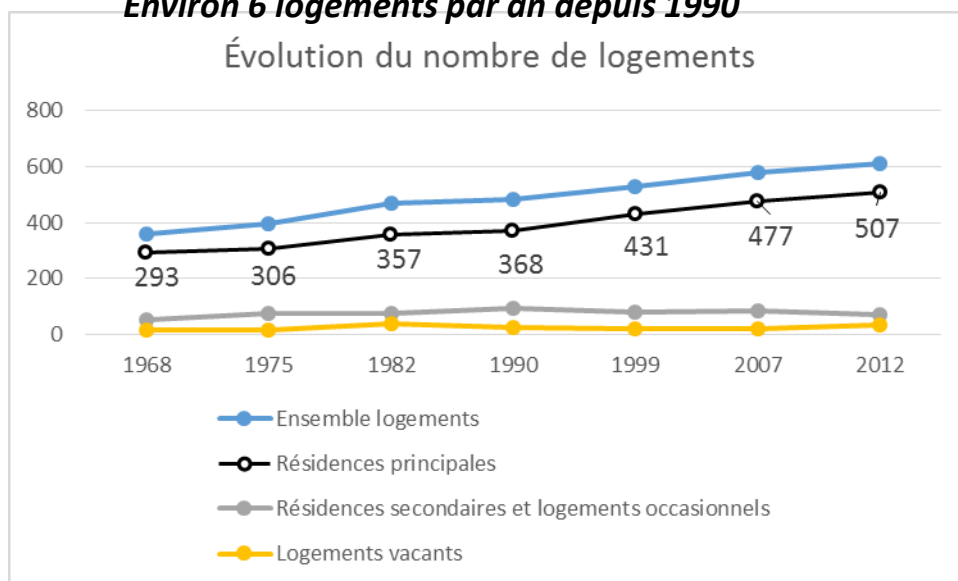
Estimations de prix MeilleursAgents.com au 1er septembre 2015.
Prix exprimés en net vendeur. [Plus d'informations](#)

- **Une taille des ménages qui évolue peu contrairement au reste du territoire ... et supérieure à la moyenne du département**



- **Mais un parc peu diversifié (Environ 90% de logements individuels)**
- **Un nombre important de résidences secondaires (11%) contre 3% en moyenne dans le reste du département**
- **Une faible part de logements vacants (environ 5%) contre plus de 6% dans le département.**

- **... En raison d'une production constante du nombre de logements**
Environ 6 logements par an depuis 1990



LOG T2 - Catégories et types de logements

	2012	%	2007	%
Ensemble	613	100,0	579	100,0
Résidences principales	507	82,7	477	82,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	71	11,6	82	14,2
Logements vacants	35	5,7	20	3,5
Maisons	563	91,8	535	92,4
Appartements	44	7,2	41	7,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2012				2007	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	507	100,0	1 229	16,2	477	100,0
Propriétaire	379	74,8	962	19,0	358	75,1
Locataire	108	21,3	224	6,3	89	18,7
dont d'un logement HLM loué vide	10	2,0	11	8,2	11	2,3
Logé gratuitement	20	3,9	43	15,2	30	6,3

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T8M - Confort des résidences principales

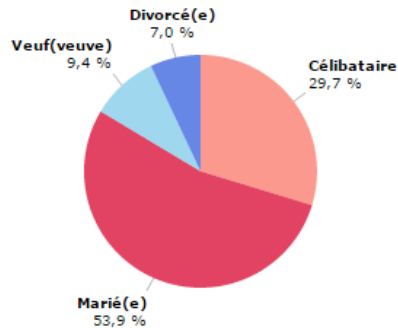
	2012	%	2007	%
Ensemble	507	100,0	477	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	492	97,0	462	96,9
Chauffage central collectif	6	1,2	9	1,9
Chauffage central individuel	163	32,1	194	40,7
Chauffage individuel "tout électrique"	169	33,3	137	28,7

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

- **75% des ménages sont propriétaires de leur logement**
- **Un parc locatif d'environ 100 logements soit 25% du parc de logement**
- **26 logement sociaux**
Manque de logements de 2-3 chambres
- *(dans le pays de Bray la moyenne des logements HLM se situe à 13%).*

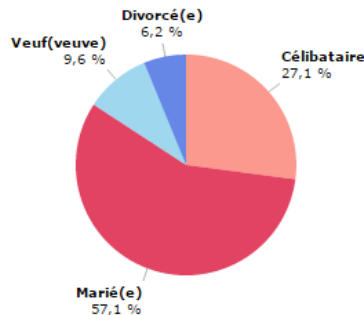
- **Une légère tendance au vieillissement de la population** (les plus de 60 ans représentent 29% de la population en 2012 contre 26% en 2007)
- **De plus en plus de ménage composé d'une personne (veufs ou célibataires) 39% en 2012 contre 36% en 2007**
- **Le parc de logement doit s'adapter à cette tendance démographique en offrant des logements adaptés (un besoin de plus petits logements dans les années à venir...)**

FAM G4 - État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

FAM G4 - État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2007



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

Chiffres clés Évolution et structure de la population

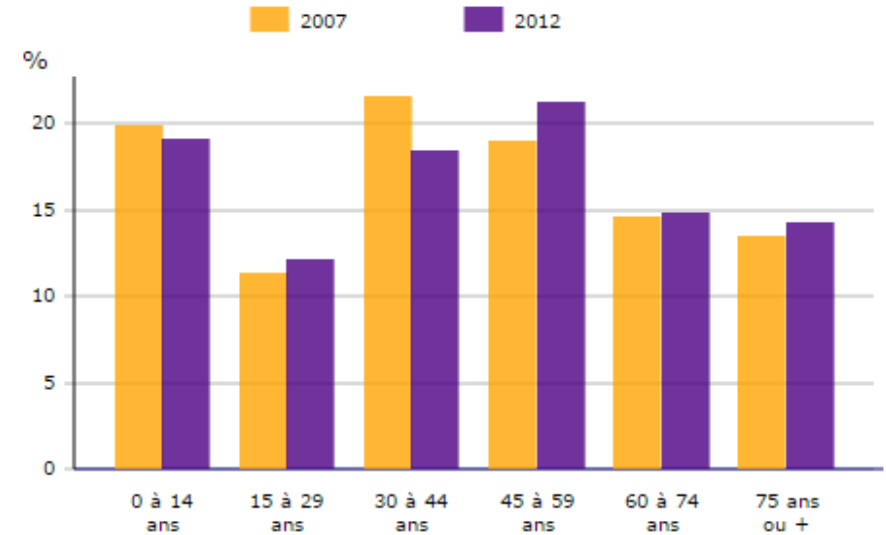
Commune de La Feuillie (76263)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2012	%	2007	%
Ensemble	1 275	100,0	1 207	100,0
0 à 14 ans	243	19,1	240	19,9
15 à 29 ans	155	12,2	138	11,4
30 à 44 ans	235	18,4	261	21,6
45 à 59 ans	271	21,3	229	19,0
60 à 74 ans	189	14,8	176	14,6
75 ans ou plus	182	14,3	163	13,5

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

2.3 Quelles sont les évolutions du parc et les méthodes pour estimer les besoins en logements ?

Dans le cadre du PLU, il s'agit de définir également quels sont les besoins de développement en terme de population et d'habitat

La première étape consiste à calculer le point de stabilisation sur les années précédentes puis de calculer le point de stabilisation pour les années à venir. Ce calcul représente le minimum de logement à réaliser pour la collectivité. Plusieurs autres données doivent être calculées à cette occasion car ils rentrent dans le calcul de besoins en logements.

Point de Stabilisation : exprime le nombre de logements nécessaires pour compenser à population égale :

- la démolition ou réhabilitation de logements (renouvellement)
- la décohabitation des ménages (dessalement)
- la réutilisation ou non en Résidences Principales de logements vacants ou de résidences secondaires

Dessalement : Diminution de la taille moyenne des ménages due aux séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental, vieillissement de la population

Variation RS + LV :

Exprime le nombre de Résidences Secondaires ou de Logements Vacants qui sont devenus des résidences principales,

Renouvellement :

Exprime le nombre de logements neufs qu'il a fallu construire pour compenser les disparitions de Résidences Principales (démolitions ou regroupement ou changement d'affectation)

Effet démographique :

Exprime combien de logements ont été nécessaires pour loger les nouveaux habitants des Résidences Principales

3 PREVISIONS			Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
			stabilisation	croiss 1% par an	croiss 0,5% par an
	2007	2012	2027	2027	2027
population totale	1207	1275	1275	1450	1325
population des R.P.	1164	1229	1229	1398	1277
taille des ménages	2,44	2,42	2,40	2,40	2,40
nb. Résidences Principales	477	507	512	582	532
nb. Résidences Secondaires	82	71	70	70	70
nb. Logements Vacants	20	35	35	35	35
parc total logements	579	613	617	687	637
RENOUVELLEMENT			0	0	0
VARIATION RS+LV			-1	-1	-1
DESSERREMENT			5	5	5
POINT DE STABILISATION			4	4	4
EFFET DEMOGRAPHIQUE			0	70	20
CONSTRUCTIONS NEUVES			4	74	24
			soit	0,3	1,6

	1999/2007	2007/2012
RENOUVELLEMENT	-1	1
VARIATION RS+LV	3	4
DESSERREMENT	0	3
POINT MORT	2	8
EFFET DEMOGRAPHIQUE	47	27

2.4 Quels sont les besoins en logements pour les 10 ans à venir (2017/2027) ?

Hypothèses prises en compte dans le calcul identifiant les besoins en logements :

- Une taille des ménages de **2,40 personnes** par ménages en 2027 (au lieu de 2,42 en 2012) : soit une très légère diminution de la taille des ménages
> On pourrait aussi envisager une taille des ménages de 2,35 en 2027
- Un nombre de résidences secondaires stable : **environ 70**
- Un nombre de logements vacants en stagnation : **environ 35 (le parc de logement vacant est lié aux logements inoccupés en centre bourg et au turn over au niveau des ventes de logements : le taux de logements vacants est inférieur à la moyenne départementale ; il sera donc difficile de réduire ce nombre par des actions sur le logement)**

Scénarios étudiés dans le cadre de l'élaboration du PLU:

- **Si la commune souhaite ralentir sa croissance démographique** (rappel croissance de 1% par an depuis 25 ans) et obtenir une stagnation de la population d'ici 2027 (soit 1275 habitants), elle devra réaliser entre 5 et 15 logements entre 2012 et 2027 pour compenser la baisse de la taille des ménages
- **Si la commune souhaite conserver sa croissance démographique (environ 1% par an)**, elle devra réaliser entre 75 et 85 logements entre 2012 et 2027. La population atteindrait alors 1450 habitants environ en 2027
- **Si la commune souhaite réduire sa croissance démographique (et la porter à 0,5% par an)**, elle devra réaliser entre 25 et 35 logements entre 2012 et 2027. La population atteindrait alors 1325 habitants environ en 2027

*... La commune de la Feuillie constitue un pôle de service accueillant de nombreux équipements. Elle souhaite d'ailleurs conforter sa position en créant une polarité commerciale et artisanale plus affirmée.
Dans cette optique et afin de poursuivre sa dynamique démographique rencontrée sur les années précédentes, les élus ont choisi le deuxième scénario > soit une croissance de 1% par an.*

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF, IL CONVIENDRA DE PRENDRE EN COMPTE LES 15 LOGEMENTS REALISES DEPUIS 2012 (Date du dernier recensement INSEE à partir duquel les calculs et projections démographiques sont réalisées.)

- entre 2012 et 2016 ; 15 logements nouveaux ont été accordés
- Et de nombreux CU depuis 2014 (45 en 2014... et 25 en 2015) ... pour plus de 20 ha potentiellement consommés

3 - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

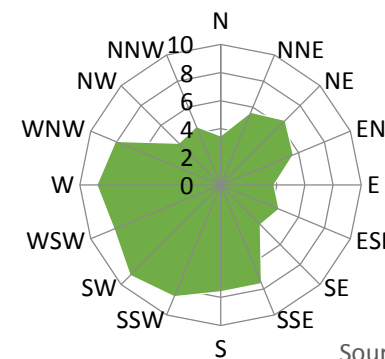
3.1 Données climatiques

Le climat relevé sur la commune de La Feuillie est de **type océanique**. Cette influence maritime se traduit par une certaine douceur des températures ainsi que d'une humidité modérée.

Les températures moyennes sont positives tout au long de l'année, de 1.1°C à 6.4°C en moyenne en janvier jusqu'à 12.8 à 22.8°C en aout.

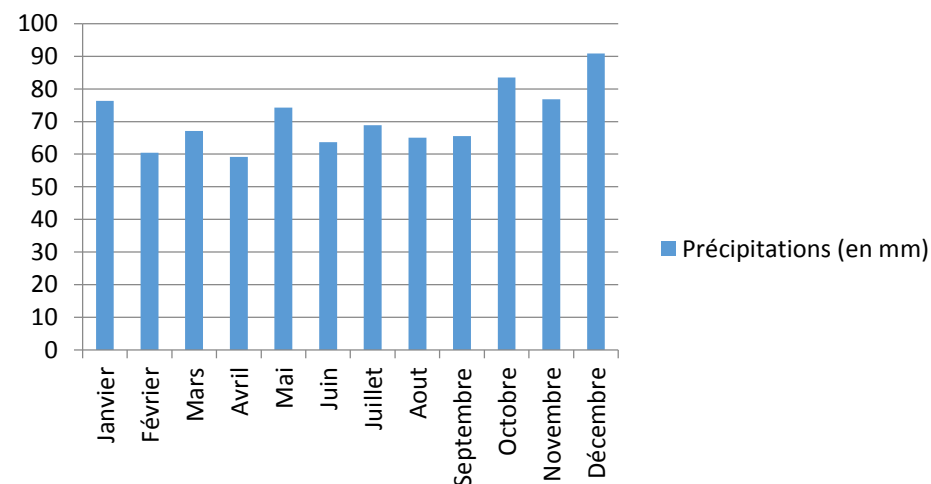
En ce qui concerne les **précipitations**, celles-ci restent variables toute l'année même si on note des volumes plus importants d'octobre à janvier : 81 mm en moyenne échelonnés sur ces quatre mois. Le tableau page suivante complète l'analyse météo sur le territoire.

■ Distribution des vents sur une année en %



Source : Windfinder.com
Station météo de Rouen

Hauteur moyenne des précipitations, par mois, sur une année



Température minimale	Température maximale	Hauteur de précipitations	Nb de jours avec précipitations	Durée d'ensoleillement	Nb de jours avec faible ensoleillement	Nb de jours fort ensoleillement
6.6°C	14.4°C	851.7mm	133.6j	1557.5h	161.6j	42.5j

3.2 Géologie et pédologie

La commune de La Feuillie est localisée sur un ensemble géologique formant un **plateau d'une altitude moyenne de 180 m**.

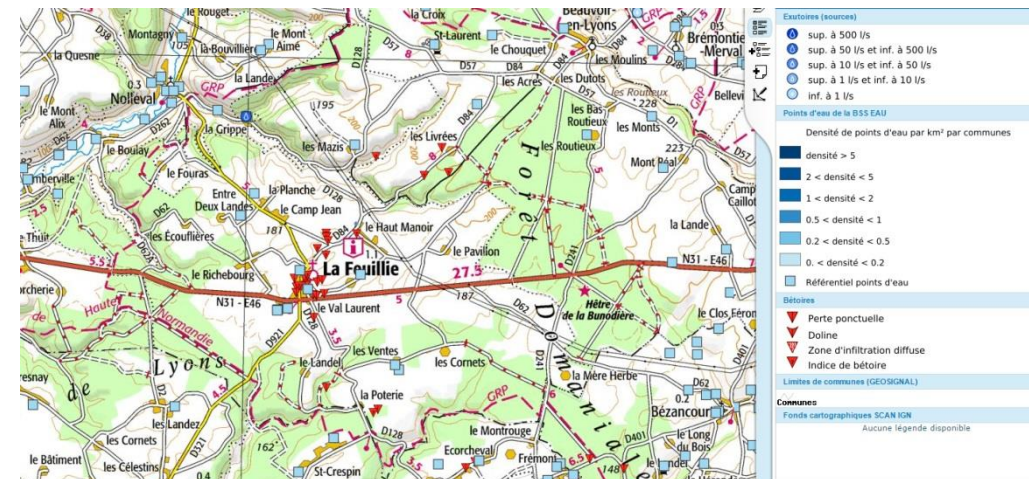
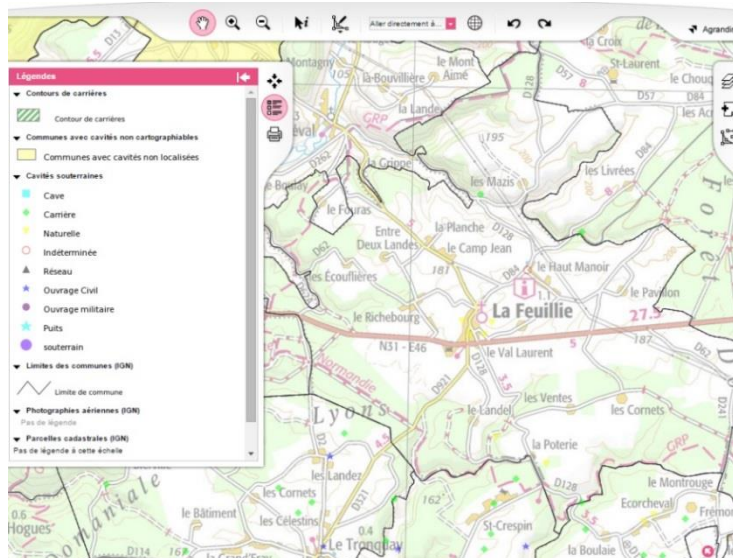
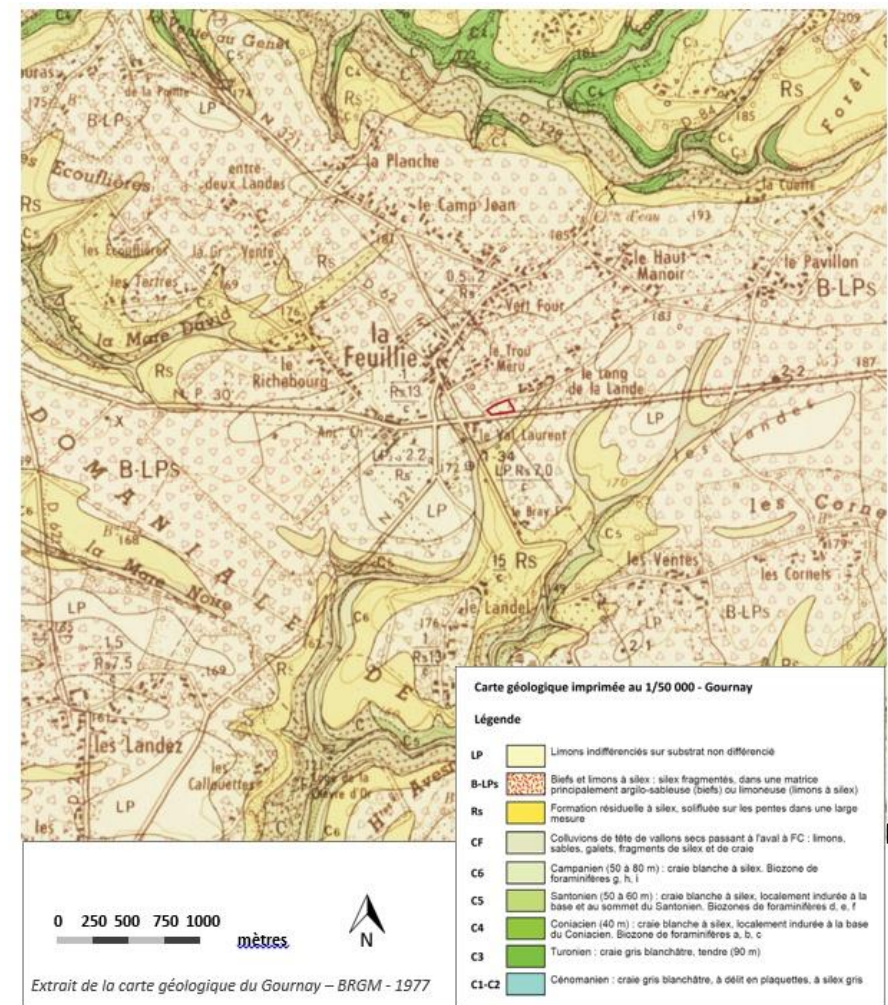
Cet ensemble est à différencier de la Boutonnière du Pays de Bray située au Nord et les vallées de la Lieure et de l'Andelle au Sud et à l'Ouest. L'analyse de la carte géologique du bassin versant permet de caractériser les sols et sous-sols de la commune

La commune se trouve dans un aléas faible pour les risques liés à l'argile

A ce jour la commune ne compte qu'**un indice de cavité souterraine recensé** dans le secteur des Mazis (ancienne carrière).

De **nombreuses bétouires et puisards** selon le **BRGM** et atlas hydrologique.

- une étude a été réalisée par le BET Ingetec en 2016 pour caractériser le risque sur l'ensemble du territoire



Les cavités souterraines

Les cavités souterraines que l'on est susceptible de rencontrer à LA FEUILLIE, et plus généralement en Haute-Normandie, peuvent avoir une origine naturelle ou artificielle.

Les cavités naturelles

Elles se forment dans la craie à la suite de l'action chimique de l'eau circulant dans les réseaux de fissures qui affectent la formation calcaire, les eaux chargées en acide carbonique dissolvant le carbonate.

L'agrandissement des fissures va former des drains, des collecteurs et/ou de véritables cavités qui peuvent communiquer entre elles.

L'alimentation en eau de ces cavités s'effectue depuis la surface soit par percolation à travers les formations superficielles, soit à partir de points d'engouffrement des ruissellements : les bétoires.

L'évolution de la taille des cavités dans le sous-sol provoque le soutirage des formations superficielles, d'où l'apparition ponctuelle ou récurrente de perturbations en surface. Ces « pertes » sollicitées par les ruissellements concentrés vont permettre une évolution de l'endokarst et des circulations rapides d'effluents qui vont engendrer une dégradation de la qualité des eaux souterraines à l'occasion d'événements pluvieux prolongés ou exceptionnels.

Les cavités anthropiques

1. Ce sont des cavités qui ont été creusées par l'homme pour extraire divers matériaux, l'argile, le sable, le caillou, la « marne ».

- **Les argilières et les sablières** ont été creusées sur les plateaux essentiellement dans les formations superficielles ;
- **Les cailloutières** étaient des exploitations de silex présents dans les formations argileuses à silex ou dans la craie ;
- **Les marnières** devaient nécessairement atteindre la craie.

Les exploitations souterraines de marne sont les plus importantes en nombre.

L'utilisation de la craie est recommandée depuis l'antiquité afin d'amender les terres cultivées ; l'apport calcique contribue à améliorer le rendement des sols acides (les sols limoneux).

Les exploitations de marne en plateau sont creusées en chambres à partir d'un puits cylindrique (Cf. schéma 1) traversant les limons et les résidus à silex. Ce puits était conforté par un « gaulettage » au moyen de tiges végétales tressées. Plus tard, certains puits vont être maçonnés sur recommandation des autorités.

En milieu pentu, il s'agit dans la plupart des cas d'un phénomène de glissement des couches superficielles lié à un excédent d'eau.

Sur le plateau, il y a lieu de suspecter la présence de cavités naturelles ou anthropiques.

Il est possible, dans certains cas, d'attribuer l'origine des effondrements :

- à l'effondrement de chambres souterraines artificielles (plusieurs mètres) (Cf. Photo 1) ;
- au décolmatage d'un ancien puits (1 à 3 m) ;
- au soutirage d'une racine à silex en relation avec un vide artificiel ;
- à la présence d'un vide karstique instable.

Dans ce cas, il est fréquent que le site soit sollicité par l'accumulation d'eau de surface, il n'est pas rare que des puisards provoquent ce type de perturbation in-situ ou alentours.

Les chambres ont une morphologie et des dimensions variées en forme de coque de bateau renversée, de bouteille pour les « catiches » dont la hauteur pouvait atteindre plus de 10 mètres.

Le développement et l'agencement des chambres étaient déterminés par les exploitants en dépit des recommandations de l'administration qui exigeait le principe du pilier tourné équivalent en taille à la portée des vides creusés.

Il n'est pas rare que ces excavations se superposent sur plusieurs niveaux, ainsi certaines marnières peuvent présenter jusqu'à trois niveaux superposés.

Les volumes peuvent être considérables dans certains secteurs du département de la Seine-Maritime, il est fréquent de découvrir des vides de 3 000 à 4 000 m³.

Le vocable « marnière » intègre parfois des cailloutières ou des extractions de parpaings en fonction des formations rencontrées.

Typologie des perturbations de la topographie

Les dépressions

Ce sont des perturbations de la planimétrie topographique qui peuvent être stabilisées depuis longtemps ou annonciatrices de l'existence d'un vide sous-jacent.

D'anciennes mares mal étanchées peuvent être à l'origine de ce relief, ainsi que certaines bétoires.

Cette perturbation est un indice de cavité potentielle.

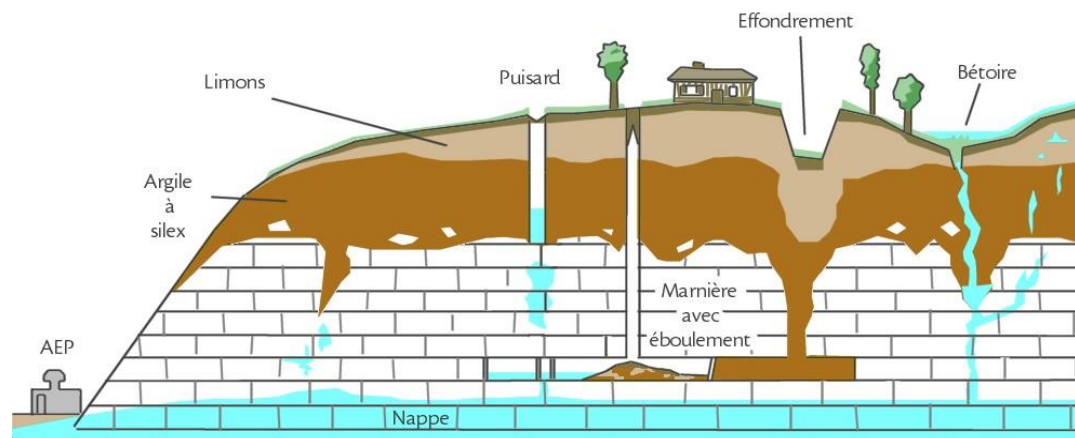
Les affaissements Les affaissements, progressifs sur le plateau, représentent des indices de cavité et sont souvent suivis par des effondrements.

Les effondrements Un effondrement (ou fontis) se caractérise par une rupture lente ou soudaine mais franche des formations superficielles (terre végétale, limons). On se référera au schéma 2.

Les bétoires

Les effondrements en talweg, en amont ou fond de vallon sont statistiquement liés à l'existence de vides karstiques. Ils deviennent les points d'engouffrement des ruissellements et peuvent tour à tour se colmater et se déboucher.

Il n'est pas rare que plusieurs bétoires se concentrent sur un seul site. Souvent, celles-ci sont implantées sur un linéament déterminé par la fracturation des assises crayeuses karstifiées.



L'étude de risque de cavités souterraines

Dans le cadre de la mission qui a été confiée par la commune de LA FEUILLIE, cinq types d'investigations ont été mis en œuvre afin d'effectuer un inventaire le plus exhaustif possible : **Recherches bibliographiques ; Etude des cartes et plans ; Photo-interprétation stéréoscopique ; Consultation publique ; Reconnaissance de terrain. (voir L'étude en mairie pour plus de précisions sur la méthode utilisée par Ingetec)**

Dans le cadre de l'étude relative à la recherche et l'inventaire des indices de cavités souterraines et des carrières à ciel ouvert sur le territoire de la commune de LA FEUILLIE, **94 fiches signalétiques** ont été rédigées.

Ces fiches correspondent à des indices d'archives, à des indices identifiés lors des investigations de terrain ou bien encore à des déclarations parcellaires d'exploitation de carrière répertoriées dans les Archives Départementales. De fait, les parcelles concernées par une déclaration sont identifiées comme étant des parcelles à risque pour certaines situées en bordure ou sur le plateau.

Les autres parcellaires matérialisés en noir sont certainement des carrières à ciel ouvert, les matériaux, notamment les silex et la craie étant à l'affleurement. Sur ces parcelles, de nombreuses excavations à ciel ouvert ont pu être observées.

ingetec mentionne l'existence de parcelles Napoléoniennes afin que le principe de précaution soit appliqué et aussi afin d'être complet dans sa tâche d'inventaire. ingetec n'est pas en mesure d'assumer la responsabilité d'éventuelles erreurs de déclaration consignées dans les registres.

Par ailleurs, ingetec n'a pas pour mission de décider du gel de ces parcelles, ni même de déterminer des périmètres d'inconstructibilité.

Les conséquences de la présence de ces indices ponctuels ou parcellaires, à l'égard du futur document d'urbanisme sont très variables selon les cas.

En effet, les indices et parcelles situés dans les secteurs agricoles distants du bourg ou des hameaux n'ont qu'un impact limité sur les projets d'urbanisme.

En revanche, les indices ou parcelles localisés à proximité des quartiers bâtis auront un impact sur l'habitat actuel et futur, bien qu'ils n'aient pas forcément une influence directe sur la sécurité des biens et des personnes. La problématique réside effectivement dans les conséquences que vont avoir la délimitation de périmètres de sécurité définis, sur recommandations des services de l'Etat, en périphérie des indices et des parcelles.

Pour information, en Seine-Maritime, la présence d'un indice entraîne la mise en place d'un périmètre de sécurité de 60 mètres autour de l'indice s'il s'agit de marnière souterraine et de 35 mètres pour les anciennes cailloutières souterraines

et les bétoires. La définition des périmètres de sécurité est faite sur instruction des services de l'Etat.

Par ailleurs, il est important de rappeler que cet inventaire communal des cavités souterraines et des carrières à ciel ouvert ne peut en aucun cas être totalement exhaustif et qu'il est de ce fait évolutif dans le temps. On rappellera simplement pour mémoire les points suivants :

- Compte tenu des us et coutumes et de l'absence d'une réelle législation avant 1850, les déclarations recueillies dans les registres des archives départementales ne concernent qu'une partie des exploitations ayant été ouvertes au cours des siècles passés. Des procès verbaux retrouvés aux ADSM révèlent que de nombreuses carrières souterraines étaient exploitées sans être déclarées. De plus, comme nous l'avons déjà précisé, certaines de ces exploitations ne peuvent pas être localisées. C'est pourquoi, il peut apparaître à l'avenir des effondrements liés à des cavités souterraines sur des parcelles vierges actuellement de toute déclaration ;
- Les visites de terrain ne permettent pas de valider l'ensemble des indices existants, notamment dans les zones urbanisées en raison d'accès difficiles et de nombreux écrans de verdure. Dans ce cas, sans la collaboration des riverains, il est souvent impossible d'effectuer un recensement exhaustif ;
- Les effondrements karstiques sont par définition des phénomènes naturels en perpétuelle évolution.

En effet, le réaménagement spatial permanent du réseau karstique peut provoquer l'apparition, à tout instant, de nouveaux effondrements jusque-là insoupçonnés.

A ce titre, à l'avenir toute personne pouvant avoir connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'un indice susceptible d'être lié à la présence d'une cavité sur la commune de LA FEUILLIE devra en informer la Mairie (Cf. Annexe 3).

CAVITES : Investigations complémentaires

Les différents types d'investigations complémentaires pouvant être préconisés lors de l'existence ou l'apparition d'un indice, indiquant ou laissant supposer la présence d'un vide, sont détaillés ci-dessous.

Les recherches bibliographiques

Plusieurs indices issus des archives (départementales et communales) montrent des incohérences :

- les limites de la parcelle dessinée sur le plan accompagnant la déclaration d'ouverture ne correspondent pas à celles du cadastre ;
- les mesures données sur le plan de déclarations par rapport aux repères (limites de parcelle, bornes...) sont incohérentes avec la superficie de la parcelle sur le cadastre ;
- le numéro de parcelle est supérieur au numéro maximal de la section ou la section ne correspond pas avec le lieu-dit.

Dans ces différents cas, une recherche bibliographique complémentaire est préconisée. Notamment au niveau des anciennes matrices cadastrales (disponibles aux archives départementales), la recherche du propriétaire de la parcelle afin de s'il n'y a pas eu d'erreur de retranscription lors de la déclaration d'ouverture.

Les suivis de décapages et de sondages pelle

Les suivis de décapages et de sondages à la pelle hydraulique sont réalisés afin :

- **D'identifier l'origine probable de certains désordres** : cuvettes, affaissements, effondrements qui apparaissent régulièrement ou brutalement ;
- **De localiser avec précision d'anciennes exploitations souterraines** dont l'existence est révélée notamment à l'occasion d'inventaires communaux des vides ou indices de vides ;
- **De mettre en évidence sur une parcelle l'absence d'indice susceptible d'indiquer la présence d'une cavité souterraine** ;
- **De sonder des zones remblayées qui peuvent être des zones historiquement instables.**

Les suivis de décapages

Ces interventions sont effectuées à la demande de particuliers, d'industriels ou de collectivités qui entendent se prémunir du risque lié à la proximité du bâti ou des infrastructures avec un indice de vide.

Le suivi peut également être effectué dans l'urgence du fait de l'apparition soudaine de désordres.

Le décapage est une opération qui consiste à évacuer par passes successives les formations superficielles au droit d'une anomalie afin de mettre en évidence l'apport de remblais anthropiques. Cette opération est effectuée, dans la plupart des cas, à l'aide d'une **pelle hydraulique** munie d'un godet à curer.

Dans le cadre d'une recherche d'un indice de cavité sur une superficie importante, ce type d'investigation peut être réalisé à l'aide d'un **buteur** muni d'une lame lisse. **Le suivi consiste à identifier et interpréter la cohérence et l'homogénéité des formations en place.**

Les suivis de sondages pelles

Les différentes phases de creusement font l'objet d'un descriptif détaillé des matériaux extraits. Des clichés pris sur le site présentent un intérêt pédagogique indéniable pour le Maître d'Ouvrage, ces derniers figurant dans le rapport de synthèse afin de permettre une meilleure compréhension de

l'analyse effectuée. Le suivi d'opérations de décapage et de sondage à la pelle permet à moindre frais **d'identifier** l'origine d'une anomalie, de **localiser** en particulier le puits d'accès d'une ancienne exploitation souterraine.

Dans ce contexte, des investigations complémentaires peuvent être envisagées afin que le puits soit rouvert si nécessaire.

Lorsqu'il s'agit d'une exploitation souterraine, en cas de doute, des sondages destructifs profonds peuvent être implantés avec précision afin de localiser et dimensionner les vides supposés.

Les sondages destructifs profonds

Les sondages destructifs profonds peuvent avoir plusieurs objectifs :

La réalisation de sondages destructifs profonds en ligne le long d'une limite de propriété a pour but de prouver la non extension de vide d'un indice connu en direction de cette propriété. L'espacement entre chaque sondage doit être de 3 mètres au maximum conformément aux prescriptions des services de l'Etat ;

La réalisation de sondages destructifs profonds au droit et en périphérie d'une anomalie afin de prouver ou d'infirmer la présence de vide.

- Afin de pouvoir identifier sans ambiguïté la présence de vides dans le sous-sol, plusieurs critères doivent être respectés :
- Enregistrement des paramètres de forage (couple de rotation, vitesse d'avancement, contrôle de la pression d'injection du fluide) ;
- Recueil des cuttings pour examen ;
- Utilisation d'un outil de forage de gros diamètre de 90 ou 100 mm.
- Par ailleurs, un sondage à la tarière hélicoïdale est recommandé de manière à estimer l'altimétrie du toit de la craie et ainsi définir la profondeur des forages à exécuter. En effet, on considère que pour être réalisé dans les règles de l'art, un forage doit descendre au minimum de 10 mètres dans la craie.

Traitement d'une cavité anthropique

Le traitement des cavités souterraines d'origine anthropique est l'aboutissement d'un processus d'enquête, de reconnaissance et d'analyse du risque.

- Le choix entre le comblement et le renforcement d'une cavité sera guidé par :
- L'occupation du sol actuelle et en projet ;
- Les objectifs de sécurité recherchés ;
- Les dimensions, la forme, la profondeur, l'extension et l'origine de la cavité ;
- Les contraintes d'accès à la cavité ainsi que l'accessibilité en surface ;
- La compatibilité du coût de traitement avec les possibilités d'investissement du Maître d'Ouvrage.

Recommandations

En règle générale, les indices ainsi que les déclarations d'exploitation recensés à proximité d'infrastructures, de lieux d'activité et d'habitations doivent faire l'objet d'attentions particulières, voire éventuellement d'investigations complémentaires en fonction des enjeux concernant la valeur des biens menacés et la sécurité des personnes.

Les parcelles ou indices concernés par ces recommandations sont les suivants :

Parcelles Napoléoniennes

Sur la commune de LA FEUILLIE, 42 informations issues des archives ont permis de matérialiser des parcelles à risque sur les plateaux.

Dans la perspective de localiser les indices de cavités souterraines sur l'emprise de ces anciennes parcelles, il convient d'effectuer un travail d'enquête auprès des anciens locataires, exploitants, propriétaires de ces parcelles. En effet, certaines indications peuvent orienter les recherches nécessaires à la localisation des indices de cavité qui n'ont pu être matérialisés sur le cadastre communal à partir de l'exploitation des archives anciennes. A moins qu'il s'agisse tout simplement de carrières à ciel ouvert.

Indices de cavités anthropiques ou de nature indéterminée

Les indices de cavités anthropiques de type « marnière » mais aussi de nature indéterminée doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lorsqu'ils se situent à proximité d'infrastructures et surtout d'habitations.

Ainsi, en cas de mouvements de terrain, notamment en cas d'effondrement, des investigations par sondages destructifs profonds devront être réalisés afin de s'assurer de l'absence d'extension de vide souterrain en direction des constructions concernées.

La vigilance devra aussi s'exercer à l'occasion des décapages et terrassements entrepris lors de l'implantation d'infrastructures. En effet, ce contrôle permet de s'assurer de l'absence d'anomalies, de remblais indicateurs de zones historiquement instables récemment ou anciennement comblées.

Concernant les points d'engouffrement des eaux, l'action érosive des flux sur les formations du sous-sol favorise le développement de réseaux karstiques, pouvant entraîner à plus ou moins long terme l'apparition d'effondrements parfois importants. **Il convient alors de maintenir une surveillance quant à l'évolution de ces sites, et de s'assurer de l'absence de tout rejet d'eaux usées au droit de ces indices afin de préserver la qualité des eaux souterraines qu'elles soient destinées ou non à la consommation humaine.**

L'étude de risque de cavités souterraines : les tableaux récapitulatifs des indices

N° saisie	Commune	N° Fiche	Source d'information	Référence	Date document	Auteur	Nature cavité / indice	Lien dtf / Homeau	Déclarant / Exploitant
1	La Feuille	1 AD		8520(2M1750)(1031)	30/12/1880				
2	La Feuille	1 AD		8516(885)			maime		Droeseq H.
3	La Feuille	1 AC		AC18			maime	le Bray	Droeseq Hippolyte
4	La Feuille	2 AD		8520(2M1750)(1026)	02/01/1891				Le Maire
5	La Feuille	3 AD		8520(2M1750)(1051)	14/01/1891				Bovin Gustave
6	La Feuille	3 AC		AC23	Janvier 1891		maime - ciel ouvert		Bovin Gustave
7	La Feuille	4 AD		8520(2M1750)(1082)	25/01/1891				Foulogne Charles
8	La Feuille	4 AD		8516(944)			maime	les Landos	Foulogne Charles
9	La Feuille	4 AC		AC16			maime		Foulogne Charles
10	La Feuille	5 AD		8520(2M1750)(2009)	03/02/1891				Duhil Louis
11	La Feuille	5 AD		8516(967)			maime		Duhil Louis
12	La Feuille	5 AC		AC21	03/02/1891		maime	les Landos	Duhil Louis
13	La Feuille	6 AD		8520(2M1750)(8089)	29/01/1892				Magnan François
14	La Feuille	6 AC		AC22	29/01/1892		maime - ciel ouvert	le Frêne	Magnan François
15	La Feuille	7 AD		8520(2M1750)(8690)	22/03/1895				Berthelet François Louis
16	La Feuille	7 AC		AC15	22/03/1895		maime	la Plaine du Camp J	Berthelet François Louis
17	La Feuille	8 AD		8521(2M1432)(148)	21/12/1895				Varodon Auguste
18	La Feuille	8 AC		AC10	13/12/1895		maime	Les Petits Champs	Varodon Auguste
19	La Feuille	9 AD		8521(2M1432)(566)	27/01/1897				Dumont Charles
20	La Feuille	9 AC		AC19	10/01/1897		maime	Plaine des Cornets	Dumont Charles
21	La Feuille	10 AD		8521(2M1432)(679)	29/03/1897				Léger Paul
22	La Feuille	10 AC		AC20	25/03/1897		maime	Le Haut Manoir	Léger Paul
23	La Feuille	11 AD		8521(2M1432)(843)	26/11/1897				Pinot Hilaire
24	La Feuille	11 AC		AC1	18/10/1897		maime	Plaine du bois de M	Pinot Hilaire
25	La Feuille	12 AD		8521(2M1432)(1124)	22/03/1898				Bovin Gustave fils
26	La Feuille	13 AD		8521(2M1432)(1142)	02/05/1898				Hermier Alfred
27	La Feuille	13 AC		AC14	28/04/1898		sable - ciel ouvert	La Poteerie	Hermier Alfred
28	La Feuille	14 AD		8521(2M1432)(1162)	28/06/1898				Douelle
29	La Feuille	14 AC		AC11	24/06/1898		maime	Les Landos	Douelle
30	La Feuille	15 AD		8521(2M1432)(1399)	18/01/1899				Collemare Noël
31	La Feuille	16 AD		8521(2M1432)(1529)	14/03/1899				Caron Modeste
32	La Feuille	16 AC		AC13	10/03/1899		maime	Les Petits Champs	Caron Modeste
33	La Feuille	17 AD		8521(2M1432)(1667)	18/11/1899				Gaber Alfred
34	La Feuille	17 AC		AC12	15/10/1899		maime	la Poteerie	Gaber Alfred
35	La Feuille	18 AD		8521(2M1432)(3195)	04/01/1902				Morel Joseph
36	La Feuille	18 AC		AC6	14/12/1901		maime		Morel Joseph
37	La Feuille	19 AD		8521(2M1432)(4152)	21/04/1904				Magnan François
38	La Feuille	19 AC		AC9	13/04/1904		maime	la Mère Héne	Magnan François
39	La Feuille	20 AD		30P914	1896-1900		cailloux	Mère David	L'Etat
40	La Feuille	21 AD		30P914	1896-1900		cailloux		L'Etat
41	La Feuille	21 AD		2Sp1637	1896-1890		silex		L'Etat
42	La Feuille	21 AD		2Sp1637	1891-1885		cailloux		L'Etat
43	La Feuille	22 AD		30P914	1896-1900		cailloux		L'Etat
44	La Feuille	22 AD		2Sp1637	1896-1890		silex		L'Etat
45	La Feuille	22 AD		2Sp1637	1891-1885		cailloux		L'Etat
46	La Feuille	23 AD		30P914	1896-1900		cailloux		L'Etat
47	La Feuille	23 AD		2Sp1278	1891-1895		silex	forêt impériale	L'Etat
48	La Feuille	24 AD		30P914	1896-1900		cailloux		L'Etat
49	La Feuille	25 AD		30P914	1896-1900		cailloux	Cornets Friénont	L'Etat
50	La Feuille	26 AD		30P916	1896-1900		cailloux		L'Etat
51	La Feuille	27 AD		30P915	1896-1900		cailloux		L'Etat
52	La Feuille	28 AD		2Sp1637	1896-1890		silex et maime		L'Etat
53	La Feuille	28 AD		2Sp1637	1891-1885		cailloux		L'Etat
54	La Feuille	28 AD		2Sp1637	1876-1880		cailloux		L'Etat
55	La Feuille	28 AD		2Sp1278	1891-1895		silex et maime	Forêt d'Etat	
56	La Feuille	29 AD		2Sp1637	1876-1880		cailloux		Yve Danont
57	La Feuille	30 AD		2Sp1637	1891-1885		maime		L'Etat
58	La Feuille	30 AD		2Sp1183	1901-1905		silex		Forêt d'Etat
59	La Feuille	30 AD		2Sp1278	1891-1895		silex		forêt impériale
60	La Feuille	30 AD		2Sp1278	1891-1895		silex et maime		Forêt d'Etat
61	La Feuille	30 AD		2Sp1278	1896-1890		silex et maime		Forêt d'Etat
62	La Feuille	31 AD		2Sp1637	1891-1885		maime		L'Etat
63	La Feuille	31 AD		2Sp1183	1901-1905		silex		Forêt d'Etat
64	La Feuille	31 AD		2Sp1278	1891-1895		silex et maime		Forêt d'Etat

130	La Feuillie	92		2sp1278	1886-1890		silex	Dupont
131	La Feuillie	93	AD	2sp1278	1891-1895		silex	Dupont
132	La Feuillie	93	AD	2sp1278	1886-1890		silex	Dupont
133	La Feuillie	94	AD	2sp1278	1881-1885		silex	forêt de l'Etat

85	La Feuillie	31	AD	2sp1278	1886-1890		silex et mamme	Forêt d'Etat
86	La Feuillie	32	AS	BRGM - 12881			ciel ouvert	
87	La Feuillie	33	AS	BRGM - 12880			mamme - ciel ouvert	
88	La Feuillie	34	AS	BRGM - 14894			ciel ouvert	
89	La Feuillie	35	AS	BRGM - 14893			ciel ouvert	
90	La Feuillie	35	AS	BRGM - 95403			ciel ouvert	
91	La Feuillie	35	AS	carte IGN			ancienne sablière	
92	La Feuillie	36	AS	BRGM - 14894			ciel ouvert	
93	La Feuillie	37	AS	BRGM - 95388			ciel ouvert	
94	La Feuillie	38	AS	BRGM - 95404			ciel ouvert	
95	La Feuillie	39	AS	BRGM - 14888			mamme - ciel ouvert	
96	La Feuillie	39	AS	BRGM - 95405			mamme - ciel ouvert	
97	La Feuillie	40	AS	BRGM - 95406			ciel ouvert	
98	La Feuillie	41	AS	BRGM - 95385			ciel ouvert	
99	La Feuillie	42	AS	BRGM - 95383			ciel ouvert	
100	La Feuillie	43	AS	BRGM - 12884			ciel ouvert	
101	La Feuillie	43	AS	carte IGN			Mamme	
102	La Feuillie	44	AS	BRGM - 14812			ciel ouvert	
103	La Feuillie	45	AS	BRGM - 010120017P			puits à eau	
104	La Feuillie	46	AS	BRGM - 010110025S			source	
105	La Feuillie	47	AS	BRGM - 010110026P			puits	
106	La Feuillie	48	AS	BRGM - 010110047P			forage d'eau	
107	La Feuillie	49	AS	BRGM - 010110048F			forage d'eau	
108	La Feuillie	50	AS	BRGM - 010110042AN-7			forage	
109	La Feuillie	51	AS	BRGM - 010110024F			forage d'eau	
110	La Feuillie	52	AS	BRGM - 010110036F			puitsard	
111	La Feuillie	53	AS	BRGM - 010110059F			forage d'eau	
112	La Feuillie	54	AS	BRGM - 010110049F			forage d'eau	
113	La Feuillie	55	AS	BRGM - 010110052F			forage d'eau	
114	La Feuillie	56	AS	BRGM - 010110053F			forage d'eau	
115	La Feuillie	57	AS	BRGM - 010120032F			forage d'eau	
116	La Feuillie	58	AS	BRGM - 01012002CDL283			sondage/recherche hydrocarbure	
117	La Feuillie	59	AS	BRGM - 010110034S			puitsard	
118	La Feuillie	60	AS	BRGM - 010120031F			forage d'eau	
119	La Feuillie	61	AS	BRGM - 010120016S1			forage d'eau	
120	La Feuillie	62	AS	BRGM - 010120001VCDL280			sondage/recherche hydrocarbure	
121	La Feuillie	63	AS	BRGM - HNOA0002400			indéterminé	
122	La Feuillie	64	AS	BRGM - HNO000489AA			mamière	
123	La Feuillie	65	AS	BRGM - HNOCS00010773			karstique (béton)	
124	La Feuillie	66	AS	BRGM - HNOCS00010769			karstique (béton)	
125	La Feuillie	67	AS	BRGM - HNOCS00010770			karstique (béton)	
126	La Feuillie	68	AS	BRGM - HNOCS00010771			karstique (béton)	
127	La Feuillie	69	AS	BRGM - HNOA0006591			karstique (béton)	
128	La Feuillie	70	AS	BRGM - HNOCS00010772			karstique (béton)	
129	La Feuillie	71	AS	BRGM - 95384			ciel ouvert	
130	La Feuillie	72	AC	AC3	24/08/1993	Le pavillon	mamme	Morcl Joseph
131	La Feuillie	73	AC	AC4	28/12/1994	les Cornets	mamme	Morcl Joseph fils
132	La Feuillie	74	AC	AC5	20/06/1993		mamme	Lefrançois Maximilien
133	La Feuillie	75	AC	AC7	19/02/1991	le pavillon	mamme	dame Maria Viel
134	La Feuillie	76	AD	2sp1183	1901-1905	mare d'avid	silex	Vainm
135	La Feuillie	76	AD	2sp1278	1876-1880		silex	Mossam
136	La Feuillie	77	AD	2sp1183	1901-1905	mare d'avid	silex	Vainm
137	La Feuillie	78	AD	2sp1183	1901-1905	mare d'avid	silex	Vainm
138	La Feuillie	79	AS	rapport BRGM 40 048	avr.-98		indéterminés	
139	La Feuillie	80	AS	CET-E-rapport 2009 126	oct.-09		indéterminés	
140	La Feuillie	80	AS	CET-E-rapport 2009 132	juin-10		indéterminés	
141	La Feuillie	88	AD	2sp1278	1861-1885		silex	forêt impériale
142	La Feuillie	88	AD	2sp1278	1866-1870		silex	forêt impériale
143	La Feuillie	89	AD	2sp1278	1876-1880		silex	Lefebvre
144	La Feuillie	89	AD	2sp1278	1891-1895		silex	forêt de l'Etat
145	La Feuillie	89	AD	2sp1278	1881-1885		silex	forêt de l'Etat
146	La Feuillie	89	AD	2sp1278	1886-1890		silex	forêt de l'Etat
147	La Feuillie	90	AD	2sp1278	1876-1880		silex	Héritiers Vve Dubosc
148	La Feuillie	91	AD	2sp1278	1876-1880		silex	Vve Hubert
149	La Feuillie	92	AD	2sp1278	1891-1895		silex	Dupont

Maitre d'ouvrage
**Commune DE LA FEUILLE
NORD**

Opération
**ELABORATION DU PLAN
LOCAL D'URBANISME**

Document
**RECENSEMENT DES INDICES
DE CAVITÉS SOUTERRAINES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**
Cartographie sur fond cadastral
Echelle : 1/7 500

Contrat

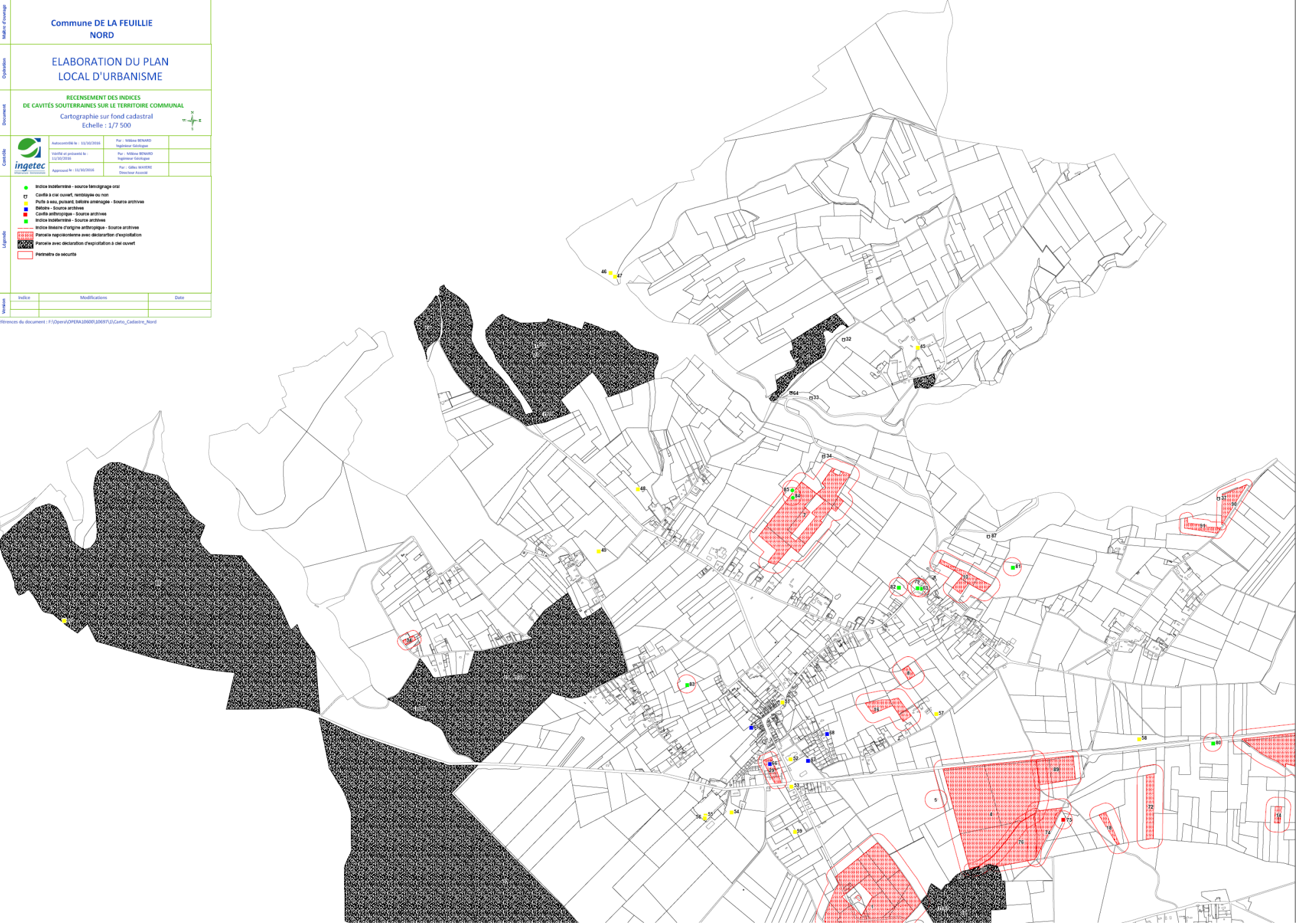
 Autorisation n° : 13/202006
 Validé et présenté le : 13/09/2020
 Approuvé le : 11/10/2020
 Par : M. M. BERNARD
 Ingénieur Géologue
 Par : M. M. BERNARD
 Ingénieur Géologue
 Par : G. WAYERE
 Directeur Adjoint

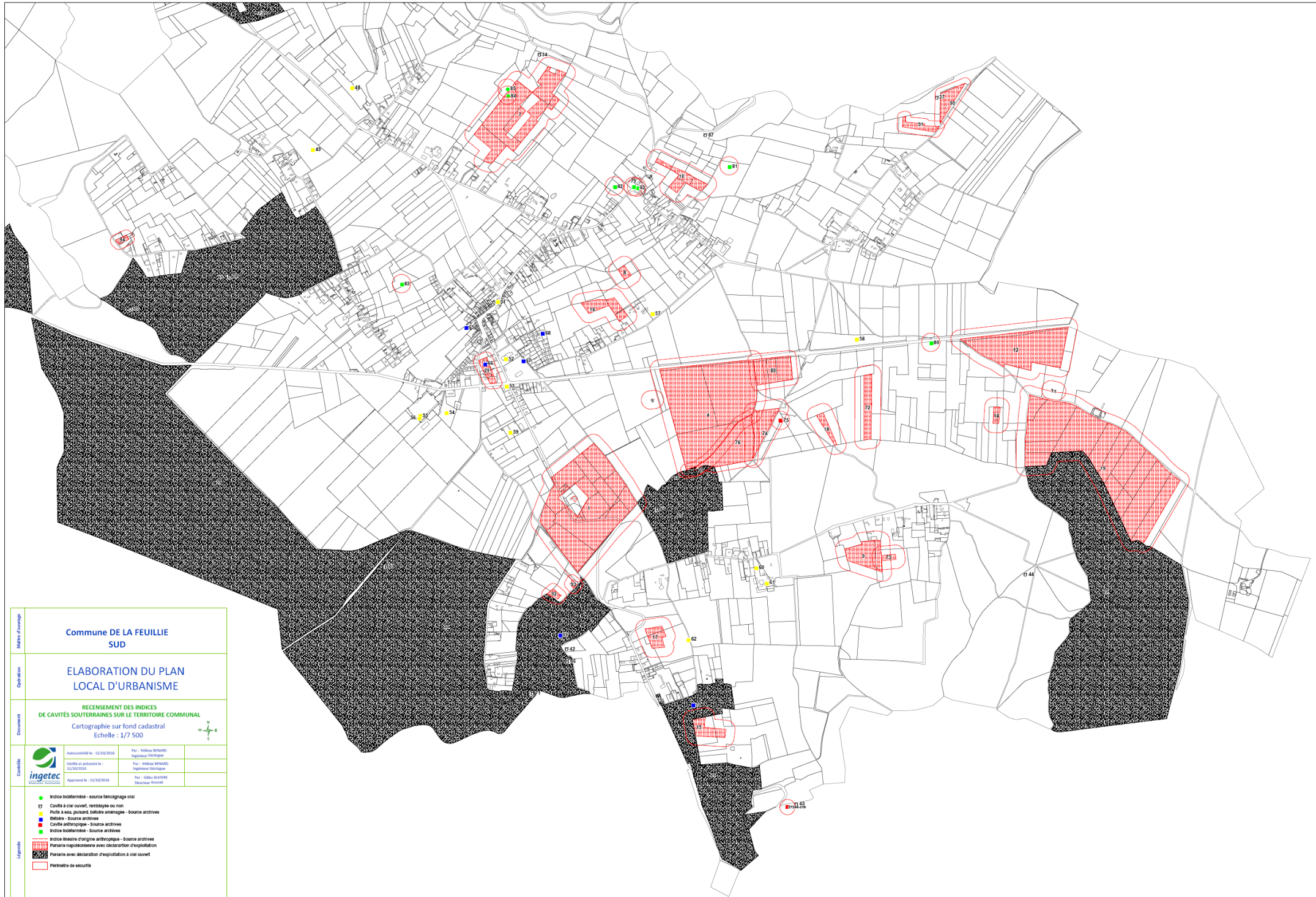
Legende

- Indices indéterminés - source renseignage oral
- Cavités à ciel ouvert, remblayées ou non
- Puits à eau, puits, salines aménagées - Source archives
- Bâtoirs - Source archives
- Cavités anthropiques - Source archives
- Indices indéterminés - Source archives
- Indices linéaires d'origine anthropique - Source archives
- Parcelles napoléoniennes avec déclaration d'exploitation
- Parcelles avec déclaration d'exploitation à ciel ouvert
- Périmètre de sécurité

Version	Indices	Modifications	Date

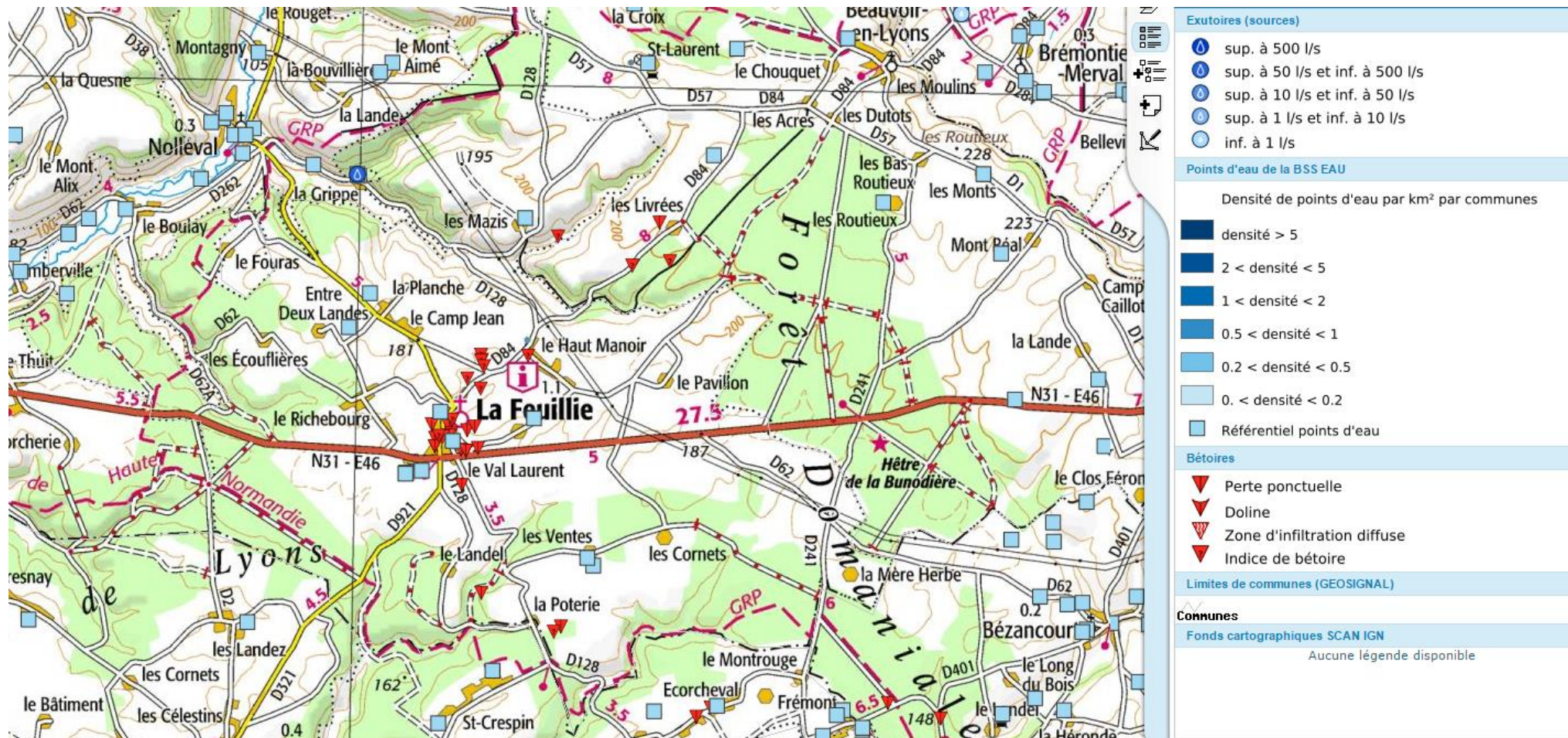
Références du document : F:\Open\OPENA\0000\00697\1\Carto_Cabestre_Nord





Métre d'ouvrage	Commune DE LA FEUILLIE SUD							
	ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME							
Opération	RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITÉS SOUTERRAINES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL							
	Cartographie sur fond cadastral Echelle : 1/7 500							
Document								
								
Consulte	Autorisation N° : 12/150/2018 Valable et présentée le : 12/10/2018	Par : Mélaine BÉNAÏD Ingénieure Géologue						
	Approbation N° : 12/100/2018	Par : Mélaine BÉNAÏD Ingénieure Géologue	Par : Gilles VALENT Directeur Adjoint					
Légende	<ul style="list-style-type: none"> ● Indice indéterminé - source témoignage oral E Cavité à ciel ouvert, remblayée ou non P Puits à eau, puits, citerne aménagée - Source archives M Mésepie - Source archives C Cavité anthropique - Source archives I Indice indéterminé - Source archives M Indices liés à l'énergie anthropique - Source archives P Parcelle cadastrale avec déclaration d'exploitation P Parcelle avec déclaration d'exploitation à ciel ouvert Périmètre de sécurité 							
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Indice</th> <th>Modifications</th> <th>Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Indice	Modifications	Date				
Indice	Modifications	Date						
Références du document : F:\Open\OPERA100001009\PLU_Carte_Cadastrale_Sud								

3.3 Hydrogéologie



L'agence de l'eau recense :

- **De nombreuses bétouires** (points d'engouffrements d'eau)
- **Des points d'eau** (mares)
- **Une source** en limite communale avec Nollevail (hameau de La Grippe)

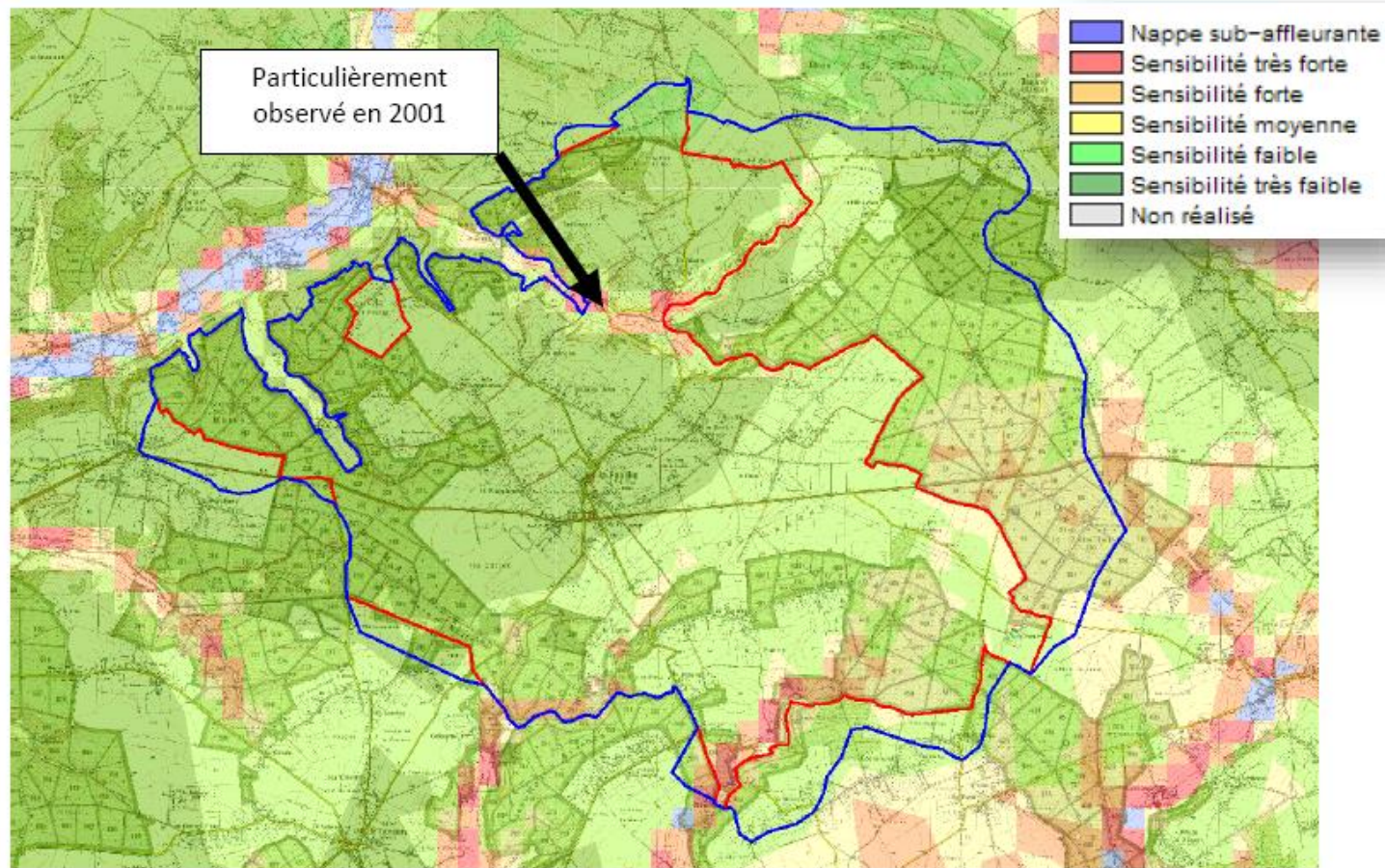
- **Pas de captage d'eau potable sur le territoire communal** (les plus proches se situent à Morville et Mesnil Lieubray mais les périmètres n'impactent pas la commune)

Aléas par remontée de nappe :

extrait Schéma de Gestion des Eaux Pluviales

Le bassin versant étudié présente une sensibilité aux remontées de nappe variée, qui va d'une sensibilité très faible à très forte (cf. schéma suivant). Le centre urbanisé de la commune situé sur le plateau présente une sensibilité faible.

Schéma 11 : Risque d'inondation par remontée de nappe sur le secteur d'étude (Source : www.inondationsnappes.fr)



Le bassin versant étudié présente une sensibilité faible aux remontées de nappes au niveau des plateaux. Les principaux talwegs présentent, quant à eux, une sensibilité moyenne à très forte.

Le risque d'inondation

La collectivité a été placée 4 fois en état de catastrophe naturelle par arrêté.

Arrêté de catastrophes naturelles pour la ville de La Feuillie				
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le J.O. du
Inondations et coulées de boue	27/05/2008	28/05/2008	11/09/2008	16/09/2008
Inondations et coulées de boue	08/08/2000	08/08/2000	30/11/2000	17/12/2000
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	20/12/1993	24/12/1993	11/01/1994	15/01/1994

Un schéma de gestion des eaux pluviales a été réalisé par le BET Ingetec en 2016. L'étude figure en annexe du PLU.

Ci après figurent quelques extraits issus de cette étude.

Afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de prise en compte des risques naturels dans le cadre de son PLU, la commune de la FEUILLIE a décidé d'aller plus loin dans la réflexion en matière de gestion des eaux pluviales en engageant une réflexion permettant d'aboutir à un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales avec pour objectif de :

- Répondre aux exigences réglementaires (Zonage d'Assainissement Pluvial, définition du risque inondation,...) ;
- Résoudre les problèmes quantitatifs et qualitatifs majeurs liés aux apports pluviaux des secteurs urbains actuels et futurs.

D'une surface de 39,9 km², la commune de la FEUILLIE est située au niveau de la vallée de l'Andelle. La zone d'étude comprend l'impluvium communal et son bassin versant, d'environ 58.5 km².

1. Méthode

Afin de caractériser la situation hydrologique actuelle, les techniciens d'*ingetec* ont réalisé une enquête de terrain détaillée visant à apprécier le fonctionnement des bassins versants dans toute leur finesse.

Cette phase de la mission globale peut être décomposée en 4 étapes successives :

- Enquête auprès des différents acteurs concernés : élus, techniciens et administrés ayant subi des dommages ;
- Analyse complémentaire à partir de photographies ;
- Relevés de terrain ;
- Cartographie sous SIG.

2. Fonctionnement hydraulique

De manière générale, le secteur d'étude est majoritairement constitué de parcelles agricoles et de bois, entaillé des amorces de talwegs se prononçant rapidement. Il se situe sur une ligne de partage des eaux divisant son impluvium en 4 parties distinctes :

- Le Nord de l'impluvium (**BV1**), d'une superficie d'environ 2700 hectares, est intercepté par deux talwegs principaux (notés **T1** et **T2**) acheminant les eaux ruisselées vers l'Andelle sur le secteur communal de Nolléval ;
- La partie Sud (**BV2**), d'environ 2820 hectares, correspond aux surfaces confluant vers la Lieure au niveau de la commune de Lorleau via deux axes de ruissellements (notés **T3** et **T4**) ;
- La partie Sud-Est (**BV3**), coïncide avec les surfaces collectées par l'axe de ruissellement noté **T5**. D'un bassin versant d'environ 130 hectares, les écoulements se dirigent vers Fleury-la-Forêt.
- L'unité située au Sud-Ouest (**BV4**), de surface d'environ 195 hectares, est constitué d'un axe noté **T6** acheminant les ruissellements vers Croisy-sur-Andelle.

Au niveau des éléments du paysage influant sur le fonctionnement hydraulique, il a été recensé 119 mares et 21km de fossés permettant la filtration et l'infiltration d'une partie des eaux ruisselées. > ils seront protégés dans le règlement du PLU

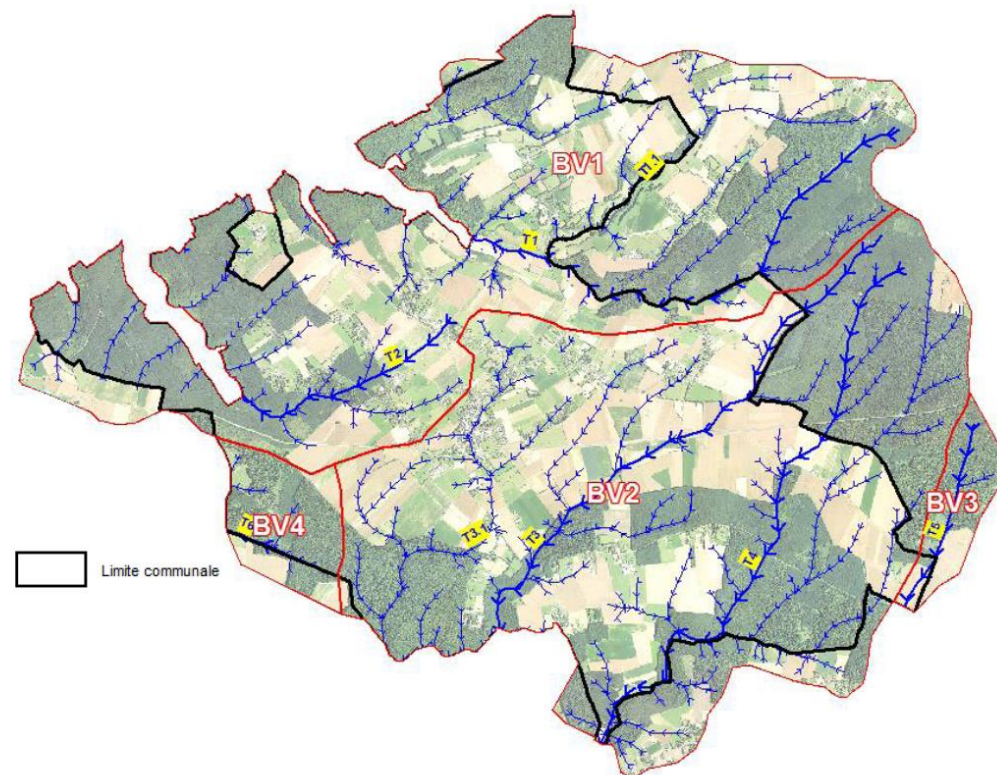
Tableau 5 : Ouvrage de régulation présent sur le secteur communal

ID	Localisation	Volume (m ³)	Gestionnaire
Bassin a	Rue du Bray	5820	SYMAC
Bassin b	Impasse de l'église	4066	SYMAC
O3	RD921	322	SYMAC
O4	RD921	583	SYMAC
B1	Rue du Centre (collège la Hêtraie)	450*	CD76
B2	RN31 (EHPAD)	350*	CD76

* En l'absence de données, le volume est estimé.

Le SGEP présenté en annexe du PLU caractérise chaque sous bassin versant et les problématiques hydrauliques afférentes

Planche 1 (hors texte) : Fonctionnement hydraulique du secteur d'étude



Le bassin versant étudié correspond à l'impluvium alimentant les axes de ruissellements traversant le territoire communal.

La surface totale est d'environ 5845 hectares, dont 3990 correspondant à la commune de la Feuillie

3. Dysfonctionnements hydrauliques rencontrés

Tableau 6 : Dysfonctionnements rencontrés

Indice cartographique	Priorité	Source(s) de l'information	Localisation	Nature du dysfonctionnement-observations	Effets	Fréquence	Cause remédiable
Dys01	1	Commune / Terrain	Rue du Centre	Inondation de 3 propriétés au niveau de leurs pièces à vivre. Situées au point bas de la rue du Centre, l'évacuation des ruissellements, concentrés sur la rue, est limitée à la capacité de transfert du réseau d'eaux pluviales. Suite à ces inondations, plusieurs travaux ont été réalisés sur la commune dans le but d'améliorer la régulation et le transfert des ruissellements. Ils correspondent à l'aménagement de plusieurs ouvrages de régulation, à la reprise des différents réseaux d'eaux pluviales et à la création de busages sous la RN31. A ce jour, ces propriétés non pas été de nouveau inondées.	Inondation des pièces à vivre	Lors de fortes pluies	Insuffisance des ouvrages de collecte Problème d'exutoire
Dys02	3	Commune / Terrain	RN31	Inondation des jardins en amont de la RN31. A noter que dans le cadre des aménagements réalisés en 2009, la réalisation d'un ouvrage de traversée Ø600mm sous la RN31 permet d'améliorer la continuité hydraulique et de limiter la stagnation sur ces jardins.	Inondation de jardins	Lors de fortes pluies	Insuffisance de l'ouvrage de passage sous la RN31
Dys03	3	Terrain	Impasse de l'Eglise	Encombrement (limons) du Ø200mm	Atterrissement	Pluies fréquentes	Absence d'entretien
Dys04	3	Terrain	RD921	Encombrement (limons) du Ø400mm	Atterrissement	Pluies fréquentes	Absence d'entretien
Dys05	3	Terrain	RD921	Mise en charge observée au niveau du regard de visite	Stagnation	Pluies fréquentes	
Dys06	3	Terrain	Le Breuillet	Encombrement (limons) des avaloirs	Atterrissement Stagnation	Pluies fréquentes	Absence d'entretien
Dys07	3	Terrain	Rue du Pavillon	Le fossé est surélevé par rapport à l'ouvrage de traversée Ø300mm limitant ainsi la continuité hydraulique.	Stagnation sur voirie	Pluies fréquentes	Problème d'exutoire
Dys08	3	Commune / Terrain	Rue du Pavillon	Inondation du point bas de la voirie (~1 m). A ce niveau la rue est en déblai ce qui limite l'évacuation des ruissellements à l'infiltration au niveau d'un empochement avant de surverser sur le jardin d'une propriété (vidangé par infiltration en 24h). En cas d'inondation, la voirie est coupée.	Inondation de voirie	Lors de fortes pluies	Problème d'exutoire
Dys09	3	Terrain	Rue des Ventes	Encombrement de l'ouvrage (limons) permettant d'accompagner les eaux, concentrées sur la rue, vers une mare	Stagnation sur voirie	Pluies fréquentes	Absence d'entretien
Dys10	3	Terrain	Rue de la Grande Vente	Le busage permettant l'accès des ruissellements, concentrés sur la voirie, a été volontairement bouché.	Stagnation sur voirie	A chaque pluie	

Le centre-bourg est sensible aux ruissellements. En effet, 3 habitations ont été inondées au niveau de leurs pièces à vivre ainsi que plusieurs jardins (situés en amont de la RN31). Suite à ces inondations, des travaux conséquents ont été réalisés sur la commune dans le but d'améliorer la régulation et le transfert des ruissellements. Ils correspondent à l'aménagement de plusieurs ouvrages de régulation (pour un volume de stockage total de 10 800 m³) et à la reprise des réseaux d'eaux pluviales jusqu'à la RN31.

4

Synthèse du fonctionnement hydraulique

Le diagnostic de la situation hydraulique du bassin versant de LA FEUILLIE s'appuie sur une rencontre des acteurs locaux (élu, maître d'ouvrage,...), des investigations de terrain et la consultation des études existantes (publications du BRGM, données Météofrance,...).

D'une superficie de 5845 hectares, le secteur d'étude est majoritairement constitué de parcelles agricoles et de bois, entaillé de talwegs se prononçant rapidement. Il se situe sur une ligne de partage des eaux divisant son impluvium en 4 parties distinctes.

La commune de la Feuillie possède un système de collecte des eaux pluviales d'un linéaire d'environ 2km (dont 1.5km au niveau du centre bourg) avec des sections variant entre Ø200 à Ø500mm (la majorité du linéaire ayant mise en place en 2009).

Concernant les éléments du paysage influant sur le fonctionnement hydraulique, il a été recensé 119 mares et 21 km de fossés permettant une filtration et infiltration d'une partie des eaux ruisselées.

La zone d'étude est globalement peu concernée par les inondations et à l'érosion. Les divers témoignages, ainsi que les investigations de terrain montrent deux secteurs sensibles :

- 3 habitations inondées rue du Centre, au niveau de leurs pièces à vivre ainsi que plusieurs jardins, situés en amont de la RN31. (Dys01 et Dys02).

- L'inondation de voirie (~1.5m) au niveau de la rue du Pavillon (Dys08)

Depuis ces inondations, la commune de LA FEUILLIE et le Syndicats de Bassin Versant (SYMAC), ont développé une action publique de gestion des inondations s'étant traduite par la création, depuis 2009, de plusieurs ouvrages (ouvrages de régulation, fossés, canalisations EP,...). Ainsi, l'axe de ruissellement traversant le bourg est désormais géré par des ouvrages, dimensionnés pour assurer la gestion de pluies décennales, qui ont montrés leur efficacité et améliorent la gestion des eaux pluviales sans aggravation de la situation en aval. Ces aménagement permettent de réduire la fréquence des inondations mais n'en supprime pas le risque

Le risque d'inondation d'habitations par des ruissellements reste faible sur la commune.

5. Caractérisation du fonctionnement du système pluvial

Après cette étape permettant d'appréhender le fonctionnement hydraulique global du bassin versant intervient l'étape 2. Cette étape de la mission a consisté à quantifier les débits de pointe et les volumes ruisselés en différents points de la commune.

En effet, la quantification des écoulements est indispensable à la définition détaillée :

- ☑ du comportement des ouvrages de gestion des EP existants ;
- ☑ du risque inondation par ruissellement ;
- ☑ du programme d'aménagement qui aura lieu en phase 5 de l'étude

6. Un zonage d'aléa inondation a ensuite été réalisé et pris en compte dans le règlement du PLU (la cartographie et les règles émises sont intégrées au règlement)

Le zonage d'aléa inondation défini des règles de constructibilité par rapport au risque du ruissellement.

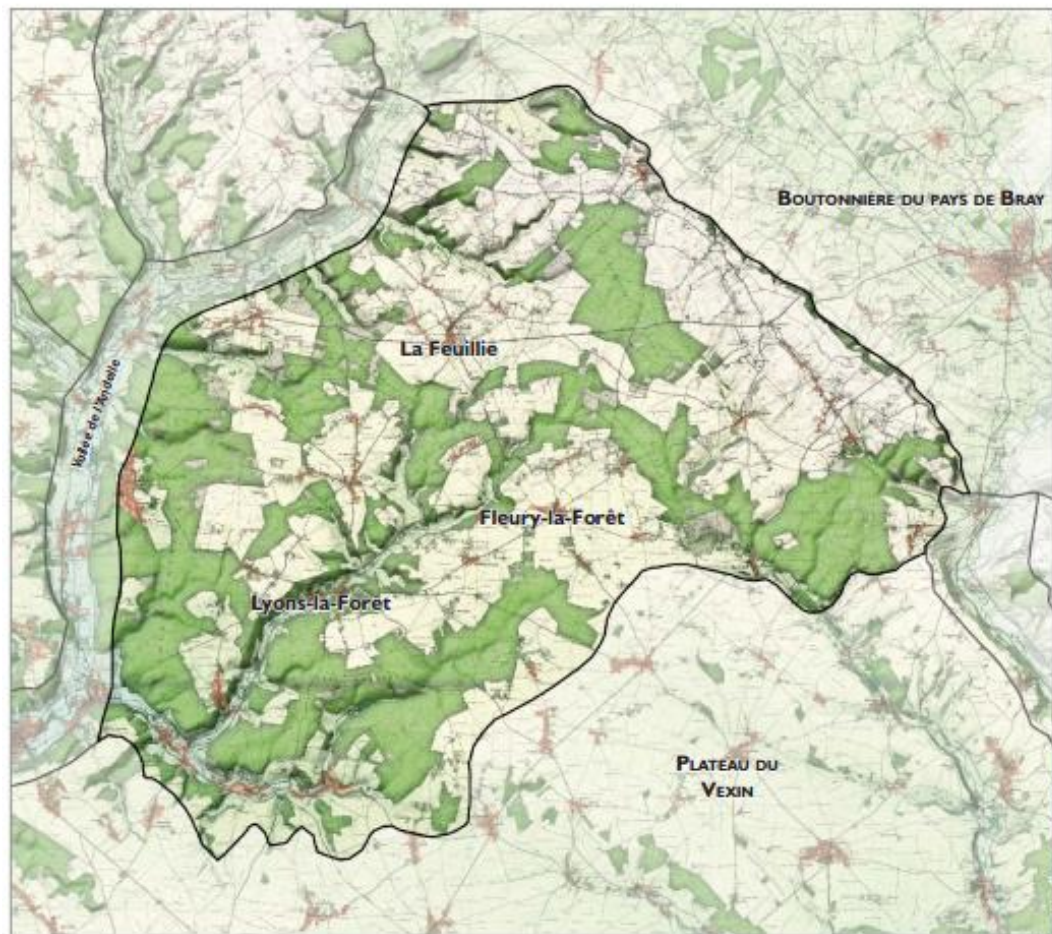
Le zonage du risque inondation permet de renforcer et affiner la prise en compte de l'aléa inondation dans la planification urbaine en identifiant les secteurs inconstructibles où constructibles sous réserve.

Ce zonage permet également d'informer la population sur le risque inondation en figurant à termes sur les documents d'urbanisme de la commune

3.4 Les Paysages

Principaux éléments de paysage de l'unité

- Un massif forestier ouvert par de nombreuses clairières
- Une agriculture dans les clairières sous influence des pays voisins
- Des petites vallées discrètes
- Une urbanisation lâche au cœur des clairières



La Feuillie appartient à l'entité paysagère du Pays de Lyons d'après l'atlas des paysages de Haute Normandie : ce territoire est localisé entre la vallée de l'Andelle à l'ouest et au nord et la boutonnière du pays de Bray au nord-est.

La commune est localisée sur un ensemble géologique formant un **plateau** d'une **altitude moyenne de 180 m**

Un paysage caractérisé par des clairières et la forêt de Lyons

L'atlas des Paysages mentionne « Les communes comme la Feuillie, s'étendent toutes au milieu de leur clairière à la croisée des chemins. Cette **organisation** urbaine héritée de la période des essartages au Moyen-Age **n'a pas engendré la création de centres urbains importants. En revanche, ils ont conservé une ceinture végétale** les isolants de l'espace agricole. Ils ont tendance dans l'ensemble à s'étirer le long des voies formant des villages en étoile, où l'espace public est sobre et rural. »

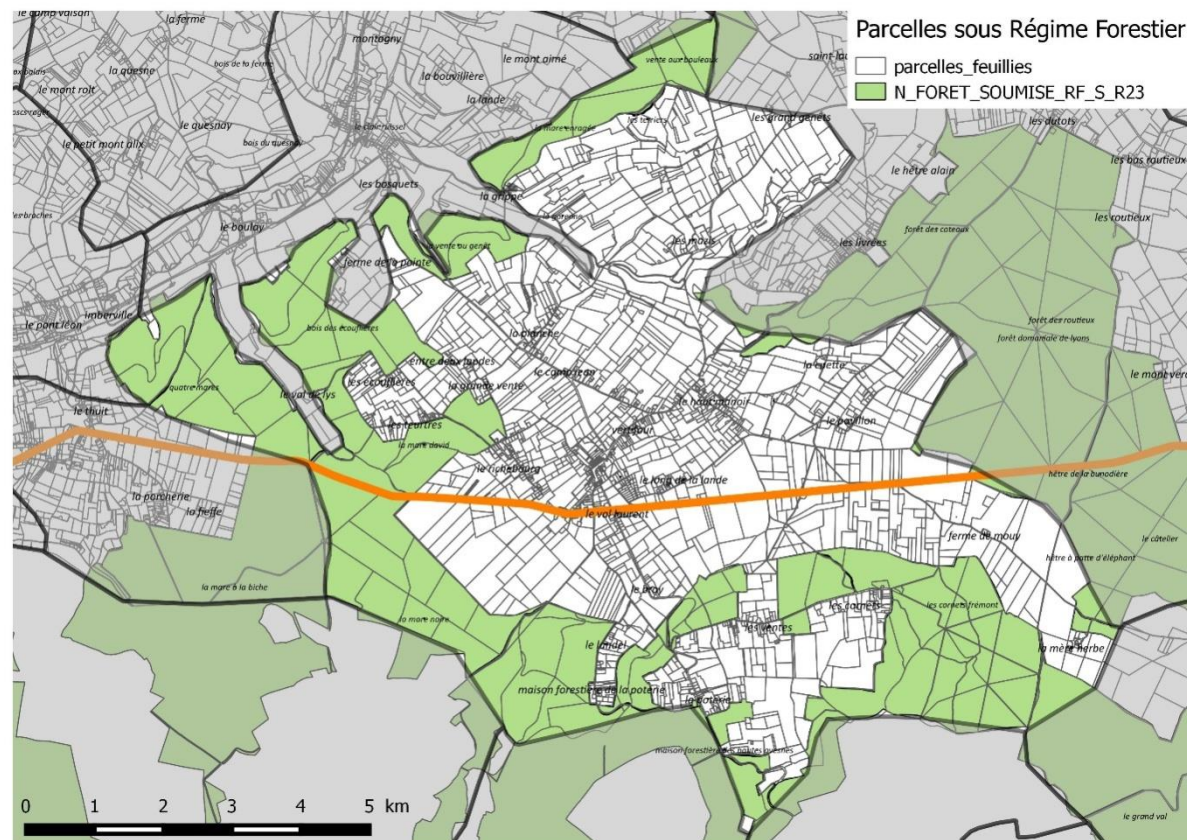
Forêt domaniale de Lyons

Surface du domaine de la forêt domaniale de Lyons : 10.695 ha

Principales essences :

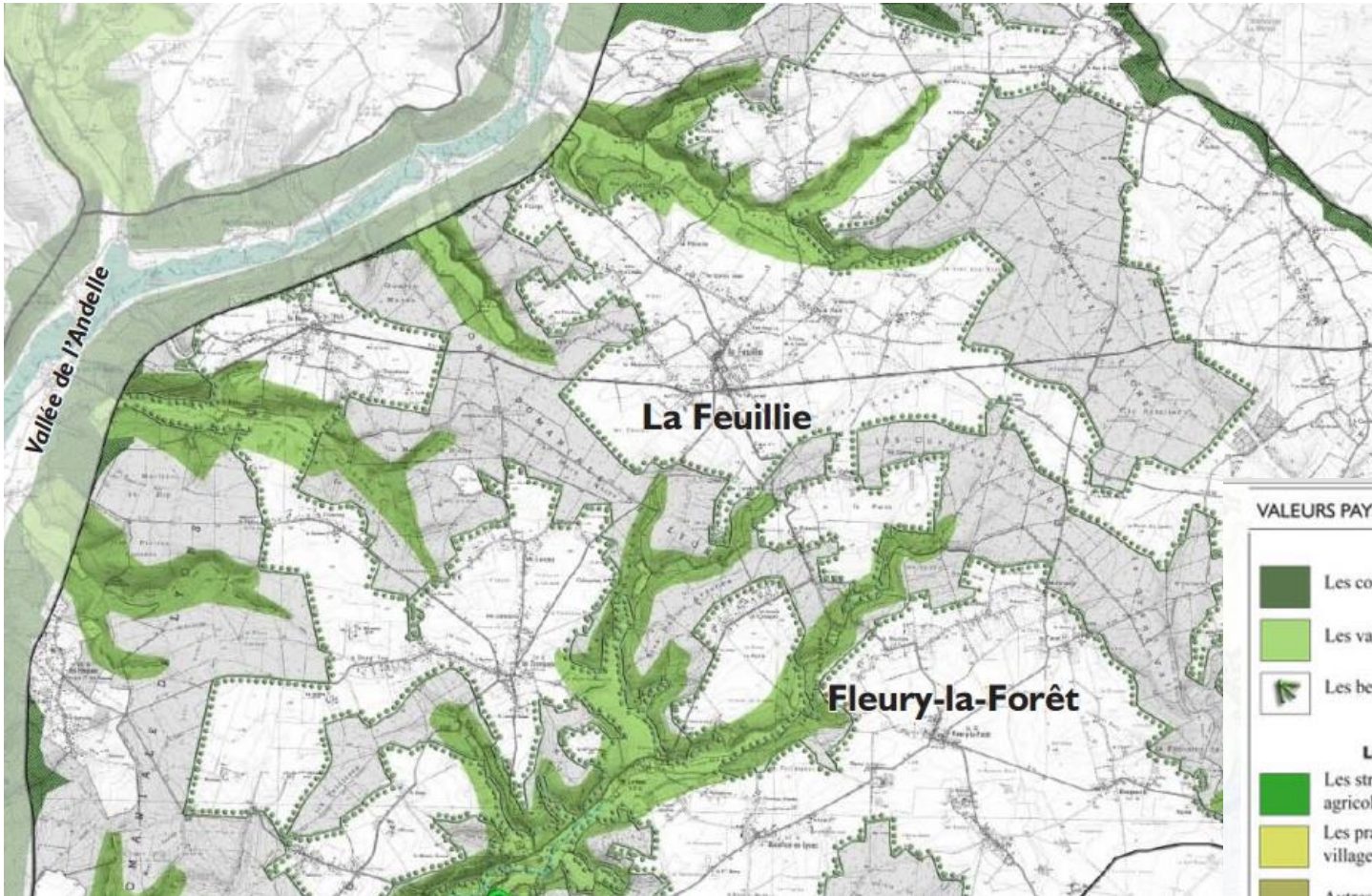
- ✓ Hêtre (58%) ;
- ✓ Chêne (25%) ;
- ✓ Charme (10%) ;
- ✓ autres feuillus (3%) ;
- ✓ résineux divers (3%) ;
- ✓ espaces non boisés (1%)

Communes concernées : Beauvoir-en-Lyons, **La Feuillie**, La Haye-en-Lyons, Morville-sur-Andelle, Bezancourt, Montroty, Neufmarché, Le Coudray-en-Vexin, Morgny, Puchay, Charleval, Beauficel-en-Lyons, Fleury-la-Forêt, Le Tronquay, Les Hogues, Lilly, Lisors, Lorleau, Lyons-la-Forêt, Perriers-sur-Andelle, Rosay-sur-Lieure, Touffreville, Vascoeuil



« Très riche en biodiversité, c'est le refuge d'une faune et d'une flore variées. Plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux y ont été observées dont certaines protégées comme l'Autour des Palombes ou le Busard Saint-Martin... La forêt accueille aussi cerfs, chevreuils et sangliers. »

sources : ONF



VALEURS PAYSAGÈRES	RISQUES ET PROBLÈMES
<p>LES RELIEFS</p> <ul style="list-style-type: none"> Les coteaux boisés et/ou cultivés Les vallons et les petites vallées Les belvédères et les points de vue <p>LES ESPACES AGRICOLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Les structures végétales dans l'espace agricole : haies arborées et bosquets Les prairies et vergers aux abords des villages : les lisières végétales Autres paysages agricoles d'intérêt <p>LES ESPACES NATURELS</p> <ul style="list-style-type: none"> Les espaces naturels humides et leurs structures végétales Les lisières des boisements Les bords de l'eau et les ripisylves <p>L'URBANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Les sites bâtis, les silhouettes urbaines Le patrimoine bâti Les fronts bâtis <p>LES ROUTES</p> <ul style="list-style-type: none"> Les routes-paysages Les alignements d'arbres 	<p>LES RELIEFS</p> <ul style="list-style-type: none"> Les points de vues panoramiques peu valorisés <p>LES ESPACES AGRICOLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Les espaces agricoles menacés <p>LES ESPACES NATURELS</p> <ul style="list-style-type: none"> Les berges minérales et peu plantées La fermeture des espaces naturels humides <p>L'URBANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Le mitage de l'espace agricole par l'urbanisation Les limites non traitées entre les villes et l'espace agricole Les coupures d'urbanisation sous pression Les espaces publics peu soignés des zones industrielles et d'activités <p>LES ROUTES</p> <ul style="list-style-type: none"> Les traversées de village dégradées par des routes à grande circulation Les coupures d'infrastructures Les entrées de ville abimées et bordées de zones d'activités Les abords des routes non plantés

Enjeu paysage

- > Entretien des lisières dans les vallées et mise en place d'un recul entre les zones de cultures et la forêt.
- > Les couronnes végétales autour des villages, des enveloppes protectrices : une identification des zones de prairies et de vergers dans le PLU
- > Un réseau de haies basses à protéger et reconstituer

3.5 La TRAME VERTE ET BLEUE

A l'échelle régionale :

Le centre de ressource Trame verte et bleue présente défini ces espaces de la manière suivante :

"Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie."

Le SRCE de Haute Normandie s'accompagne d'un atlas cartographique. Il est possible de localiser sur la commune de La Feuillie les éléments de la trame verte et bleue ainsi que les objectifs assignés à ces éléments.

Réservoirs biologiques :

Ceux-ci prennent principalement la forme **d'espaces boisés** caractérisant la Forêt domaniale de Lyons. La particularité de la commune de La Feuillie est qu'elle se situe au centre d'une clairière forestière.

Corridors écologiques :

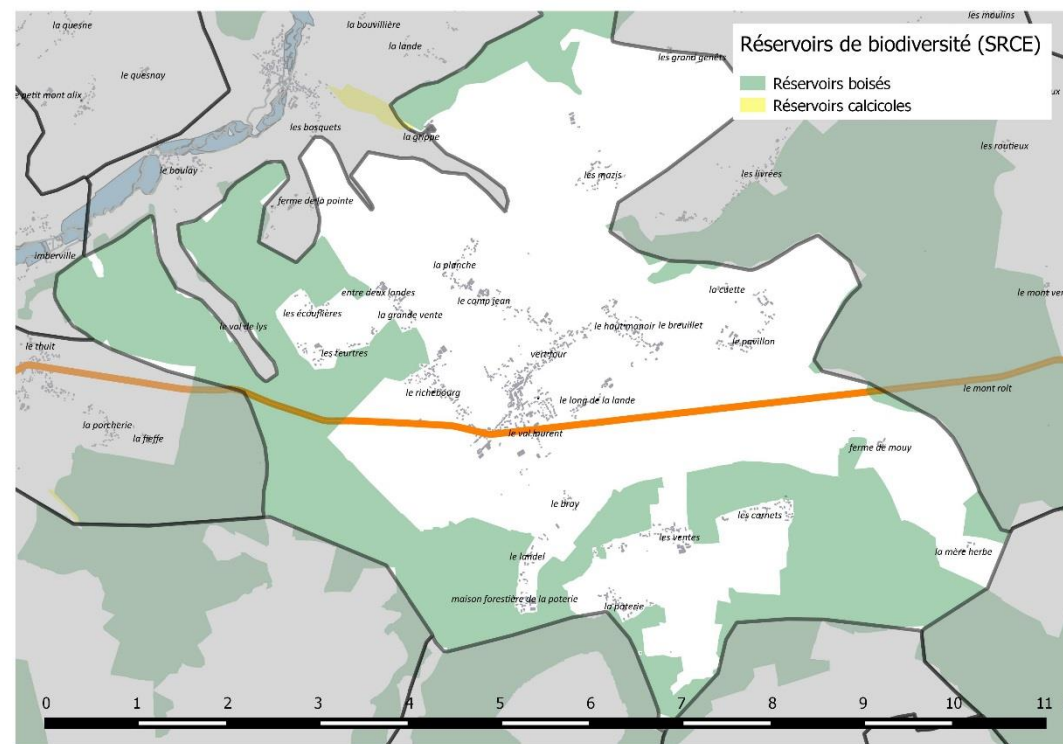
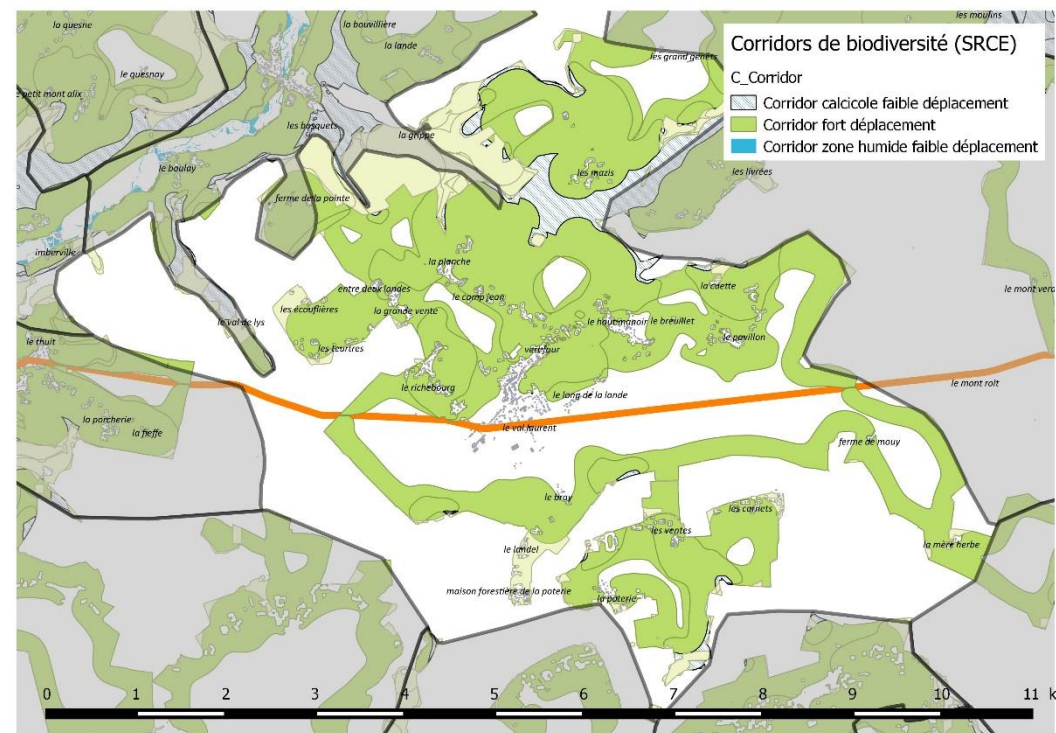
Ils sont en premier lieu caractérisés par des **espaces indifférenciés (calcicoles, silicoles, humides et boisés)** adaptés à des espèces capables de se déplacer sur de grandes distances.

Discontinuités :

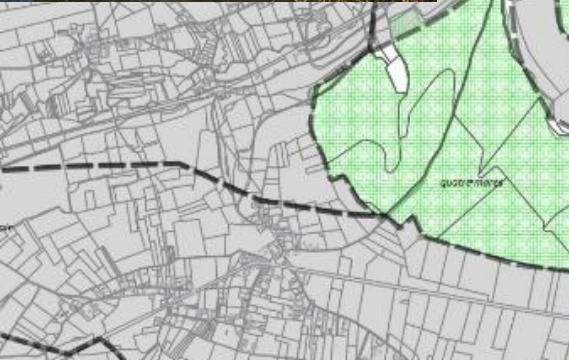
Les zones urbaines font office de barrière anthropique gênant le déplacement des espèces. Cependant ces zones permettent le passage dans certains cas où l'artificialisation des sols n'est pas trop prononcée.

Obstacles à la continuité :

Sur la commune de La Feuillie il s'agit de la RN31. Cet équipement pose quelques problèmes pour le passage de la faune et de la flore. En effet, une route nationale est un axe de communication important qui symbolise une coupure artificielle continue sur la longueur sur une largeur trop réduite. C'est une source de nuisances, de pollutions (sonores, visuelles...) et de risques accentuée par la nature des parcelles situées de part et d'autre de la route. Le paysage d'OpenField caractérisant le paysage de la commune n'offre peu voir pas de protection aux éléments, au climat et à l'activité anthropique.



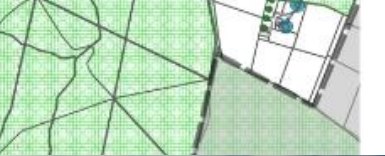
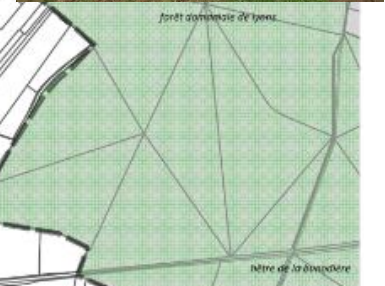
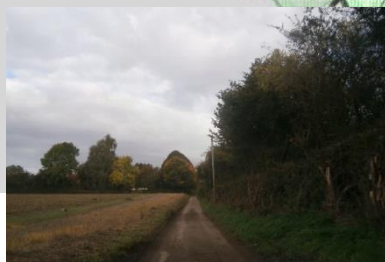
La TRAME VERTE ET BLEUE : une analyse complétée dans le cadre du PLU



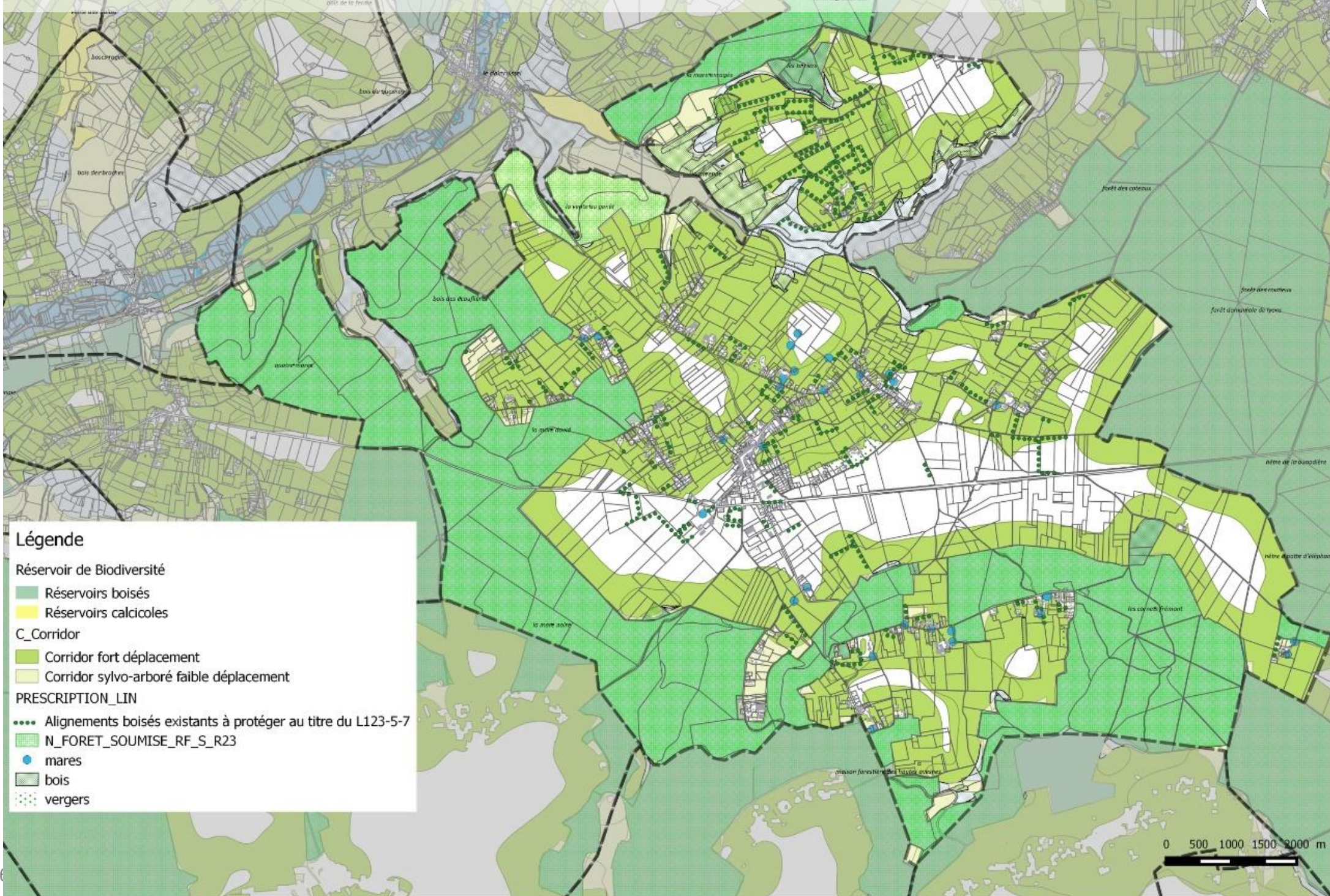
Légende

PRESCRIPTION_LIN

- Alignements boisés existants à protéger au titre du L123-5-7
- N_FORET_SOUMISE_RF_S_R23
- mares
- bois
- vergers



La TRAME VERTE ET BLEUE : relations entre le SRCE et l'analyse communale



3.6 Patrimoine naturel inventorié

La commune de La Feuillie est concernée par une portion de surface d'un site protégé Natura 2000. Il s'agit de la ZSC Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud (FR2300133). La

distance à la ZSC Pays de Bray au centre bourg de La Feuillie est d'environ 3,5 km.

Sur la commune de Lorleau, localisée à proximité, il existe également un site Natura 2000 : ZSC PAYS DE BRAY – FORET DE LYONS (FR2300145).

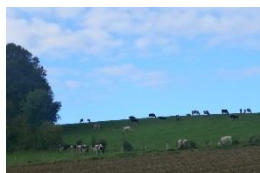
La ZSC Forêt de Lyons est distante du centre bourg de La Feuillie de 3,3 km et de 1km par rapport à la limite communale.

Sur la commune de Beauvoir à Lyons, une zone Natura 2000 existe également, elle est liée au Pays de Bray Humide et distante de plus de 3 km du centre bourg de La Feuillie et de 2 km de la limite communale

ZSC PAYS DE BRAY – CUESTAS NORD ET SUD (FR2300133).

Qualité de la zone Natura 2000 : Les cuestas du Pays de Bray abritent un ensemble remarquable de **pelouses sèches calcicoles**, dont certaines présentent un très bon état de conservation. Certaines pelouses présentent un faciès particulier sur marne calcaire que l'on ne retrouve pas sur les autres grands secteurs de coteaux de la région. Ce site abrite également un très bel ensemble de forêts de ravin constituant la limite occidentale d'aire de répartition d'espèce continentales très rares en Haute-Normandie. De plus, le Pays de Bray constitue un refuge important pour le damier de la **succise**. On retrouve des individus de cette espèce dans 14 secteurs répartis sur toute la longueur du site.

Damier de la Succise

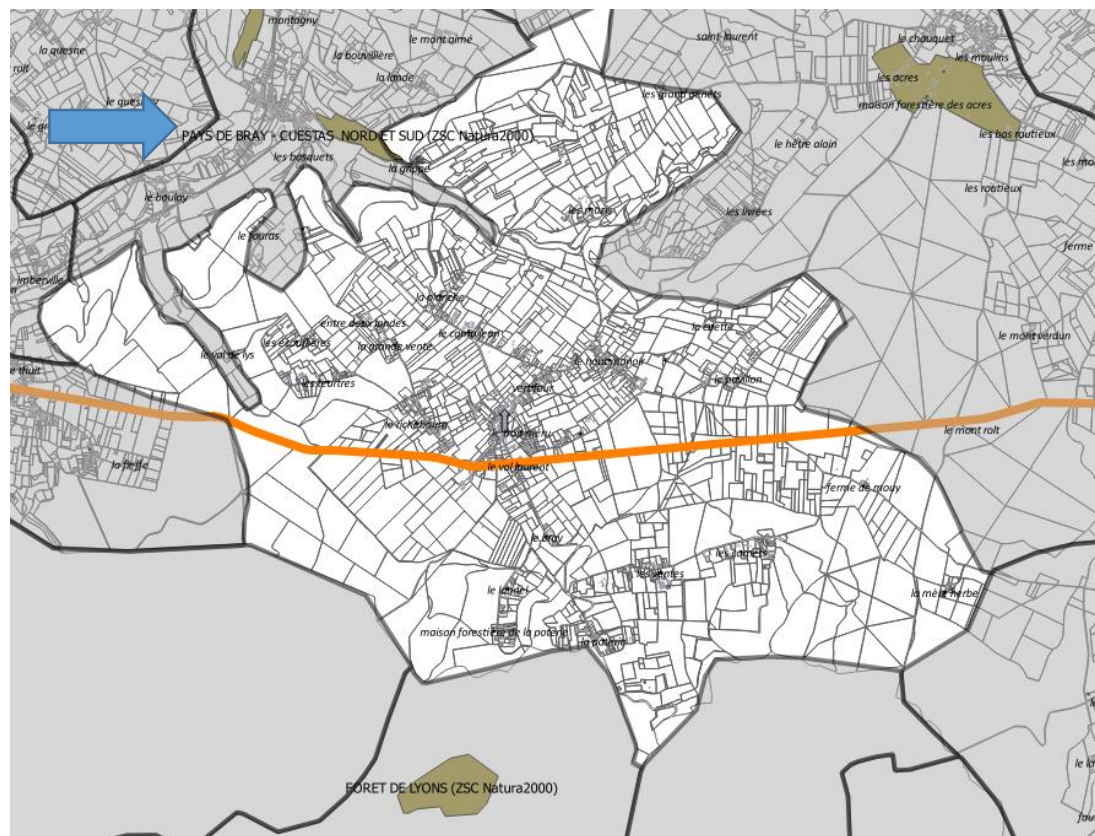


Les coteaux

Motivation pour la liste des autres espèces importantes de la faune et de la flore (rubrique3-3) : Pour la flore : espèces bénéficiant d'un statut de protection régional et/ou statut exceptionnel et/ou gravement menacé d'extinction, menacé d'extinction ou vulnérable, en Haute-Normandie. Pour la faune : protection au niveau national

Vulnérabilité de la zone Natura 2000 : Les secteurs de pelouses calcicoles sont menacés principalement par l'abandon des parcelles qui entraîne leur embroussaillage. Sur les secteurs les moins pentus, les pelouses calcicoles peuvent être menacées par une intensification des pratiques agricoles : amendements, surpâturage, voire labour. Les populations de damier de la succise y sont bien établies mais **fortement menacées à court terme par l'abandon des pratiques agro-pastorales.**

Les habitats forestiers sont peu vulnérables en raison de la topographie.



ZSC PAYS DE BRAY – CUESTAS NORD ET SUD (FR2300133).

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D		A B C	
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
6130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		9,85 (1 %)			C	C	C	C
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faibles d'embroussaillage sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (sites d'orchées remarquables)		305,35 (31 %)			A	C	B	B
9130 Hêtrales de l' <i>Asperula-Fagetum</i>		453,1 (46 %)			A	C	B	B
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acorion	X	9,85 (1 %)			C	C	B	C

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = 100 > p > 15 %; B = 15 > p > 2 %; C = 2 > p > 0 %.
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne»; D = «Faible».
- Évaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site				Évaluation du site					
			Type	Taille		Cat. C I V P	Qualité des données	A B C D				
				Min	Max			Pop.	Cons.	Isol.	Glob.	
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p					P	C	A	C	A
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p					P	C	B	C	B
I	6199	<i>Euplozia quadripunctata</i>	p					P	C	B	C	B

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
						C R V P							
B		Falco tinnunculus			i	P			X			X	
B		Circus cyaneus			i	P			X			X	
B		Tyto alba			i	P			X				
B		Picus viridis			i	P			X			X	
B		Hirundo rustica			i	P			X			X	
B		Saxicola torquata			i	P			X			X	
B		Emberiza citrinella			i	P							X
O		Cuscuta			i	P							X
P		Actaea spicata			i	P							X
P		Ajuga chamaepitys			i	P							X
P		Carex panicea			i	P							X
P		Carex pulicaris			i	P							X
P		Centaurium pulchellum			i	P							X
P		Cephalanthera longifolia			i	P			X				
P		Dianthus aemeria			i	P							X
P		Epipactis atrorubens			i	P			X				
P		Epipactis muelleri			i	P			X				
P		Epipactis palustris			i	P			X				
P		Gymnadenia odoratissima			i	P			X				
P		Herminium monorchis			i	P			X				
P		Ophrys luciflora			i	P			X				
P		Ophrys spegodes			i	P							X
P		Orchis morio			i	P							X
P		Parnassia palustris			i	P							X
P		Pyrola rotundifolia			i	P							X
P		Spiranthes spiralis			i	P			X				
R		Coronella austriaca			i	P	X		X			X	

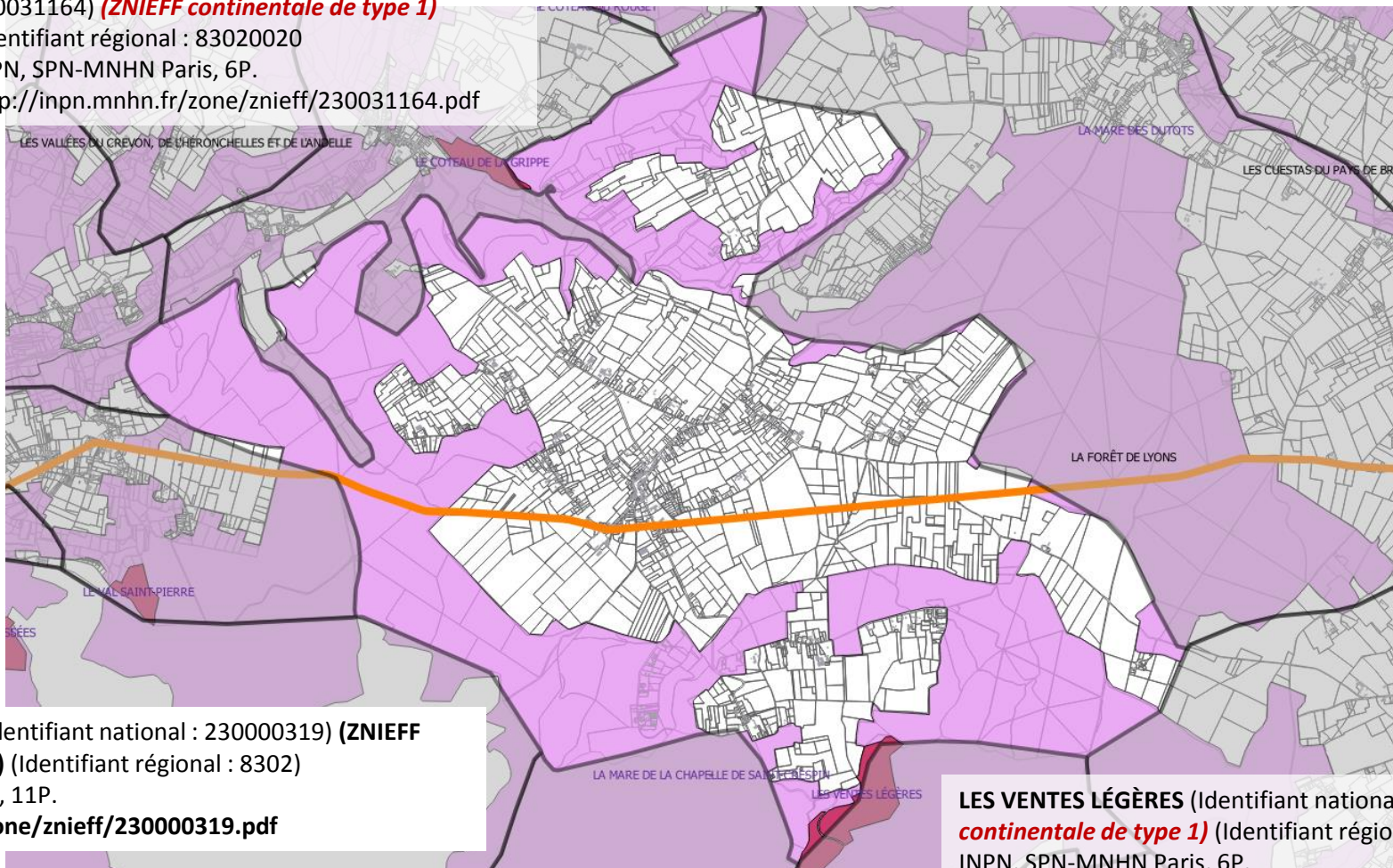
- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistiques et Floristiques ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe. L'inventaire ZNIEFF souligne un enjeu écologique important et signale la présence d'espèces faunistiques ou floristiques protégées ou non par des arrêtés ministériels. La désignation d'un secteur en ZNIEFF limite les possibilités de développement urbanistique (**contrainte forte en ZNIEFF de type I** et modérée en ZNIEFF de type II).

> 3 ZNIEFF impactent le territoire communal

LE COTEAU DE LA GRIPPE (Identifiant national : 230031164) (**ZNIEFF continentale de type 1**)
(Identifiant régional : 83020020
INPN, SPN-MNHN Paris, 6P.
<http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/230031164.pdf>



LA FORÊT DE LYONS (Identifiant national : 230000319) (**ZNIEFF continentale de type 2**) (Identifiant régional : 8302)
INPN, SPN-MNHN Paris, 11P.
<http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/230000319.pdf>

LES VENTES LÉGÈRES (Identifiant national : 230030404) (**ZNIEFF continentale de type 1**) (Identifiant régional : 83020010)
INPN, SPN-MNHN Paris, 6P.
<http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/230030404.pdf>

LE COTEAU DE LA GRIPPE (Identifiant national : 230031164) (**ZNIEFF continentale**

de type 1) (Identifiant régional : 83020020

INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/230031164.pdf>

Extraits de la fiche INPN

« Le coteau de la Grippe est un site d'exposition sud / sud-ouest présentant une entité surfacique intéressante. Il est constitué de grandes pelouses calcicoles abritant de nombreuses espèces d'Orchidées comme l'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), espèce protégée au niveau régional, l'Orchis militaire (*Orchis militaris*) et l'Orchis bouffon (*Orchis morio*). Une ancienne carrière d'exploitation est présente en contrebas du coteau. L'ensemble du site est actuellement pâturé de manière extensive par un troupeau de bovins. Cette gestion favorise l'expression d'une biodiversité typique des pelouses calcicoles. »

Intérêts de la zone : Patrimoniaux Ecologique Floristique Phanérogames

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
34 Pelouses calcicoles sèches et steppes			

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources
Phanérogames	110392	Ophrys fuciflora (F.W.Schmidt) Moench, 1802			Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie
	110920	Orchis militaris L., 1753			Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie
	110927	Anacamptis morio (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997			Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie

LES VENTES LÉGÈRES (Identifiant national : 230030404) (**ZNIEFF**

continentale de type 1) (Identifiant régional : 83020010)

INPN, SPN-MNHN Paris, 6P.

<http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/230030404.pdf>

Extraits de la fiche INPN

Cette ZNIEFF est située au centre du massif et présente des **affleurements calcaires**. Plusieurs stations à *Daphne mezereum* ont été relevées ; de même qu'un bon nombre d'espèces d'Orchidées, dont *Epipactis muelleri*, *Gymnadenia odoratissima*, *Epipactis atrorubens*. **Cette ZNIEFF présente 8 espèces déterminantes différentes** et 29 espèces d'intérêt patrimonial.

Ce secteur appartient au Domaine privé de l'état

Intérêts de la zone : Patrimoniaux Ecologique Floristique

Ptérédiphytes Phanérogames

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source
41.13 Hêtraies neutrophiles	Informateur : LEGRAND J.P. (ONF)

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)
Phanérogames	86546	Bromopsis benekenii (Lange) Holub, 1973
	88893	Carex strigosa Huds., 1778
	89852	Centaurium pulchellum (Sw.) Druce, 1898
	94435	Daphne mezereum L., 1753
	96251	Epilobium roseum Schreb., 1771
	96456	Epipactis muelleri Godfrey, 1921
Ptérédiphytes	102934	Hordelymus europaeus (L.) Harz, 1885
	115041	Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799

ZNIEFF de type 1 : LA FORÊT DE LYONS

(Identifiant national : 230000319) (ZNIEFF continentale de type 2)

Facteurs d'évolution de la zone

Facteurs d'évolution de la zone	Commentaires
02 - Répartition et agencement des habitats	350 - Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau 370 - Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage
03 - Fonctionnement et relation d'écosystèmes	410 - Mises en culture, travaux du sol 440 - Traitements de fertilisation et pesticides 450 - Pâturage
04 - Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage	470 - Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches 510 - Coupes, abattages, arrachages et déboisements 520 - Taille, élagage 530 - Plantations, semis et travaux connexes 550 - Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes
05 - Occupation du sol (CORINE-Landcover)	610 - Sports et loisirs de plein-air 620 - Chasse
07 - Formations végétales, étages de végétation	912 - Eutrophisation

La sylviculture menée par l'Office National des Forêts tient compte des intérêts écologiques. Le plan de gestion 2004-2023 intègre une série spécifique de protection du milieu biologique sur 36 ha, concernant les deux réserves biologiques dirigées ainsi qu'une pelouse et une fruticée calcicoles.

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
Ecologique Faunistique Insectes Amphibiens Oiseaux Mammifères Floristique Ptéridophytes Phanérogames	Fonctions de régulation hydraulique Expansion naturelle des crues Ralentissement du ruissellement Auto-épuration des eaux Fonctions de protection du milieu physique Role naturel de protection contre l'érosion des sols Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges Zone particulière liée à la reproduction	Paysager Archéologique Historique

Extrait de la fiche

« Cette vaste znieff interdépartementale couvre la forêt domaniale ainsi que des espaces interstitiels d'intérêt écologique telle la vallée de la Lieure, des vallons secs avec prairies, mares et haies (**le Fond de la Vierge Marie sur la commune de La Feuillie, par exemple**).

La forêt de Lyons est un grand massif morcelé (10700 ha), constitué des reliquats d'une très vaste forêt fortement défrichée dès l'époque romaine, puis au Moyen-Age avec l'installation de nombreuses fermes (granges) liées au développement de l'abbaye de Mortemer. Propriété ducale puis royale, la forêt inaliénable fut, par la suite, relativement préservée. Mais pendant la période révolutionnaire puis impériale, des coupes importantes sont réalisées.

Un véritable aménagement sylvicole est lancé à partir de 1862 qui fixe le Hêtre comme essence objectif à la révolution de 150 ans. Ainsi se forment les grandes hêtraies « cathédrales ».

Aujourd'hui, le Hêtre représente 60% de la surface du couvert, le Chêne 25% et le principal objectif sylvicole est de favoriser ce dernier. Le massif s'étend sur un plateau découpé par des vallons secs et des vallées alimentées de rivières : la Lieure au centre, qui traverse la commune de Lyons-la-forêt, l'Andelle, dont la vallée borde l'Ouest et le Nord-Ouest de la forêt, le Fouillebroc au Sud, la Levrière à l'Est.

Les principaux groupements végétaux sont :

- la hêtraie-chênaie mésotrophe à Jacinthe (Endymion-Fagetum) sur limons éoliens, sols profonds mais acides avec hydromorphie possible, fragiles et battants ;
- la hêtraie-chênaie acidiphile à Houx (Illici-Fagetum) sur des sols acides et filtrants sur formations à silex ;
- la hêtraie calcicole (Daphno-Fagetum) sur les versants fortement érodés où existent des sols carbonatés, sols bruns calciques ou rendzines sur les affleurement de craie ;
- la chênaie-frênaie hygrocline sur sols colluvionnaires en bas de pente, sols riches, frais, profonds.

D'autres habitats, plus rares, peuvent aussi être observés : prairies tourbeuses à Hypnacées (mousses), prairies forestières à Alchémille vert jaunâtre, laies forestières humides à Laïche maigre, pelouses calcicoles, pré-bois et fourrés thermophiles ; 190 mares ont été notées.

Dix-neuf znieff de type I recensent des habitats de fort intérêt écologique. (..)

L'intérêt écologique remarquable des certains milieux ont permis la création, par l'Office National des Forêts en 1994, de deux Réserves Biologiques Dirigées : le Mont du Fresne (17,8 ha), hêtraie neutrophile de l'Asperulo-Fagetum, et le Bois du Gouffre (18,4 ha), bétulaies acidiphiles à sphaignes, habitats abritant des espèces de forte valeur patrimoniale. (...) » (la commune de La FEUILLIE n'est pas concernée sur ce dernier point)

« La sylviculture menée par l'Office National des Forêts tient compte des intérêts écologiques. Le plan de gestion 2004-2023 intègre une série spécifique de protection du milieu biologique sur 36 ha, concernant les deux réserves biologiques dirigées ainsi qu'une pelouse et une fruticée calcicoles. »

ZNIEFF de type 1 : LA FORÊT DE LYONS

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source
22.1 Eaux douces	Informateur : BUCHET J. (CBNBL), FARVACQUES C. (CBNBL), OGE
22.4 Végétations aquatiques	Informateur : BUCHET J. (CBNBL), FARVACQUES C. (CBNBL), OGE, PEIFFER D.
24.12 Zone à Truites	Informateur : LEGRAND J.P. (ONF)
31.8 Fourrés	Informateur : BRUNET L.
34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	Informateur : LEGRAND J.P. (ONF), BRUNET L., OGE
34.33 Prairies calcaires subatlantiques très sèches	Informateur : Office de Génie Écologique (OGE)
34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles	Informateur : BRUNET L., OGE
38.1 Pâtures mésophiles	Informateur : BRUNET L., OGE
38.2 Prairies de fauche de basse altitude	Informateur : Office de Génie Écologique (OGE)
41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles	Informateur : LEGRAND J.P. (ONF)
41.13 Hêtraies neutrophiles	Informateur : LEGRAND J.P. (ONF)
44.A1 Bois de Bouleaux à Sphaignes	Informateur : LEGRAND J.P. (ONF)
53 Végétation de ceinture des bords des eaux	Informateur : FARVACQUES C. (CBNBL)
84.2 Bordures de haies	Informateur : Office de Génie Écologique (OGE)
86.41 Carrières	Informateur : LEGRAND J.P. (ONF)

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)
Amphibiens	139	Triturus cristatus (Laurenti, 1768)
	155	Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)
	179	Lissotriton vulgaris (Linnaeus, 1758)
Insectes	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)
	65080	Calopteryx virgo (Linnaeus, 1758)
	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)
	65290	Orithetrum brunneum (Fonscolombe, 1837)
	66100	Stenobothrus lineatus (Panzer, 1796)
	159442	Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)
	60418	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)
Oiseaux	2559	Scolopax rusticola Linnaeus, 1758
	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)
	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)
	3511	Athene noctua (Scopoli, 1769)
	4659	Emberiza cirius Linnaeus, 1758
Phanérogames	82909	Anthericum ramosum L., 1753
	86546	Bromopsis benekenii (Lange) Holub, 1973
	88893	Carex strigosa Huds., 1778
	89928	Cephalanthera rubra (L.) Rich., 1817
	91118	Chrysosplenium alternifolium L., 1753
	94435	Daphne mezereum L., 1753
	94945	Digitalis lutea L., 1753
	96251	Epilobium roseum Schreb., 1771
	96456	Epipactis muelleri Godfery, 1921
	100516	Gnaphalium sylvaticum L., 1753
	102934	Hordelymus europaeus (L.) Harz, 1885
	110392	Ophrys fuciflora (F.W.Schmidt) Moench, 1802
	110920	Orchis militaris L., 1753
	110927	Anacamptis morio (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997
	112426	Parnassia palustris L., 1753
	117025	Ranunculus flammula L., 1753
	124707	Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839
	124740	Stachys alpina L., 1753
	162272	Epipactis atrorubens (Hoffm.) Besser, 1809
Ptéridophytes	111239	Oreopteris limbosperma (Bellardi ex All.) Holub, 1969
	115041	Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799

ZNIEFF de type 1 : LA FORÊT DE LYONS

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Insectes	53865	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	159442	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Mammifères	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4659	<i>Emberiza cirius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Phanérogames	94435	<i>Daphne mezereum</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Ptéridophytes	115041	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

3.7 Données archéologiques

Le Service Régional de l'Archéologie est consulté dans le cadre de l'élaboration des PLU. Ce dernier transmet une localisation des sites portés à sa connaissance. Toutefois des données ignorées du Service Régional de l'Archéologie sont toujours susceptibles de modifier la carte archéologique communale.

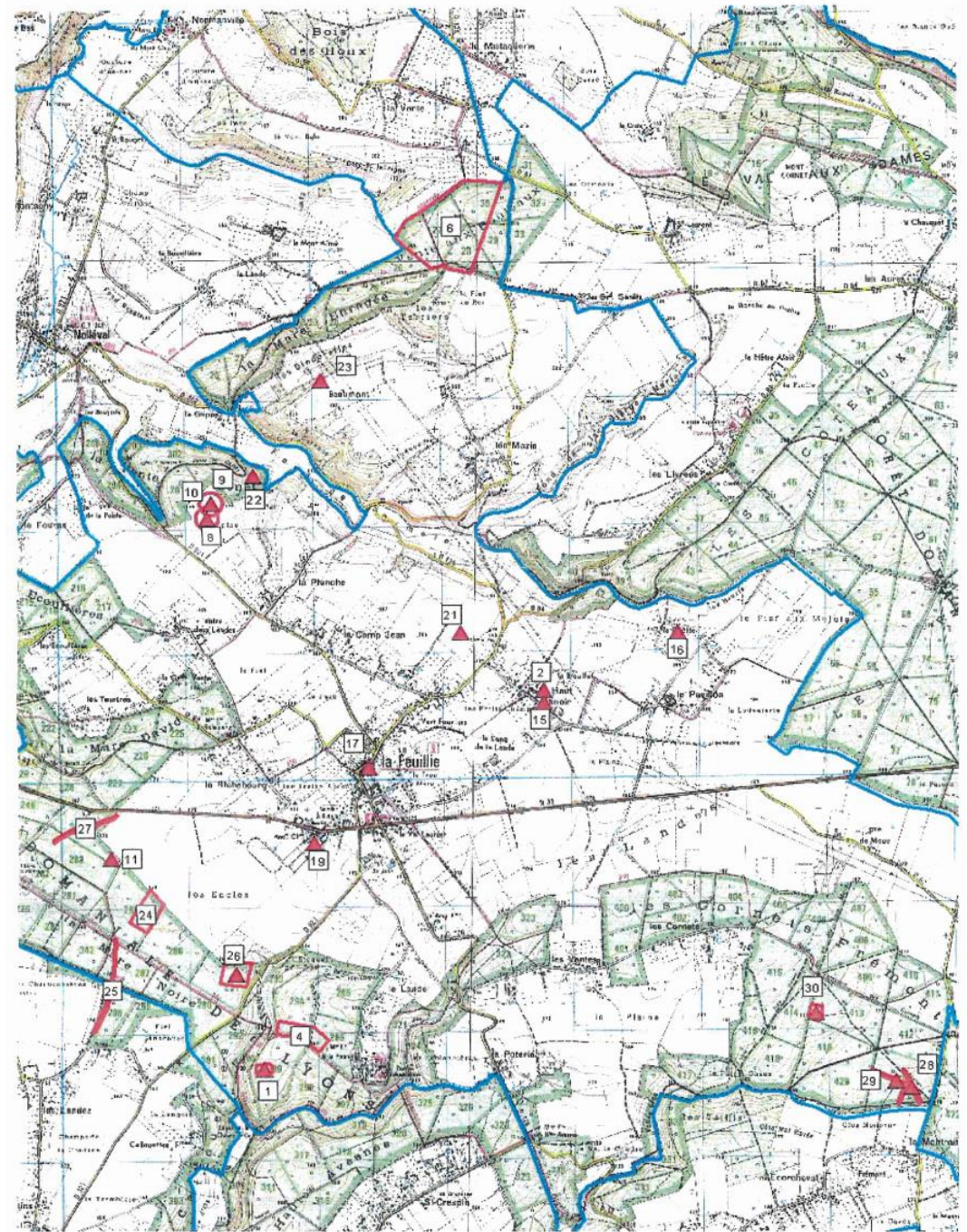
Les informations ci-jointes ne représentent en aucun cas un inventaire exhaustif du patrimoine archéologique de la commune. D'autres sites non localisés dont la documentation est trop partielle peuvent ne pas avoir été mentionnés. Des découvertes fortuites sont donc toujours possibles.

Les découvertes fortuites sont protégées par les articles L.531-14, L.531-15 et L.531-16 du Code du Patrimoine. Les textes indiquent en substance que, toute découverte fortuite mobilière ou immobilière intéressant la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique, doit être signalée immédiatement à la Direction régionale des Affaires culturelles de Haute-Normandie (Service Régional de l'Archéologie), soit par l'intermédiaire de la Mairie ou de la Préfecture du Département. Les vestiges découverts ne doivent en aucun cas être aliénés ou détruits avant l'examen par un spécialiste mandaté par le Conservateur régional. En outre, ces sites sont protégés par les articles L. 322-1 et L. 322-2 du Code Pénal précisant que : " La destruction, la dégradation ou la détérioration (...) (d') une découverte archéologique faite au cours de fouilles ou fortuitement, (d') un terrain contenant des vestiges archéologiques (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende «

Le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 a modifié les modalités d'instruction des dossiers d'urbanisme.

A ce titre tous les projets de lotissement et Zones d'Aménagement Concerté affectant une superficie supérieure à 3 hectares, les aménagements précédés d'une étude d'impact, les travaux soumis à déclaration préalable, les travaux sur immeubles classés au titre des Monuments Historiques seront transmis pour avis à la Direction Régionale des Affaires culturelles (Service régional de l'Archéologie). Ils pourront le cas échéant faire l'objet de prescriptions archéologiques".

LA FEUILLIE: données archéologiques



N°	Identification	code nat.	X	Y
1	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0299 / Loge de la Chèvre d'Or / mare / Gallo-romain	174103	539600	24942
2	LA FEUILLIE // La ferme du Haut Manoir / dépôt monétaire / Gallo-romain	174421	541850	11968
4	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0294, 0296 / Maison Ferme de la Poterie / Gallo-romain ? / four	174745	539897	24945
5	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0242 / Quatre Mares / occupation / Age du fer - Gallo-romain	175144	535975	24972
6	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0027, 0028, 0029, 0030 / Vente Aux Bouleaux / habitat / atelier de verrier ? / Gallo-romain	175164	541078	25008
7	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0240 / Les Quatre Mares / Age du bronze - Age du fer / lithique (percuteurs, grattoirs, nuclei, éclats, lames)	175817	535536	24976
8	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons (en limite de) / L'épine / occupation / Gallo-romain	177770	539154	24985
9	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons (en limite de) / L'Épine / Néolithique / lithique (grattoirs, perçoirs, lames, pics, tranchets, percuteurs, retouchoirs, nuclei, encoches, molette, armatures, haches poli)	177771	539185	24987
10	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons (en limite de) / L'Épine / Paléolithique moyen / lithique (pointes, nuclei, grattoirs, bifaces, lames, perçoirs, outils sur éclats)	177772	539185	24987
11	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0284 / La Mare Noire / Néolithique / hache polie en roche verte	175165	538392	24958
12	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0243 / Quatre Mares / occupation / mare / Gallo-romain	179491	536385	24971

Sites non localisés

N°	Identification
3	LA FEUILLIE // // Age du bronze / mobilier indéterminé
13	LA FEUILLIE / La Lande-Corcel ou la Londe-Corcel // communication / Epoque indéterminée

15	LA FEUILLIE // Le Haut Manoir / occupation / Moyen-âge	179494	541850	11988
16	LA FEUILLIE // La Cuette / Néolithique / mobilier indéterminé	179495	542900	11974
17	LA FEUILLIE / Eglise Saint-Eustache // église / Epoque moderne	179496	540480	11963
19	LA FEUILLIE / Chateau de Richebourg // château non fortifié / Epoque moderne	179498	540050	11957
21	LA FEUILLIE // Le Long de la Lande / Néolithique / mobilier indéterminé	179500	541200	11974
22	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0200 / La Vente aux Genêts / occupation / Gallo-romain	1710140	539517	24985
23	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - Bois Privé / Les Dinderelles / puits à eau / Epoque indéterminée	1712025	540049	24996
24	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0285 / La Mare Noire / occupation / mare / Gallo-romain	1712034	538680	24954
25	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0287, 0288 / La Mare Noire / voie / Epoque indéterminée	1712035	538391	24946
26	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0291 / La Mare Noire / occupation / mare / Gallo-romain	1712036	539374	24945
27	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0283, 0284 / La Mare Noire / chemin / Epoque indéterminée	1712436	538193	24961
28	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0421 / Cornets Frémont / voie / Epoque indéterminée	1712437	544678	24940
29	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0421 / Cornets Frémont / parcellaire / Epoque indéterminée	1712438	544554	24941
30	LA FEUILLIE / Forêt de Lyons - ONF 0413 / Cornets Frémont / extraction / Gallo-romain ?	1712439	543927	24946

Sites non localisés

14	LA FEUILLIE // // Gallo-romain / monnaies
18	LA FEUILLIE / Chapelle Saint-Charles // chapelle / Epoque moderne
20	LA FEUILLIE // // occupation / Moyen-âge ?

3.8 Le patrimoine bâti

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique.

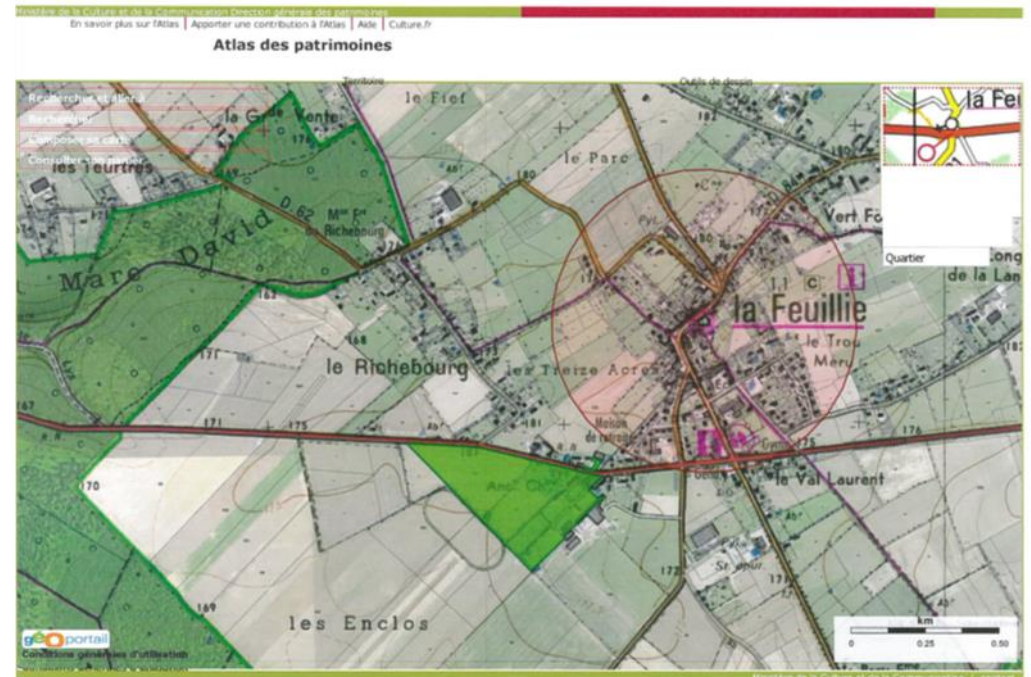
Il existe deux types de protection :

- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques.

- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Le classement ou l'inscription d'un immeuble au titre des monuments historiques entraîne automatiquement une servitude de protection de ses abords. Cette servitude s'applique à tous les immeubles et les espaces situés à la fois dans un périmètre de cinquante mètres de rayon autour du monument et dans son champ de visibilité (c'est à dire visible depuis le monument ou en même temps que lui). Tous les travaux à l'intérieur de ce périmètre ou susceptibles de modifier l'aspect des abords, doivent avoir recueilli l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Celui-ci vérifie au cas par cas la situation dans le champ de la visibilité.

domaines	Monuments historiques
édifice / site	Eglise
localisation	Haute-Normandie ; Seine-Maritime ; La Feuillie
dénomination	église
époque de construction	16e siècle
propriété	propriété de la commune
protection MH	1942/01/06 : inscrit MH Eglise : inscription par arrêté du 6 janvier 1942
type d'étude	Recensement immeubles MH
référence	PA00100664 © Monuments historiques, 1992
date versement	1993/09/15
date mise à jour	2014/01/16



Site inscrit

Les sites et monuments naturels de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque susceptibles d'être protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement) sont des espaces ou des formations naturelles dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

A compter de la notification au préfet de texte (décret ou arrêté) prononçant le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel, tous travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état d'un site sont soumis au contrôle du ministre chargé des sites ou du préfet du département.

Pour les sites inscrits, cette mesure entraîne pour les maîtres d'ouvrages l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début de ces travaux. **L'Architecte des bâtiments de France émet un avis simple** et qui peut être tacite **sur les projets de construction, et un avis conforme = accord exprès sur les projets de démolition (R.425-18 code de l'urbanisme).**

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) peut être consultée dans tous les cas, et le ministre chargé des sites peut évoquer les demandes de permis de démolir.

Dans les sites inscrits, comme dans les sites classés, *le camping et la création de terrains de camping sont interdits*, mais des dérogations sont possibles (art. R. 111-42 du code de l'urbanisme). Il en est de même pour l'installation de caravanes (R. 111-38).



Le Site inscrit de La Ferme de La Feuillie constitue un site à enjeu et devra être protégé dans le cadre du PLU.

VIGILANCE A APPORTER SUR SON EVOLUTION !!!

Site inscrit : La Ferme de La Feuillie ; Superficie : 13,66 ha

Arrêté d'inscription du 03/03/1943 : est inscrit l'ensemble formé à la Feuillie (Seine-Inférieure) par de vieux bâtiments de ferme et leurs abords comprenant les parcelles cadastrales n° 9, 10, 10bis, 10ter, 11 à 15, 18, A, B, C, D (bâtiments) section L, n° 633 (b,c) section D et la partie de la parcelle n° 16bis section L limitée au sud-ouest par une ligne fictive issue de l'angle ouest de la parcelle n° 18 et parallèle à la limite ouest de la parcelle n° 15. En ce qui concerne les immeubles bâtis, l'inscription s'applique aux façades, élévations et toitures.

domaines	Inventaire général du patrimoine culturel
édifice / site	parc du château de la Reine Blanche
localisation	Haute-Normandie ; Seine-Maritime ; La Feuillie
aire d'étude	Seine-Maritime
dénomination	parc
parties non étudiées	colombier ; moulin ; allée
auteur(s)	maître d'oeuvre inconnu
propriété	propriété d'une personne privée
observations	Cote boîte Environnement : 029D ; dossier de jardin étudié.
type d'étude	pré-inventaire (jardins remarquables ; documentation préalable)
redacteur(s)	Pasquer Claude
référence	IA76002235
date d'enquête	1996
date versement	2003/04/29

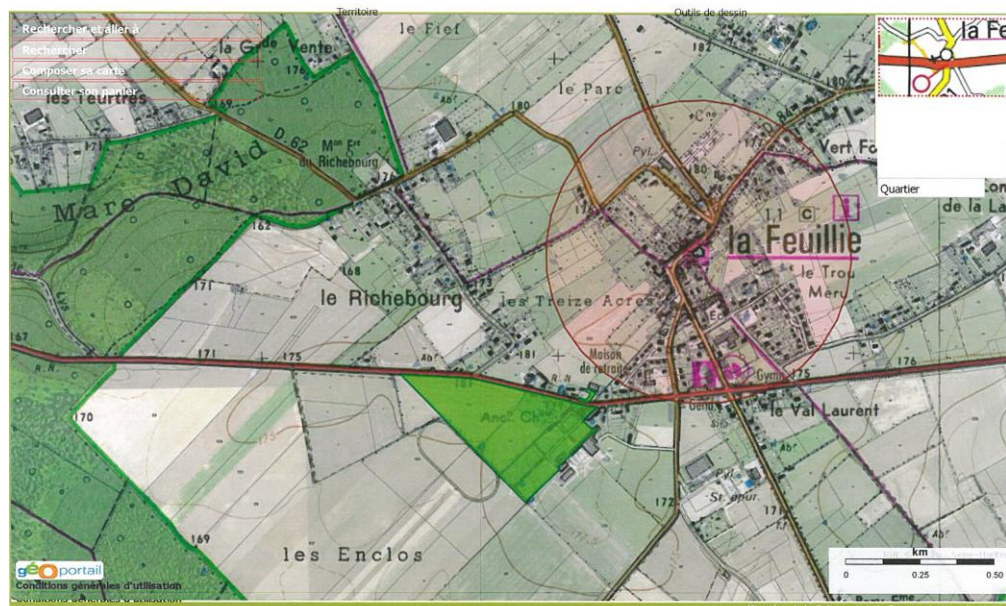
© Ministère de la Culture, direction de l'architecture et du patrimoine ; © Ministère de l'écologie et du développement durable



Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines

En savoir plus sur l'Atlas | Apporter une contribution à l'Atlas | Aide | Culture.fr

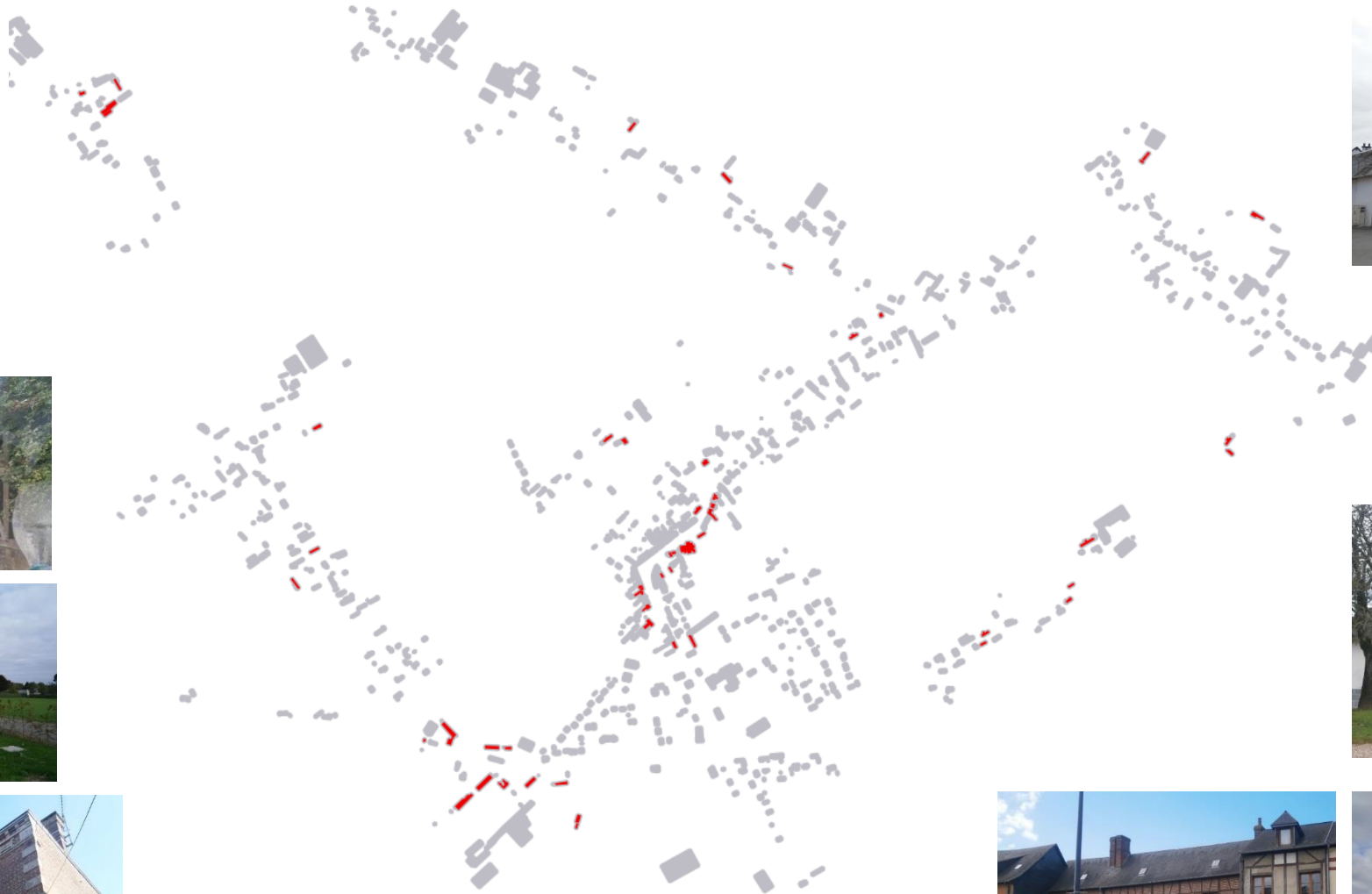
Atlas des patrimoines



Patrimoine bâti pouvant recevoir des prescriptions dans le PLU

(ex: Ardoise en toitures, alignement des baies, ne pas enduire les façades en briques ou colombages, ...)

Extrait de l'analyse réalisée sur l'ensemble de la commune



Puits des Mazis, faisant 95 mètres de profondeur et 1,50 mètre de diamètre.
L'ensemble bâti mesure 2,20 mètres de haut. Il a été construit en 1894, en bois, brique, silex et ardoise.
Sur le côté du puits, il y a une petite porte permettant d'accéder au puits pour remplir les auges des bovins.



3.9 Nuisances sonores et Qualité de l'air

Le 27 mai 2016, la préfète de la Seine-Maritime a approuvé la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Seine-Maritime **La RN 31 est classée catégorie 3 et 4 selon la réglementation liée au bruit sur le territoire de La Feuillie**. Les bâtiments à construire dans le secteur affecté par le bruit doivent être isolés en fonction de leur exposition sonore. Seuls sont concernés, les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique.

Voie	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur concerné (m)
N31	PR32+100	PR34+380	4	30
N31	PR34+380	PR41+010	3	100

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Carte



Informations générales

Conception : DDTM 76
 Date de validité : 27/05/2021 13:59
 © IGN-DDTM76-Cerema-DIRNO-CD76-SNCF-Réseaux-SANEF-SAPN-ALBEA
 Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Seine-Maritime
 (approuvé par arrêté préfectoral du 27 mai 2016)

Attention, la cartographie interactive est fournie à titre informatif et seul les tableaux annexés à l'arrêté préfectoral (Annexe 2) feront foi.

Légende

Classement des voies du RF (Catégorie)

- Catégorie 1 (fuseau de 300 m)
- Catégorie 2 (fuseau de 250 m)
- Catégorie 3 (fuseau de 100 m)
- Catégorie 4 (fuseau de 30 m)
- Catégorie 5 (fuseau de 10 m)

Classement des voies du RRN (Catégorie)

- Catégorie 1 (fuseau de 300 m)
- Catégorie 2 (fuseau de 250 m)
- Catégorie 3 (fuseau de 100 m)
- Catégorie 4 (fuseau de 30 m)
- Catégorie 5 (fuseau de 10 m)

Classement des voies des RD et VC (Catégorie)

- Catégorie 1 (fuseau de 300 m)
- Catégorie 2 (fuseau de 250 m)
- Catégorie 3 (fuseau de 100 m)

La commune souhaite étudier avec la DIRNO : **une réduction de la vitesse au niveau de la traversée du bourg (limitation à 50 km/h au lieu de 70 km/h actuellement)**. Sous conseil de la DIRNO; la commune a d'ailleurs prévu une délibération de conseil municipal pour le 29 juin 2015 pour le passage en zone agglomérée de la portion de RN31 entre la rue du val Laurent (accès à l'intermarché) et la RD128 (accès au centre bourg). Ce classement permettra de réaliser des aménagements urbains permettant la sécurisation des cheminements le long de l'axe et les traversées piétonnes (voir étude L111-6) les modalités d'aménagement du carrefour (rue du Val Laurent/RN31) et des 2 autres carrefours sur la RN31 afin d'assurer une sécurité optimum des usagers.

Les ICPE

- Les ICPE regroupent toutes les installations qui peuvent avoir des répercussions néfastes sur le voisinage, la population, l'agriculture, l'environnement...

- L'installation est soumise soit à déclaration (installations qui ne présentent pas de dangers ou d'inconvénients graves pour l'environnement ou les hommes) soit à autorisation préfectorale (présentent des risques ou des nuisances).

En dehors des ICPE agricoles, le territoire de la commune compte **une Installations Classées** pour la Protection de l'Environnement selon la base de données du ministère et des informations complémentaires de la commune : (zone artisanale/ déchets de matériaux)

Sites et sols potentiellement pollués Base de données BASIAS

3 sites répertoriés pour la commune sur la base de données des sites et sols potentiellement pollués BASIAS (<http://basias.brgm.fr>)

Nota : pas de site pollué recensés dans la base de données BASOL

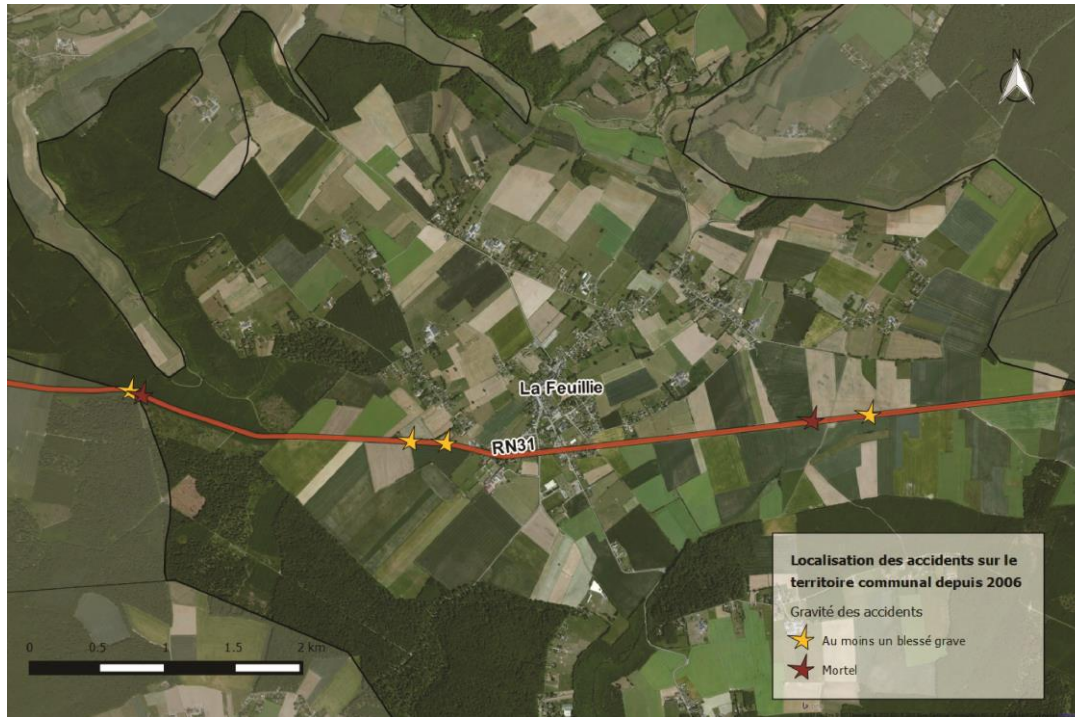
BASIAS est une banque de données d'anciens sites industriels et activités de services, déterminée par le ministère de l'environnement, dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites, pour fournir des informations utiles à la planification urbaine et à la protection de la santé publique et de l'environnement.

Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit mais attire l'attention sur une probabilité d'occurrence nécessitant des confirmations par les études de sol afin de vérifier le niveau de pollution et ainsi rendre compatible les sites en question avec l'usage prévu du sol.

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
HNO7601807	LA FEUILLIE (COMMUNE DE)		Les Mazis, CD 128 de Mésangueville à Fleury la Forêt	"Les Mazis", CD 128 de Mésangueville à Fleury la Forêt	LA FEUILLIE (76263)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	540618	2498731			Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
HNO7601808	GODARD		RN 131	Route nationale 131	LA FEUILLIE (76263)	g47.30z	En activité	Inventorié					Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) ..; ACTIVITEE TERMINEE ???
HNO2705323	PARMENTIER DENISE				LA FEUILLIE (76263)	c10.1	Ne sait pas	Inventorié					Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)

3.10 La sécurité routière

Certaines sections de la route nationales peuvent poser des problèmes de sécurité, surtout en approche de La Feuillie. La carte suivante fait un état des lieux des accidents recensés par les forces de l'ordre entre 2006 et 2012.



La section de la RN31 traversante est limitée à 70km/h, cependant il est estimé que cette vitesse maximum n'est en réalité pas respectée. En effet, les automobilistes ont tendance à rouler plus vite en sortie de ville, surtout dans le sens Rouen/Gournay en Bray. La présence d'un créneau de dépassement en aval de ce carrefour tend à accentuer ce comportement.

Projet d'aménagement routiers :

- Au niveau des 3 carrefours de la RN31 (étude en cours)
- Le long de la RN31 : aménagements pour les piétons
- Vitesse réduite à 50 km/h au lieu de 70km/h entre la gendarmerie et le projet commercial

3.11 Constructibilité aux abords de la RN 31

Selon l'article L111-6 du code de l'urbanisme :

« En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. »

Cette interdiction s'applique également dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre des routes visées au dernier alinéa du III de l'article [L. 122-1-5](#).

[...]

Le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. [...] »

Cet article vise à maîtriser les constructions en abords de voiries, particulièrement en entrée et sortie de ville.

La commune de La Feuillie est traversée par la RN31, classée voie à grande circulation. Le projet de construction d'Intermarché et de zone artisanale sont localisés sur des parcelles situées en dehors des espaces urbanisés et dans la bande de 75 mètres par rapport à l'axe de la route nationale.

> Une étude L111-6 a été réalisée. Cette étude figure en annexe du dossier.

3.12 Les servitudes d'utilité publique

Les Servitudes d'Utilité Publique sont créées par des lois ou règlements particuliers. Souvent, la loi ne fait que définir les objectifs et les caractéristiques de la servitude. Un décret, généralement pris en Conseil d'Etat, complète ensuite ces dispositions législatives en fixant les modalités d'application notamment par la mise au point de la procédure d'établissement de la servitude et les principales caractéristiques des limitations au droit d'utiliser le sol qu'elle permet d'édicter.

Localement, les servitudes sont, pour la plupart, instituées à l'issue d'une déclaration d'utilité publique. La reconnaissance de cette utilité se fait au cours d'une enquête publique. Il arrive par ailleurs que ces servitudes soient établies par voie de conventions conclues entre l'administration et les particuliers.

Les servitudes d'utilité publique (SUP) constituent des charges existant de plein droit sur des immeubles (bâtiments ou terrains), ayant pour effet soit de limiter, voire d'interdire, l'exercice des droits des propriétaires, soit d'imposer la réalisation de travaux.

Contrairement aux servitudes de droit privé, le respect des SUP est contrôlé par les autorisations d'urbanisme. Une demande portant sur un projet non conforme à une SUP doit donc faire l'objet d'un refus, dès lors que la servitude a été régulièrement annexée au document d'urbanisme applicable ou publiée dans les communes dépourvues de POS/PLU.

Les SUP constituent des charges qui peuvent aboutir :

- à certaines interdictions ou limitations à l'exercice par les propriétaires de leur droit de construire, et plus généralement d'occuper ou utiliser le sol ;
- à supporter l'exécution de travaux ou l'installation de certains ouvrages (ex : lignes de télécommunication) ;
- plus rarement, à imposer certaines obligations de faire à la charge des propriétaires (travaux d'entretien ou de réparation).

Les Servitudes d'Utilité Publiques (plans et liste des servitude par commune) figurent en annexe du PLU

Type	Intitulé	Servitude	Institution
AC1	protection des monuments historiques	Église	inscrit par AP du 06.01.1942
AC2	protection des monuments naturels et sites protégés	Vieux bâtiments de ferme (façades, élévations et toitures)	inscrit par arrêté ministériel du 3.03.1943
I4	lignes électriques. Seules sont reportées au plan des servitudes les lignes de tension supérieure à 63 KV.	Lignes BARNABOS.REMISE et BARNABOS.TERRIER. 2 x 400 KV.	D.U.P. du 07.06.1977.
JS1	installations sportives.	Installation sportive.	loi du 16/07/84
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Station de FLEURY-LA-FORET (zone de dégagement de LA FEUILLIE)	décret du 9.08.1993

Type	Intitulé	Servitude	Institution
PT3-4	réseau de télécommunication	Avant-projet de pose d'une artère souterraine de télécommunications à fibres optiques à grande distance entre RY, LA FEUILLIE et BOSC HYONS	

3.13 LES RESEAUX

Assainissement des eaux usées

Zonage d'assainissement

Comme l'exige l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales « *Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :*

1° *Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;*

2° *Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ; »*

Assainissement non collectif

Depuis le 1^{er} mars 2012 est entré en vigueur le décret n°2012-274 du 28 février 2012 qui modifie l'article R.431-16 du Code de l'urbanisme.

Celui-ci indique désormais que « *le dossier joint à la demande de permis de construire comprend, en outre, selon les cas : (...) le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires prévues au 1° du III de l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, dans le cas où le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation* ».

Ainsi, dès lors qu'une parcelle est située en zone d'assainissement non collectif ou comporte déjà un dispositif d'assainissement non collectif, lorsqu'un propriétaire ou maître d'ouvrage prépare un dossier de demande de permis de construire, il doit donc s'adresser au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) préalablement au dépôt du dossier (en cas de réalisation ou réhabilitation d'une installation ANC). Après instruction, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) géré par le syndicat délivrera ou refusera l'attestation de conformité.

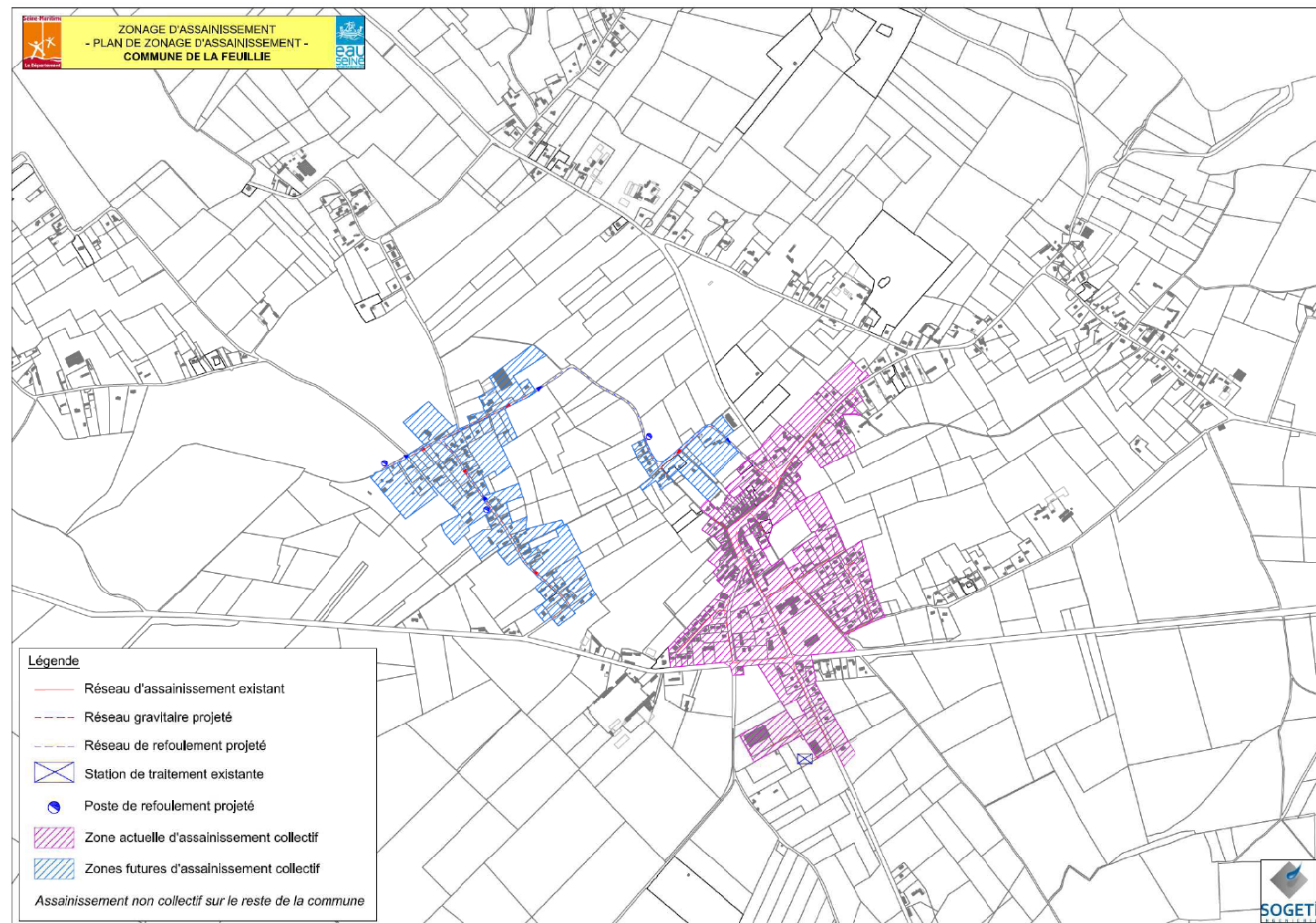
Par délibération communale du 8 avril 2013, la commune a choisi de retenir le zonage d'assainissement correspondant au scénario 2 et qui consiste à :

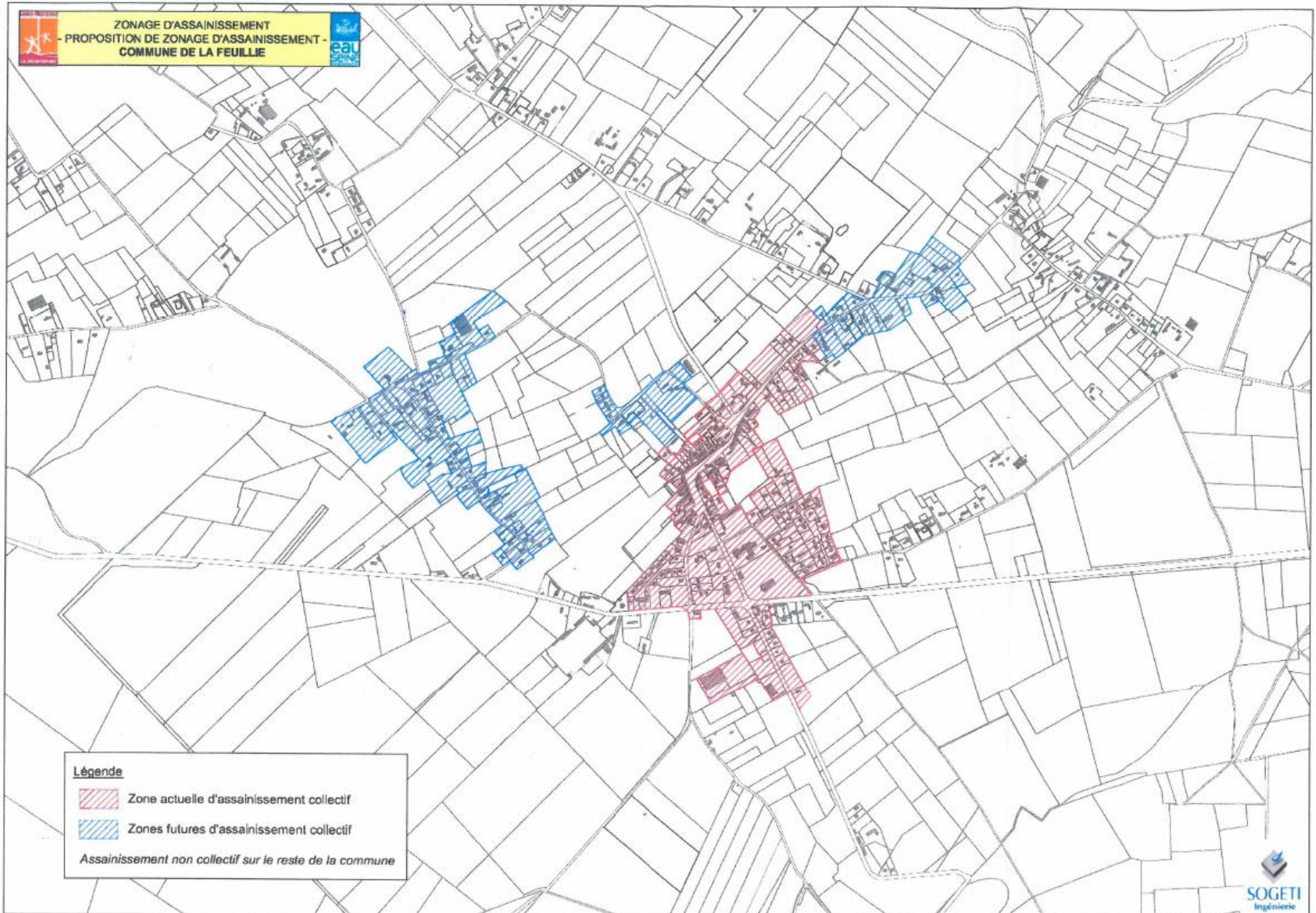
- Mettre en place l'assainissement collectif sur la rue du Richebourg et sur la route de Morville
- Maintenir les zones d'assainissement collectif et non collectif existantes sur le reste de la commune.

Le projet de mise en place de l'assainissement collectif sur la rue du Richebourg et la route de Morville nécessite 63 nouveaux branchements. Au total, 214 logements seront raccordés au réseau d'assainissement collectif et 357 logements sont maintenus en assainissement individuel.

La nouvelle station de La Feuillie est prévue pour 1 100 EH. Le réseau existant desservira 800 EH d'ici 2025. Il est donc encore possible de raccorder 300 EH. Dans le cas où le nombre d'équivalent-habitants raccordés suite au zonage serait supérieur à 300, il sera possible d'ajouter un biodisque. (extrait schéma d'assainissement)

Plan de zonage d'assainissement

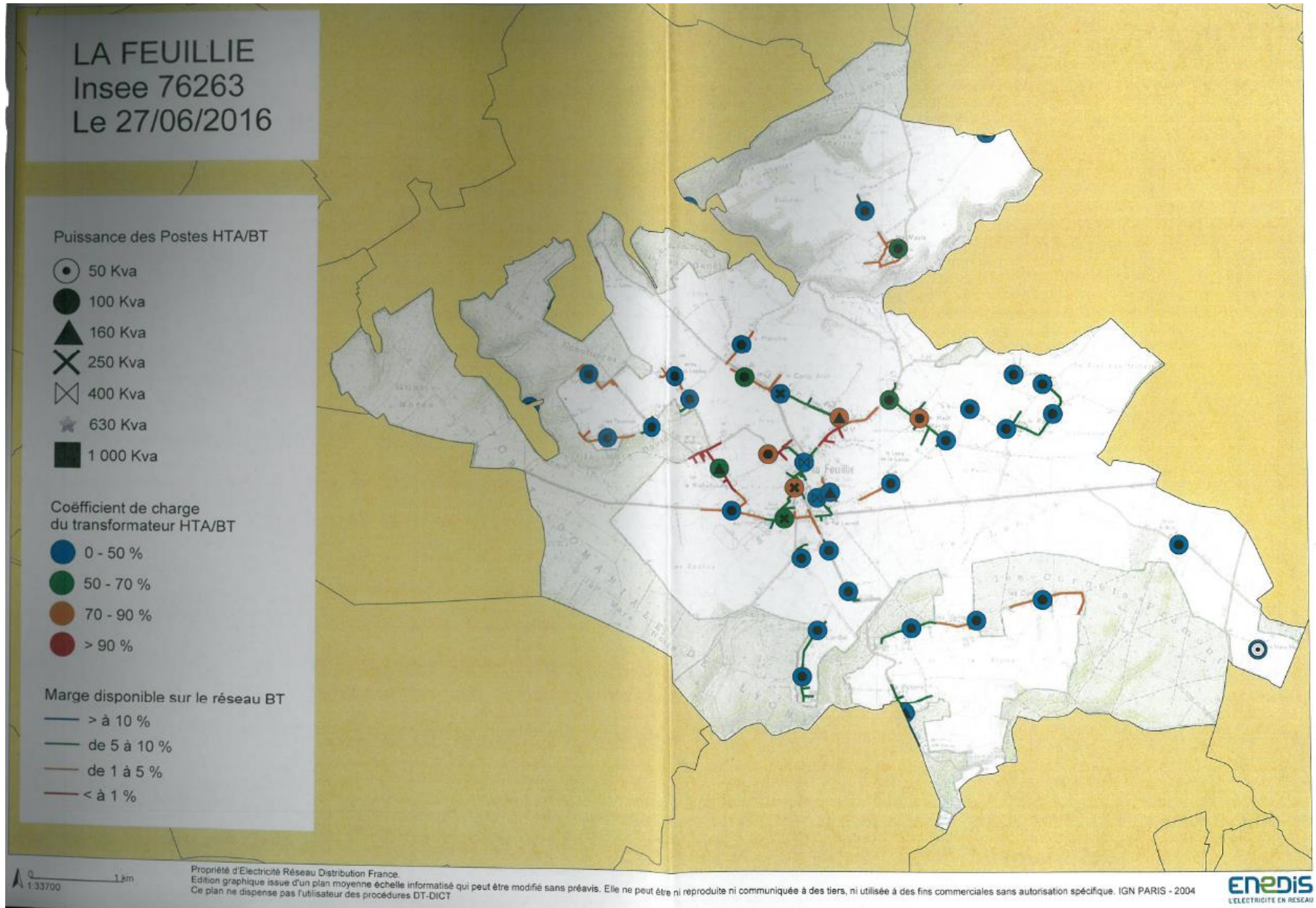




LES RESEAUX

Electricité

Une étude a été réalisée par ERDF. Elle détermine le coefficient de charge du réseau
Et les marges disponibles



LA FEUILLIE
Insee 76263
Le 27/06/2016

Puissance des Postes HTA/BT

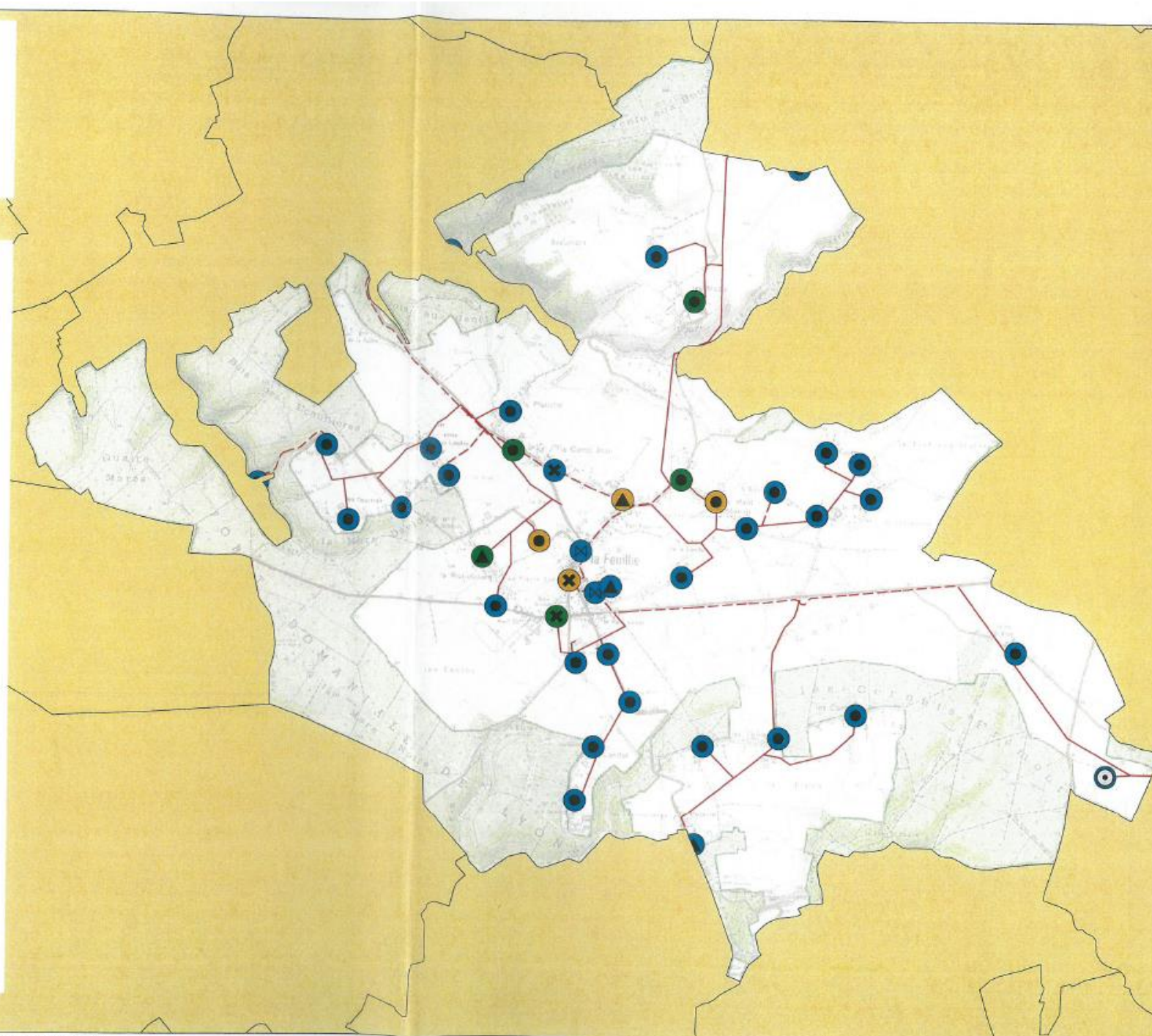
- 50 Kva
- 100 Kva
- ▲ 160 Kva
- ✕ 250 Kva
- ⊠ 400 Kva
- ★ 630 Kva
- 1 000 Kva

Coefficient de charge du transformateur HTA/BT

- 0 - 50 %
- 50 - 70 %
- 70 - 90 %
- > 90 %

Marge disponible sur le réseau BT

- > à 10 %
- de 5 à 10 %
- de 1 à 5 %
- < à 1 %



0 1km
 1:33700

Propriété d'Electricité Réseau Distribution France.
 Edition graphique issue d'un plan moyenne échelle informatisé qui peut être modifié sans préavis. Elle ne peut être ni reproduite ni communiquée à des tiers, ni utilisée à des fins commerciales sans autorisation spécifique. IGN PARIS - 2004
 Ce plan ne dispense pas l'utilisateur des procédures DT-DICT

Réseau eau potable

- 683 abonnés à la Feuillie en 2014 d'après le RPQA du syndicat du Bray Sud.
- Une conformité à 97% des prélèvements sanitaires sur les eaux réalisés en 2014
- Un bon taux de rendement du réseau (93%) grâce a des analyses des réseaux effectuées par le syndicat

Des études sont en cours pour étude patrimoniale des réseaux

		Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 098	5 141
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,04	2,07
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	97,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30	56
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90,9%	93,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,8	1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,7	1,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,23%	0,23%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	42,7%	42,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

3.14 La gestion des déchets

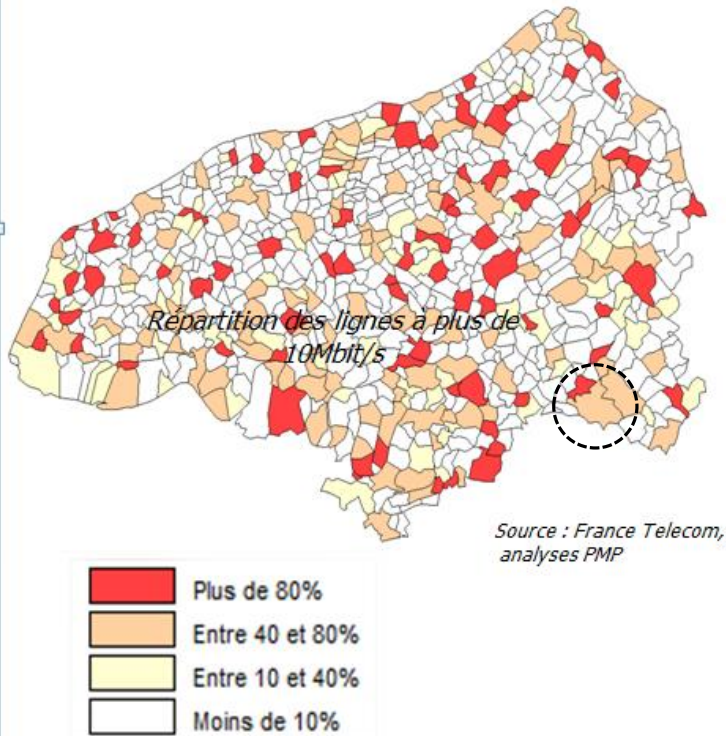
SIEOM (Syndicat Intercommunal d'élimination des ordures ménagères) du Pays de Bray, organise la gestion des déchets. Il regroupe les communautés de communes du canton de Forges-les-Eaux, du canton de Gournay-en-Bray et du canton des Monts et de l'Andelle.

En annexe du PLU , figure une synthèse du système d'organisation de la collecte et des systèmes d'élimination des déchets.

- Système de redevance incitative pour les déchets
- Les emballages à recycler et les journaux magazine prospectus seront collectés ensemble tous les 15 jours , sauf jours fériés, dans les bacs bleu jaunes.
- Une déchetterie se trouve sur le territoire communal.

3.15 Les télécommunications numériques

l'offre de débit ADSL en Seine-Maritime



Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) pour déployer le réseau

Pour le réseau de fibre optique l'objectif est d'**atteindre une connexion de 75 % de la population en 2025.**

En cohérence avec la SCORAN de la Région (Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique du territoire) pour développer les projets de Réseaux d'Initiative Publique (RIP), **en plus des EPCI et des Zones d'Activités, les cibles prioritaires identifiées sont :**

- les entités appartenant aux filières économiques majeures : chimie, biologie, santé, verre, agriculture, agronomie, maîtrise des risques, cosmétique, parfum, automobile, aérospatial, énergie ;
- les **établissements d'enseignement : collèges, lycées**, CFA et établissement d'enseignement supérieur et de recherche, la plateforme technologique de Fécamp ;
- les centres hospitaliers, les services assurant la sécurité du territoire et **les principaux équipements et services du pôle urbain principal, des pôles secondaires et des pôles de proximités.**
- **lancer des études pour envisager des solutions adaptées favorisant l'accessibilité des territoires ruraux** ; cibler également des priorités pour les pôles secondaires et les pôles de proximité ;

SCORAN : La cible du Très Haut Débit pour tous est visée par la Région et la Préfecture

-À 5 ans : très haut débit pour les zones d'activités économiques d'intérêt départemental et régional et les services publics

- A 15 ans : très haut débit pour tous les seinomains avec les technologies les plus adaptées aux territoires

Desserte de la feuille :

- **2016 2017 : desserte du collège; de la maison de retraite; de la future zone artisanale**
- **2025 : l'ensemble de la commune sera desservi**

3.16 Consommation et ressources énergétiques

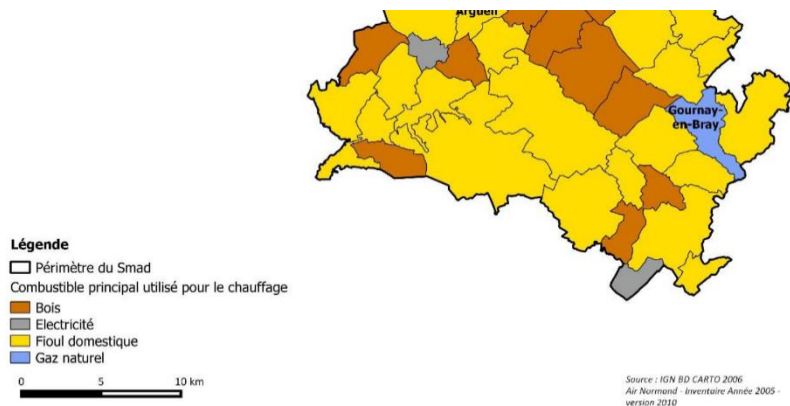


Figure 99 : Combustible principal utilisé pour le chauffage

- ✓ **Un gisement bois peu utilisé** alors que la ressource se situe à proximité
- ✓ **La commune de La Feuillie ne se situe pas sur un secteur favorable au développement éolien**

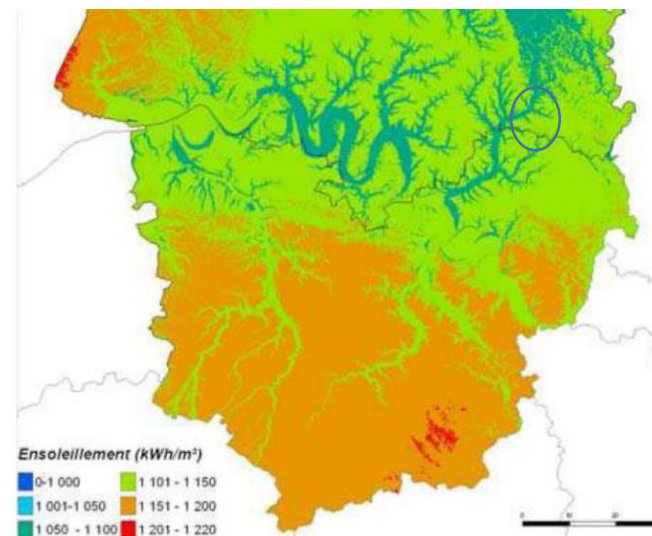


Figure 112 : Ensoleillement surfacique annuel en Haute-Normandie

Source : CETE Normandie – Centre, novembre 2011

- ✓ **Des conditions d'ensoleillement peu favorable**
- ✓ **Géothermie : la nappe semble lointaine (position de plateau)**
- **Se poser la question des économies d'énergie possibles au niveau communal** (équipements et éclairage publics)

Un audit énergétique a été effectué pour les équipements communaux et des actions sont en cours pour permettre la réduction des consommations énergétiques.

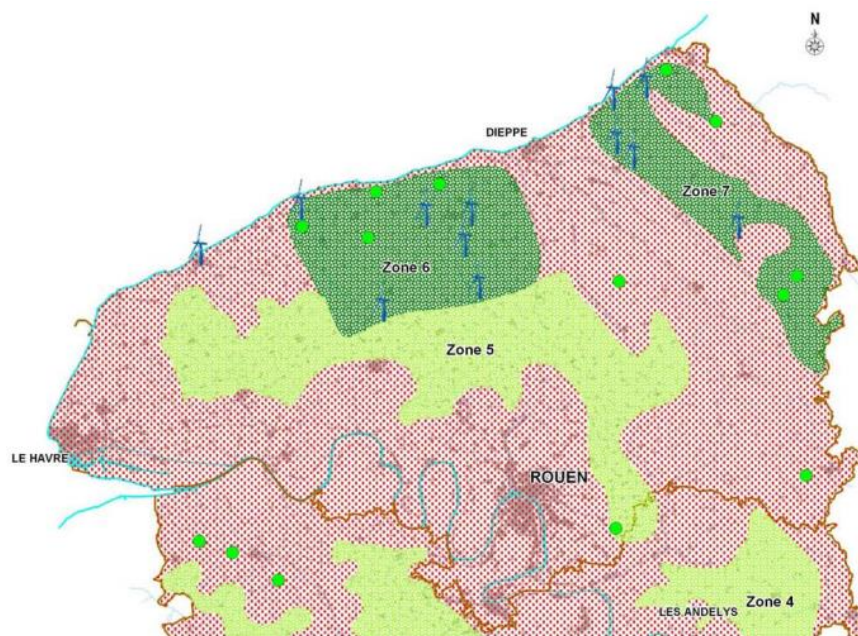
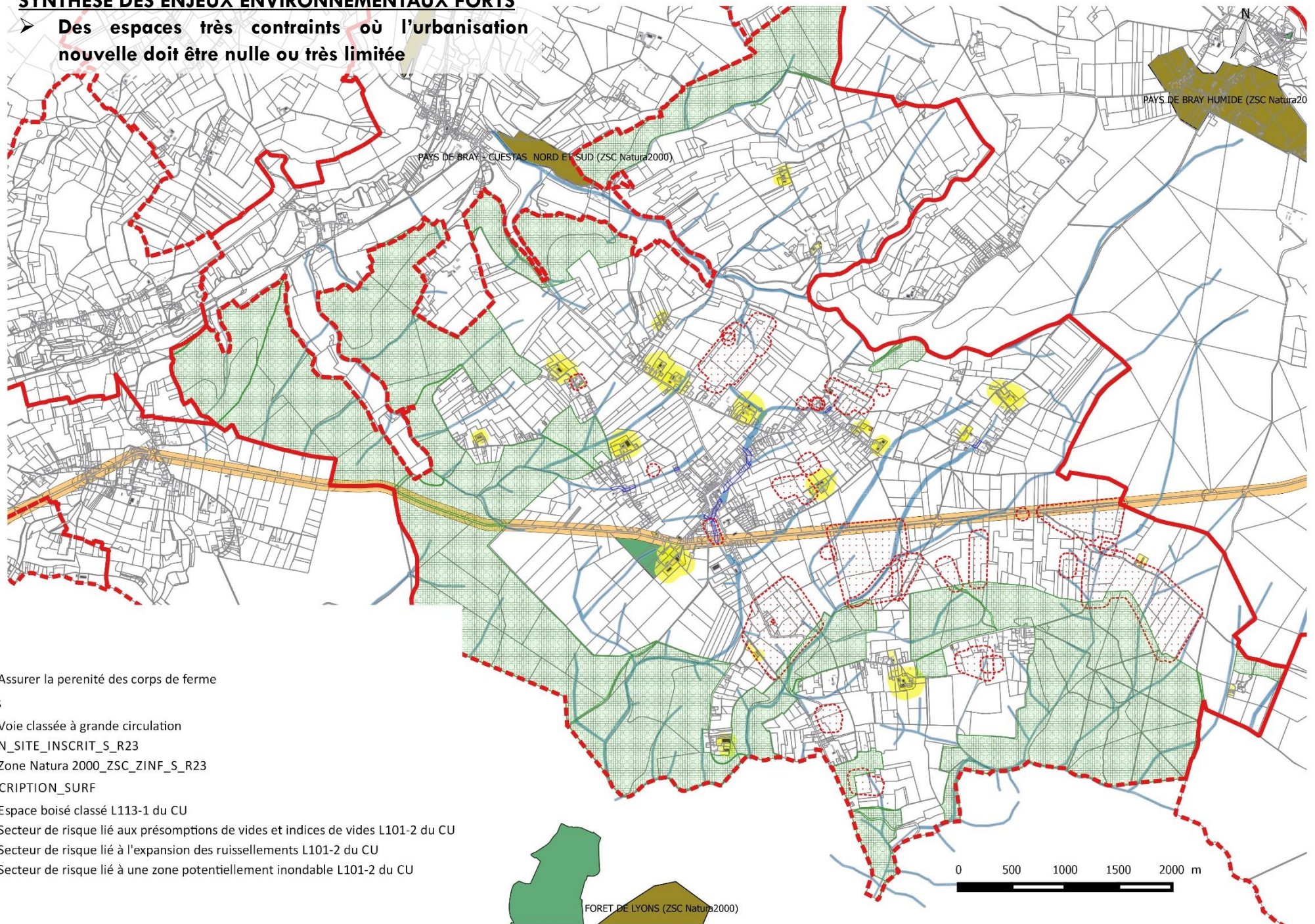


SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN TERRESTRE DE LA HAUTE-NORMANDIE

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX FORTS

➤ Des espaces très contraints où l'urbanisation nouvelle doit être nulle ou très limitée



Assurer la pérennité des corps de ferme

voies

Voie classée à grande circulation

N_SITE_INSCRIT_S_R23

Zone Natura 2000_ZSC_ZINF_S_R23

PRESCRIPTION_SURF

Espace boisé classé L113-1 du CU

Secteur de risque lié aux présomptions de vides et indices de vides L101-2 du CU

Secteur de risque lié à l'expansion des ruissellements L101-2 du CU

Secteur de risque lié à une zone potentiellement inondable L101-2 du CU

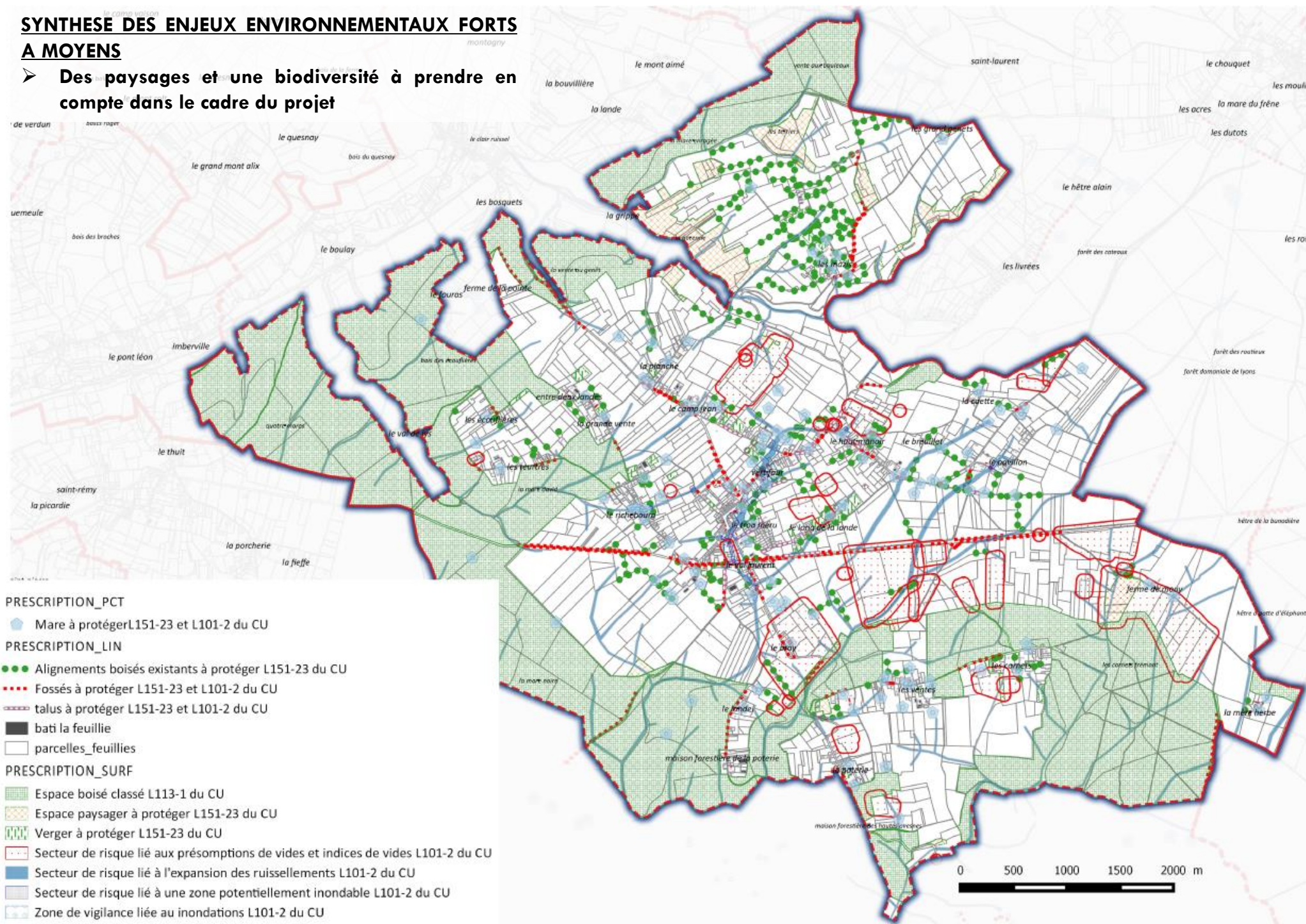
0 500 1000 1500 2000 m

FORET DE LYONS (ZSC Natura2000)

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX FORTS

A MOYENS

➤ Des paysages et une biodiversité à prendre en compte dans le cadre du projet



- PRESCRIPTION_PCT**
- Mare à protéger L151-23 et L101-2 du CU
- PRESCRIPTION_LIN**
- Alignements boisés existants à protéger L151-23 du CU
 - Fossés à protéger L151-23 et L101-2 du CU
 - talus à protéger L151-23 et L101-2 du CU
 - bati la feuillie
 - parcelles_feuillies
- PRESCRIPTION_SURF**
- Espace boisé classé L113-1 du CU
 - Espace paysager à protéger L151-23 du CU
 - Vergers à protéger L151-23 du CU
 - Secteur de risque lié aux présomptions de vides et indices de vides L101-2 du CU
 - Secteur de risque lié à l'expansion des ruissellements L101-2 du CU
 - Secteur de risque lié à une zone potentiellement inondable L101-2 du CU
 - Zone de vigilance liée au inondations L101-2 du CU

4. La réponse aux besoins sur le territoire communal et la synthèse des Atouts Faiblesses

ANALYSE DES ESPACES MUTABLES

La méthode consiste à établir un recensement des potentialités foncières, puis à les confronter aux contraintes. Il reste alors à constater si les terrains urbanisables permettent de répondre aux objectifs d'urbanisation.

La méthodologie de recensement a été la suivante :

1/ Identification des espaces à l'intérieur du tissu centre bourg avec l'aide de la municipalité :

- des terrains localisés dans ou à proximité immédiate du centre ville (des équipements commerces et services) ont été repérés : APPELES ESPACES MUTABLES
- d'autres terrains libres ou sous utilisés présents dans le tissu urbain ont été répertoriés (dents creuses notamment)

2/ Recensement des terrains situés dans la continuité des zones urbanisées,

Ces terrains se trouvent en continuité immédiate du tissu urbanisé existant
Des zones mutables sont localisées en continuité du tissu urbanisé. Seuls certains terrains ont été retenus au final suite à l'analyse des différentes contraintes impactant les parcelles.

3/ Analyse des densités potentielles de chaque espace en fonction des densités observées sur le centre bourg dans l'habitat traditionnel.

Il a pu à cette occasion être constaté que les densités du bâti ancien étaient plus fortes que celles des constructions réalisées ces 30 dernières années.

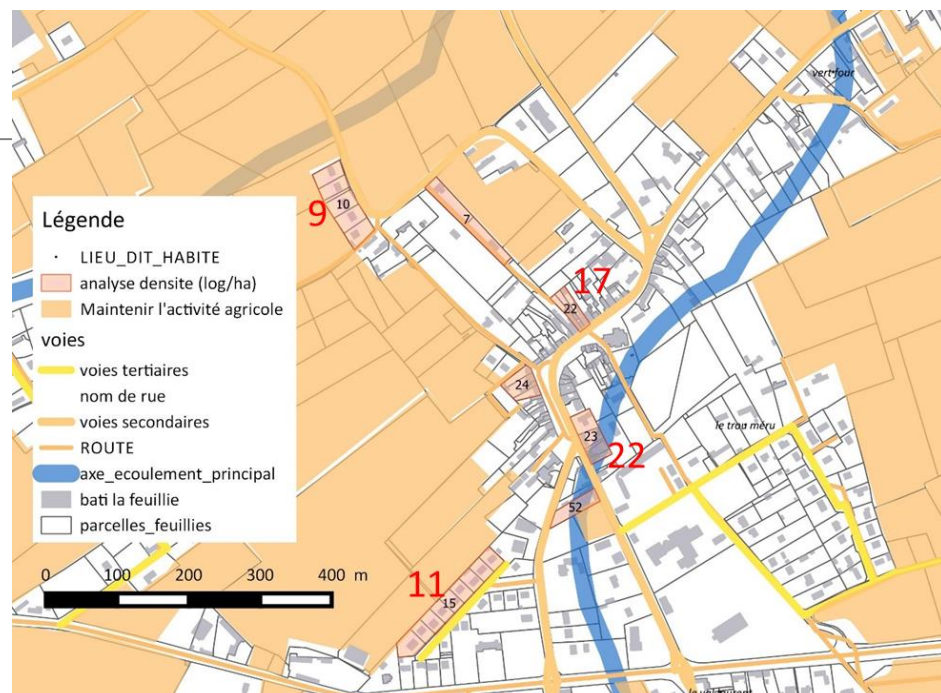
4/ Calcul des capacités de chaque terrain en prenant en compte une densité pour la période à venir plus importante que sur la période précédente

5/ Les élus ont ensuite décidé de permettre l'urbanisation des dents creuses à l'intérieur des hameaux mais de ne pas autoriser d'extension de la tache urbaine de ces hameaux. Cette méthode a permis un travail à la parcelle.

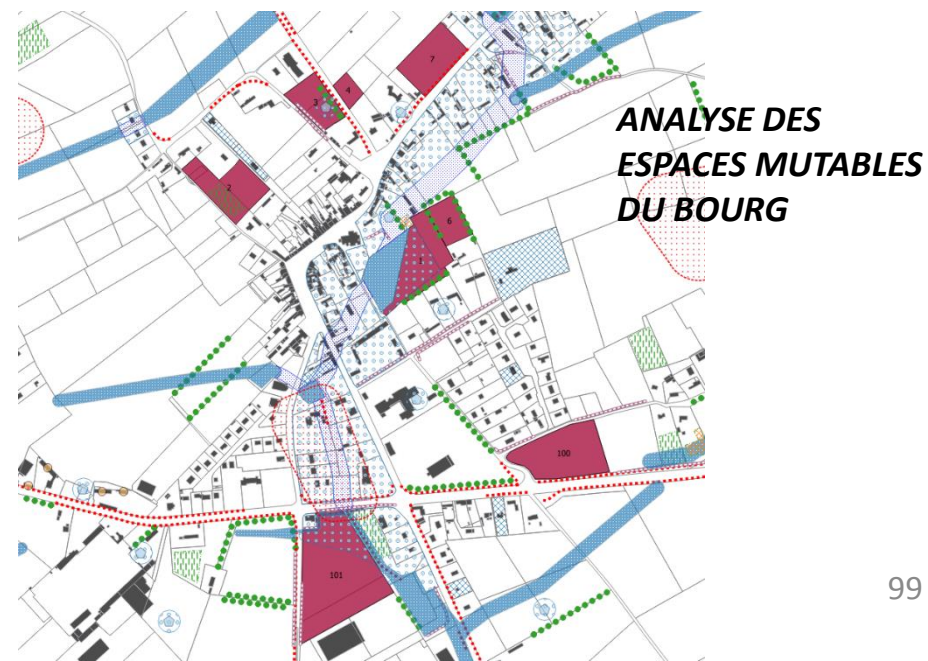
Définitions:

Une **dent creuse** est un espace limité non construit entouré de parcelles bâties

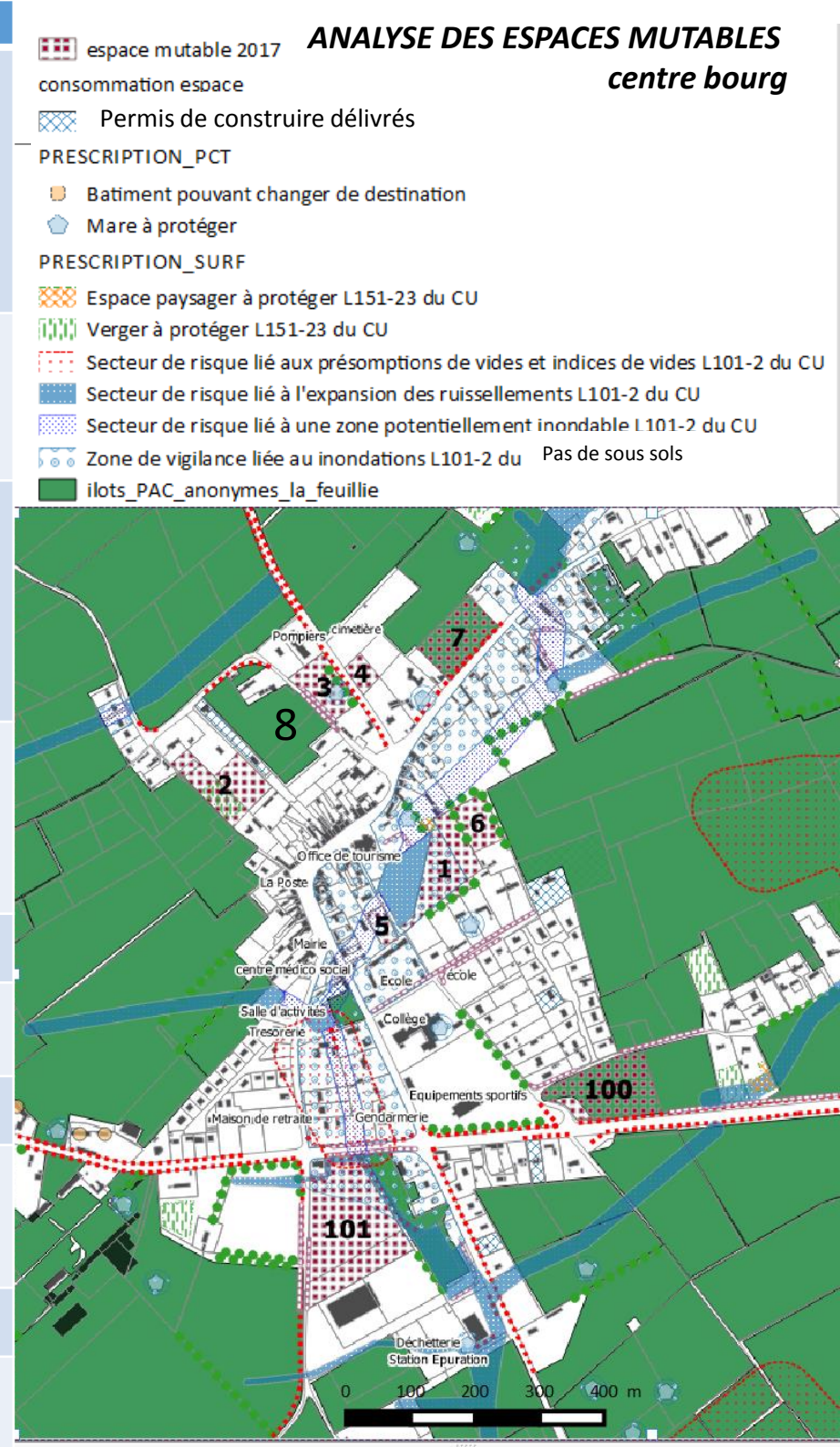
Espace mutable Espace qui a la possibilité d'être muté.



*Analyse de la densité existante
En noir : sans voirie
En rouge : avec voirie*



	Synthèse atouts	contraintes	Vocation
1	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement collectif à proximité Cadre champêtre Terrain non agricole Terrain constructible au POS Financement possible des réseaux par aménageurs (opération d'ensemble) Terrain appartenant à la commune pour 7000 : maîtrise foncière Terrain Proche du centre (des écoles notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> Zone de vigilance hydraulique (interdit aux sous sols) 	Habitat (vocation déterminée suite à la concertation)
2	<ul style="list-style-type: none"> Proximité au centre bourg Assainissement collectif à proximité (en projet) Proximité liaison douce Terrain non agricole Cadre de vie champêtre 	<ul style="list-style-type: none"> Verger serait supprimé Terrain classé inconstructible au POS Réseau eau potable à une centaine de mètres Accès compliqué 	Non retenu suite à la concertation... souhait de conserver le cadre champêtre
3	<ul style="list-style-type: none"> Proximité au centre bourg Proximité liaison douce Terrain non agricole Cadre de vie champêtre Accès facile par deux voies Dent creuse entre les pompiers et le centre bourg Proximité réseaux eau potable et eau usée POS : classé constructible (NAa) 		Habitat
4	<ul style="list-style-type: none"> Proximité au centre bourg Proximité liaison douce Terrain non agricole Cadre de vie champêtre Accès facile Dent creuse entre le cimetière et le centre bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Proximité cimetière le réseau d'eau potable sera desservi par le propriétaire en passant par sa propriété située entre le terrain en question et la route du vert four 	Habitat
5	<ul style="list-style-type: none"> Terrain bien situé Dent creuse 	<ul style="list-style-type: none"> Axe de ruissellement au nord Secteur de vigilance au sud 	Non retenu
6	<ul style="list-style-type: none"> Cadre champêtre Terrain non agricole Terrain constructible au POS 	<ul style="list-style-type: none"> Boisements sur les pourtours 	HABITAT
7	<ul style="list-style-type: none"> Terrain centre bourg Desservi par les réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> Terrain agricole 	Habitat
8	<ul style="list-style-type: none"> Centre bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Terrain agricole Urbaniser cette parcelle consisterait à poursuivre l'étalement urbain et supprimerait une vue sur le monument historique 	NON RETENU
100	<ul style="list-style-type: none"> Terrain le long de la RN31 : bonne desserte 	<ul style="list-style-type: none"> Terrain agricole Application loi Barnier 	Activité économique
101	<ul style="list-style-type: none"> Terrain le long de la RN31 : bonne desserte 	<ul style="list-style-type: none"> Application loi Barnier Proximité activité éco : à réserver à l'économie 	Activité économique

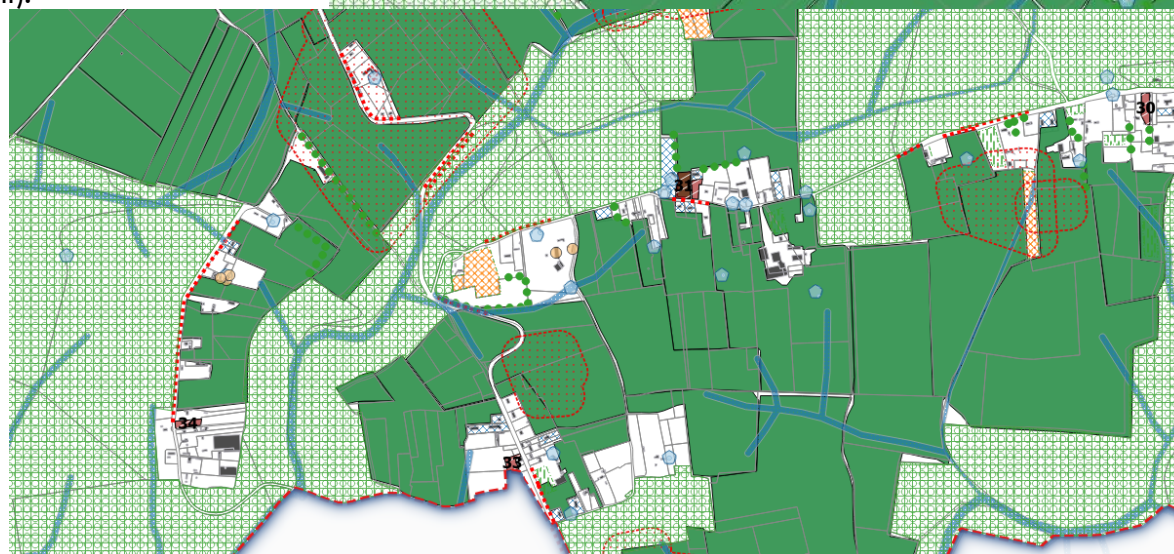
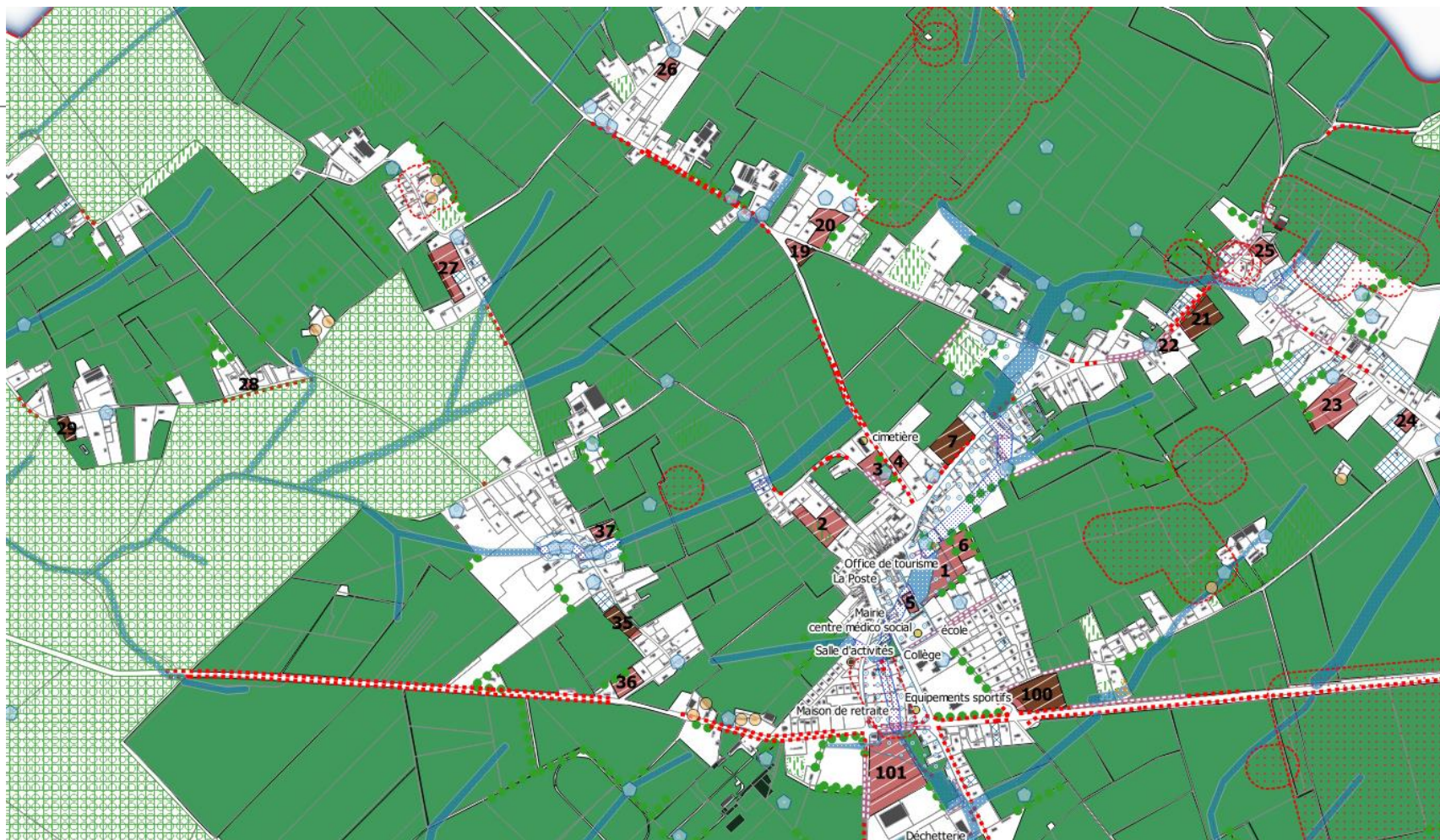


ANALYSE DES ESPACES

MUTABLES

Dents creuses dans les zones Urbaines

La commune compte de nombreux hameaux constitués (à chaque fois plus d'une dizaine de constructions regroupées le long de voies : Le Haut Manoir, le Pavillon, Le Camp Jean, Le Richebourg, Les ventes, Les Cornets, extrémité de la Poterie, les Teurtres, la Grande Vente, Les Ecouffières, La Planche) nécessairement classés en U et donc constructibles. Un classement en zone N ou A n'était pas possible pour ces entités. Il existe forcément des dents creuses dans ces secteurs de hameaux même si les limites urbaines ont été déterminées au plus prêt des parcelles bâties ou des permis délivrés ou Permis valant division (parcelles 27/23/21 notamment).



- espace mutable 2017
- consommation espace
- Permis de construire délivrés
- PRESCRIPTION_PCT**
 - Batiment pouvant changer de destination
 - Mare à protéger
- PRESCRIPTION_SURF**
 - Espace paysager à protéger L151-23 du CU
 - Verger à protéger L151-23 du CU
 - Secteur de risque lié aux présomptions de vides et indices de vides L101-2 du CU
 - Secteur de risque lié à l'expansion des ruissellements L101-2 du CU
 - Secteur de risque lié à une zone potentiellement inondable L101-2 du CU
 - Zone de vigilance liée au inondations L101-2 du CU Pas de sous sols
 - ilots_PAC_anonymes_la_feuilleie

Numéro	Aire	VOCATION	Aire -35% 35% VRD	15 log/ha 660 m ² en moyenne	20 log/ha 500m ² en moyenne	10 logt/ha 1000 m ² en moyenne
1	10150	Logement	6598	10	13	
2		Non retenu				
3	5498	Logement	3574	5	7	
4	1767	Logement	1149	2	2	
6	4100	Logement	2665	4	5	
7	8051	Logement	5233	8	10	
8		Non retenu				
Total bourg	29566		19218	29	38	
19	2934	Logement				3
20	6530	Logement				6
21	7339	Logement		CU+ délivrés		5
22	1370	Logement				1
23	12943	Logement	DP : 2 lots à bâtir plus 1 lot à diviser			5
24	2247	Logement				2
25	3154	Logement				3
26	2298	Logement				2
27	8261	Logement	DP : 5 lots à bâtir (dont 3 PC délivrés)			5
28	569	Logement				1
29	2035	Logement				2
30	2215	Logement				2
31	3196	Logement				3
32	1363	Logement				1
33	1493	Logement				1
34	1618	Logement				2
35	3825	Logement				4
36	4104	Logement				4
37	2937	Logement				3
Total dents creuses	70431					56
100	12292	activité				
101	23800	activité				
Total activité	36092					



Capacité identifiée en logements : 10 ha
 > Dans le centre bourg : entre 44 et 59 logements
 > Dans les hameaux : une capacité de 56 logements
 Et 30 bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination : si 1/3 sont réalisés : capa 7
CAPACITE TOTALE POTENTIELLE : 107 à 122

2 secteurs dédiés au développement économique (pour 3,6ha)

Les effets de la constructions sur les effectifs scolaires

EN 2015 : MATERNELLE : 65 élèves (3 classes : PS : 20 - MS : 22 - GS : 23 élèves)
CAPACITE CALCULEE SUR EFFECTIFS MAX DE 28 ELEVES PAR CLASSE

EN 2015 : PRIMAIRE : 116 élèves (26 CP, 21 CE1, 20 CE2, 25 CM1, 24 CM2).
CAPACITE CALCULEE SUR EFFECTIFS MAX DE 27 ELEVES PAR CLASSE

	2012	Logements supplémentair es	Pourcentage Evolution parc (2016- 2026)
RPI	NB LOG		
La haye	131	17	13%
Lorleau	58	8	13%
Fleury La Foret	121	16	13%
La Feuillie	507	90	17%
	817	130	

Méthode basée sur le Calcul des effectifs scolaires par année

années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Logements existants	817	817	817	817	817	817	817	817	817	817	817	817
Taux élèves Maternelle effectifs Maternelle	0,0796	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09
Taux élèves Primaire effectifs Primaire	0,142	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17
logements neufs	0	12	23	35	46	58	69	81	92	103	114	126
Taux élèves Maternelle effectifs Maternelle	0,3	0,33	0,33	0,32	0,32	0,32	0,31	0,31	0,31	0,31	0,31	0,31
Taux élèves Primaire Effectifs Primaire	0,35	0,4	0,4	0,4	0,41	0,4	0,39	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38
SCENARIO												
Total effectifs Maternelle	65	69	74	76	80	84	86	90	94	97	100	104
Taux occupation (%)	77	82	88	91	95	99	103	107	111	115	119	124
Total effectifs Primaire	116	121	125	130	135	139	143	147	151	155	159	164
Taux occupation (%)	86	89	93	96	100	103	106	109	112	115	118	121

En 2015, le « taux d'occupation » des écoles est de 77% en maternelle et de 86 % en primaire.

La réalisation de 11 ou 12 logements par an sur les 4 communes du RPI sur 10 ans pourrait conduire à des effectifs supérieurs à 28 élèves par classe en maternelle à partir de 2021 et à des effectifs supérieurs à 27 élèves en primaire à partir de 2020.

COMMENT ENVISAGER LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

LA REPONSE AUX BESOINS

PERIODE PRECEDENTE :

- > 54 logements environ réalisés entre 2004 et 2015 pour 12 ha soit 4,4 logements à l'hectare en moyenne
- > 1,3 ha consommés pour les équipements
- > 1,5 ha consommés pour l'activité économique
- Soit 15 ha consommés environ

Si la commune souhaite conserver sa croissance démographique (environ 1% par an), elle devra réaliser entre 75 et 85 logements entre 2012 et 2027. (2012 correspondant à la date du dernier recensement INSEE)

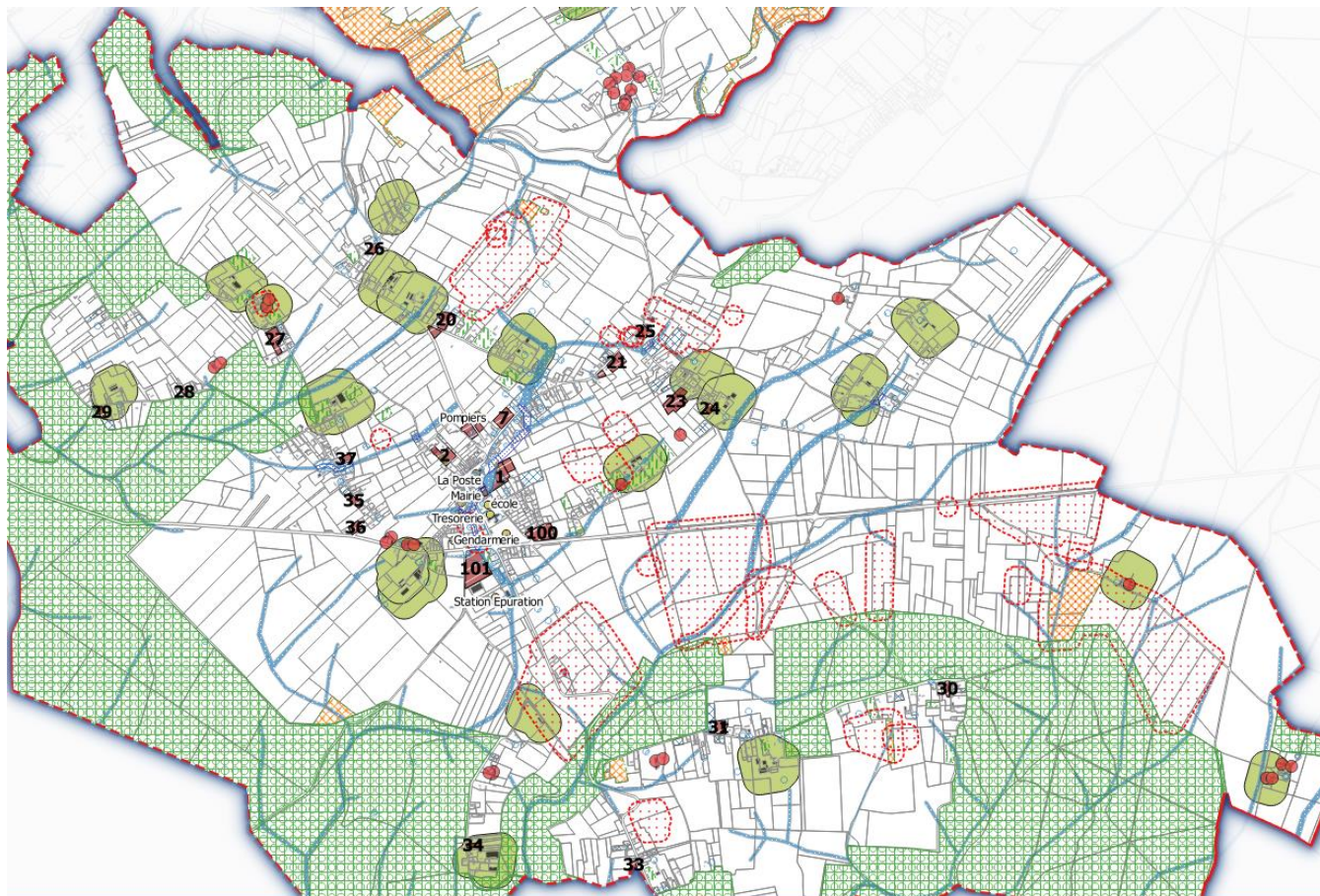
Entre 2012 et 2016 : 15 PC ont été délivrés et doivent être comptabilisés... soit un solde de 70 logements à réaliser entre 2017 et 2027 pour atteindre l'objectif

Le centre bourg, où il est préférable de réaliser des logements en priorité, dispose d'une capacité potentielle en logements comprise **entre 38 et 51 logements** (localisés dans les espaces mutables en extension urbaine ou en dent creuse)

- pour 2,54 ha de consommation foncière
- Soit une densité de 15 à 20 log/ha

Dans les hameaux déjà constitués :

- **où se situent des dents creuses entre les constructions :** une capacité en logements de 56 logements environ (pour 7 ha environ) : soit une densité de 10 log/ha
- **Une trentaine de bâtiments pouvant changer de destination** : mais 50% sont dans les périmètres de réciprocity des installations agricoles : **une hypothèse de 7 logements réellement réhabilités en 10 ans**



OBJECTIF LOGEMENT :

70 logements à réaliser entre 2017 et 2027
POTENTIEL de 107 à 122 logements (pour 9,5 ha) mais tout ne sera pas urbanisé en 10 ans

La capacité d'accueil d'activité ÉCONOMIQUE est de 3,6 ha dans le centre bourg réparti en deux sites (artisanal et commercial)

Le PLU offre un potentiel total de 13ha en consommation d'espace (contre 15 ha consommés préalablement)

Définitions:

Une **dent creuse** est un espace limité non construit entouré de parcelles bâties

Espace mutable Espace qui a la possibilité d'être muté.

DES ATOUS A PRESERVER

> *Le Paysage : atout environnemental et touristique*

- Une trame verte très développée (vergers, haies, bois > refuge de biodiversité)
- Un riche patrimoine bâti dans le centre et les hameaux
- De vraies ambiances champêtres de hameaux
- De nombreux chemins de découverte du territoire

> *Des composants d'une centralité dans le centre ...*

- Des commerces et services de proximité
- De nombreuses associations
- des zones d'habitat à l'écart des nuisances routières et des zones artisanales
- Un paysage de qualité (vues sur l'Eglise, patrimoine...)

> *Un pole rural attractif*

- Une dynamique démographique (prêt de 1% par an)
- Une dynamique économique : 150 emplois en 2012
- Un accès direct à la RN31
- Tous les cycles scolaires sont assurés avec une desserte en transports en commun pour les scolaires (même dans les hameaux)

> *une activité agricole encore très présente sur le territoire*

... gestion des paysages

... nombreux emplois dans l'agriculture (une vingtaine de sièges d'exploitations)

... développement d'activités nouvelles (vente à la ferme, gites, A COMPLETER)



FAIBLESSE et LEVIERS D'ACTIONS

- Un centre bourg très peu développé vis à vis des hameaux (en poids de population et en surface) mais avec des polarités fortes ! collège, commerces...

... en raison d'un problème de zonage de POS ?

... quelles sont les autres raisons : rétention foncière ??

- Une inadéquation entre l'offre et la demande d'équipements (manque de locaux pour la bibliothèque, les associations, les professions médicales, la cantine...)
- Une commune où les gens passent mais ne s'arrêtent pas assez : pas de zones économique d'envergure (Pourtant des besoins pour la commune et les communes riverains existent pour le commerce et l'artisanat)
- Un développement des hameaux non compatible avec la préservation de l'environnement et se faisant au dépend de l'animation du centre bourg
- Une forte dépendance à la voiture liée à la faible desserte en transports en communs (sauf pour les scolaires)
- Une sectorisation des fonctions urbaines engendrée par la RN31
 - ... Habitat au nord
 - ... Economique au sud
- Une activité agricole à préserver de l'urbanisation

